First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001-02

SENATE OF CANADA

Proceedings of the
Special Committee on

Illegal Drugs

Chair:
The Honourable PIERRE CLAUDE NOLIN

Monday, March 18, 2002

Issue No. 15

Twenty-seventh and twenty-eighth meetings on:

Reassessing Canada's anti-drug
legislation and policies

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
Trente-septième législature, 2001-2002

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité
spécial sur les

Drogues illicites

Président:
L'honorable PIERRE CLAUDE NOLIN

Le lundi 18 mars 2002

Fascicule n° 15

Vingt-septième et vingt-huitième réunions concernant:

Le réexamen des lois et des politiques
antidrogue canadiennes

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

38592-38594

THE SPECIAL COMMITTEE ON ILLEGAL DRUGS

The Honourable Senator Pierre Claude Nolin, *Chair*

The Honourable Senator Colin Kenny, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Banks
* Carstairs, P.C.
(or Robichaud, P.C.)
* Lynch-Staunton, P.C.
(or Kinsella)
Maheu
Rossiter

**Ex Officio Members*

(Quorum 3)

LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LES DROGUES ILLICITES

L'honorable sénateur Pierre Claude Nolin, *président*

L'honorable sénateur Colin Kenny, *vice-président*

et

Les honorables sénateurs:

Banks
* Carstairs, c.p.
(ou Robichaud, P.C.)
* Lynch-Staunton, P.C.
(ou Kinsella)
Maheu
Rossiter

**Membres d'office*

(Quorum 3)

Published by the Senate of Canada

Available from Canada Communication Group – Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa, canada K1A 0S9

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

En vente: Groupe Communication Canada – Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, March 18, 2002
(29)

[*English*]

The Special Committee on Illegal Drugs met this day in room 160-S, Centre Block, at 9:07 a.m., the Chair, the Honourable Senator Pierre Claude Nolin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Banks, Maheu, Rossiter and Nolin (4).

In attendance: Director of Research: Daniel Sansfaçon; from the Library of Parliament: Gérald Lafrenière and Chantal Collin; from Newman Communications: Jean-Guy Desgagné and David Newman.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, March 15, 2001, the committee proceeded to study Canada's anti-drug legislation and policies. (*See Issue No. 1, March 19, 2001, for the full text of the Order of Reference.*)

WITNESSES:

From the University of Virginia:

Mr. William B. McAllister, Professor;

From the Department of Foreign Affairs and International Trade, International Crime Division:

Mr. Terry Cormier, Director;

Mr. Stephen Bolton, International Drug Officer.

Mr. McAllister made a statement and answered questions.

At 10:31 a.m., the committee suspended.

At 10:45 a.m., the committee resumed its hearing.

Mr. Cormier made a statement and, with Mr. Bolton, answered questions.

At 12:15 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 18 mars 2002
(29)

[*Traduction*]

Le comité spécial du Sénat sur les drogues illicites se réunit aujourd'hui, à 9 h 07, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Pierre Claude Nolin, (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Banks, Maheu, Rossiter et Nolin (4).

Également présents: Le directeur de la recherche, Daniel Sansfaçon; de la Bibliothèque du Parlement: Gérald Lafrenière et Chantal Collin; de Newman Communications: Jean-Guy Desgagné et David Newman.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 mars 2001, le comité examine les lois et les politiques antidrogue canadiennes (*voir le texte complet de l'ordre de renvoi dans le fascicule n° 1 du 19 mars 2001*).

TÉMOINS:

De l'Université de la Virginie:

M. William B. McAllister, professeur;

Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Direction du crime international:

M. Terry Cormier, directeur;

M. Stephen Bolton, agent, Drogues internationales.

M. McAllister fait une déclaration et répond aux questions.

À 10 h 31, le comité suspend ses travaux.

À 10 h 45 le comité reprend ses travaux.

M. Cormier fait une déclaration et, avec l'aide de M. Bolton, répond aux questions.

À 12 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, Monday, March 18, 2002
(30)

[*English*]

The Special Committee on Illegal Drugs met this day in room 160-S, Centre Block, at 1:05 p.m., the Chair, the Honourable Senator Pierre Claude Nolin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Banks, Maheu, Rossiter and Nolin (4).

OTTAWA, le lundi 18 mars 2002
(30)

[*Traduction*]

Le comité spécial du Sénat sur les drogues illicites se réunit aujourd'hui, à 13 h 05, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Pierre Claude Nolin, (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Banks, Maheu, Rossiter et Nolin (4).

In attendance: Director of Research: Daniel Sansfaçon; from the Library of Parliament: Gérald Lafrenière and Chantal Collin; from Newman Communications: Jean-Guy Desgagné and David Newman.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, March 15, 2001, the committee proceeded to study Canada's anti-drug legislation and policies. (*See Issue No. 1, March 19, 2001, for the full text of the Order of Reference.*)

WITNESS:

From the Inter-American Drug Abuse Control Commission:

Mr. David Beall, Executive Secretary.

Mr. Beall made a statement and answered questions.

At 2:35 p.m., the committee suspended.

At 2:43 p.m., the committee resumed its hearing, in camera, for the purposes of discussing a draft discussion paper.

It was agreed that the Chair would canvass members of the committee on a final version of the discussion paper and how to use the chart at the end of the paper.

At 3:18 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Également présents: Le directeur de la recherche: Daniel Sansfaçon; de la Bibliothèque du Parlement: Gérald Lafrenière et Chantal Collin; de Newman Communications: Jean-Guy Desgagné et David Newman.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 mars 2001, le comité examine les lois et les politiques antidrogue canadiennes (*voir le texte complet de l'ordre de renvoi dans le fascicule n° 1 du 19 mars 2001*).

TÉMOIN:

De la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues:

M. David Beall, secrétaire exécutif.

M. Beall fait une déclaration et répond aux questions.

À 14 h 35, le comité suspend ses travaux.

À 14 h 43, le comité reprend ses travaux à huis clos pour discuter de l'ébauche d'un document de travail.

Il est convenu que le président recueille l'avis des membres du comité au sujet de la dernière version du document de travail et de l'utilisation du tableau à la fin du document.

À 15 h 18, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Blair Armitage

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, March 18, 2002

The Special Senate Committee on Illegal Drugs met today at 9:07 a.m. to review Canadian drug control laws and policies.

Senator Pierre Claude Nolin (*Chairman***)** is in the Chair.

[*Translation*]

The Chairman: I see that we have a quorum and therefore, we resume the public debate of the Special Senate Committee on Illegal Drugs.

Colleagues, I am very pleased to welcome you here today.

I want to take this opportunity to welcome those who made the effort to come here and attend this hearing as well as those who are listening to us on the radio, on television, or on the committee's Internet site.

Without further ado, I would like to introduce to you the senators who will sit on the committee today: the Honourable Shirley Maheu, who represents Quebec and the Honourable Tommy Banks, representing Alberta; I am Pierre Claude Nolin, I belong to the Quebec group in the Canadian Senate.

Also members of the committee but who could not attend our meeting today are the Honourable Senator Eileen Rossiter, representing Prince Edward Island and the Committee's Vice-Chairman, the Honourable Colin Kenny, representing Ontario. Next to me are the Committee's Clerk, Mr. Blair Armitage, as well as the Research Director for the Committee, Dr. Daniel Sansfaçon, who is a sociologist.

[*English*]

The Special Senate Committee on Illegal Drugs has received a mandate to study and report on the actual Canadian policies concerning cannabis in this context, including the efficiency of those policies, their approach, as well as the means and controls used to implement them. In addition to its initial mandate, the committee must examine the official policies adopted by other countries.

Canada's international responsibilities with regard to the conventions on illegal drugs, to which Canada is a signatory, will be examined today. The committee will also study the social and health effects of Canadian drug policies on cannabis, and the potential effects of alternative policies.

[*Translation*]

Finally, the committee must table its report by the end of August 2002. In order to fulfill the mandate we have been given, the committee has adopted a plan of action. This plan is based on three important issues. The first of these is knowledge.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 18 mars 2002

Le Comité sénatorial spécial sur les drogues illicites se réunit aujourd'hui à 9 h 07 pour réexaminer les lois et les politiques antidrogues canadiennes.

Le sénateur Pierre Claude Nolin (*président***)** occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président: Je déclare réouverte les délibérations publiques du Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites.

Chers collègues, c'est avec un vif plaisir que je vous souhaite la bienvenue aujourd'hui.

Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à ceux et celles qui se sont déplacés pour assister à cette séance ainsi qu'à ceux et celles qui nous écoutent soit à la radio, à la télévision ou encore via le site Internet du comité.

Sans plus tarder, je voudrais vous présenter les sénateurs qui siègeront sur le comité aujourd'hui: l'honorable Shirley Maheu, représentant le Québec et l'honorable Tommy Banks, représentant l'Alberta et je suis Pierre-Claude Nolin, je fais partie du contingent québécois au Sénat du Canada.

Sont aussi membres du comité, mais n'ont pu assister à nos délibérations d'aujourd'hui, l'honorable sénateur Eileen Rossiter, représentant l'Île-du-Prince-Édouard et le vice-président du comité, l'honorable Colin Kenny, représentant l'Ontario. Sont aussi à mes côtés le greffier du comité, M. Blair Armitage, ainsi que le directeur de la recherche pour le comité, le docteur Daniel Sansfaçon, sociologue.

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur les drogues illicites a reçu pour mandat d'étudier, afin d'en faire rapport, l'approche du Canada concernant le cannabis, notamment l'efficacité de cette approche, les moyens de sa mise en oeuvre ainsi que le contrôle de son application. En plus de son mandat initial, le comité doit examiner les politiques officielles adoptées par d'autres pays.

Nous examinerons aujourd'hui les responsabilités internationales qui incombent au Canada en vertu des conventions sur les drogues illicites dont le Canada est signataire. Le comité examinera aussi les effets sociaux et sanitaires des politiques canadiennes concernant le cannabis et les effets possibles de politiques différentes.

[*Français*]

Enfin, le comité doit déposer son rapport à la fin du mois d'août 2002. Afin de remplir adéquatement le mandat qui nous est confié, le comité a adopté un plan d'action. Ce plan s'articule autour de trois enjeux importants. Le premier de ces enjeux est celui de la connaissance.

In order to meet that challenge, we have heard an impressive range of experts, both from Canada and from abroad, from the academic, police, legal, medical, social and government sectors. These hearings are held primarily in Ottawa and, occasionally, out of the capital city.

The second challenge is sharing the knowledge. To my mind, this is certainly the most noble one. The committee wants Canadians everywhere to be informed and to share the information we have collected. Our challenge is to plan and organize a system ensuring accessibility and distribution of this knowledge. We also want to know the views of the Canadian public on this knowledge. To that effect, we will be holding public hearings in various places in Canada in April, May and June.

Finally, as its third challenge, the committee has to examine closely the guiding principles on which a Canadian public drug control policy should be based.

[*English*]

Before I introduce you to our distinguished experts, I wish to inform you that the committee maintains an up-to-date Web site accessible through the Parliamentary Web site. All committee proceedings are posted, including the briefs and the appropriate support documentation of our expert witnesses. There are also more than 150 links to other related sites.

[*Translation*]

A few words regarding the committee room we are using today. This room, identified as the Aboriginal People's Room, was designed by the Senate in 1996 as a tribute to the peoples who first occupied the North American territory and who, still today, actively participate in Canada's growth. Five of our colleagues in the Senate are proud representatives of these people.

Today we shall complete the hearing of expert witnesses and review the nature and scope of various international conventions which cover illegal drug control, as well as their consequences for Canada. To do this, we welcome Dr. William B. McAllister, professor at the University of Virginia. In the second stage, we will be hearing from representatives from the Department of Foreign Affairs and International Trade; from the International Crime Division, we will hear the Director, Mr. Terry Cormier and Mr. Stephen Bolton, International Drug Officer. At the end of the meeting, we will hear from the Executive Secretary of the Inter-American Drug Abuse Control Commission, Mr. David Beall.

Before introducing you as I should Dr. McAllister, I would like to mention that Senator Rossiter has just come in to join us.

[*English*]

Dr. William B. McAllister received his Ph.D. from the University of Virginia in 1996. He is currently a lecturer in history and a faculty consultant at the Teaching Resource Centre of the University of Virginia. Dr. McAllister's Ph.D. dissertation

Afin de le surmonter, nous avons entendu une gamme imposante d'experts, tant canadiens qu'étrangers, des milieux académiques, policiers, judiciaires, médicaux, sociaux et gouvernementaux. Ces auditions se sont tenues principalement à Ottawa et, à l'occasion, à l'extérieur de la capitale.

Le second de ces enjeux est celui du partage de la connaissance. Il s'agit assurément, selon moi, du plus noble. Le comité désire que les Canadiens de partout s'informent et partagent l'information que nous avons recueillie. Notre défi est de planifier et d'organiser un système assurant l'accessibilité et la distribution de cette connaissance. Nous voudrons aussi connaître les vues de la population sur cette connaissance. Pour ce faire, nous tiendrons en avril, mai et juin prochains des audiences publiques dans divers lieux au Canada.

Enfin, comme troisième enjeu, le comité doit examiner de très près quels sont les principes directeurs sur lesquels une politique publique canadienne sur les drogues doit s'appuyer.

[*Traduction*]

Avant de vous présenter nos distingués experts, je tiens à vous préciser que le comité tient à jour un site Web accessible sur le site parlementaire. On peut y trouver tous les textes des délibérations du comité, y compris les mémoires et la documentation complémentaire fournis par nos témoins experts. Il y a aussi plus de 150 liens avec d'autres sites connexes.

[*Français*]

Quelques mots au sujet de la salle de comité où nous tenons nos séances d'aujourd'hui. Cette salle, identifiée comme la salle des peuples autochtones, fut aménagée par le Sénat en 1996 pour rendre hommage aux peuples qui, les premiers, ont occupé le territoire de l'Amérique du Nord et qui, encore aujourd'hui, participent activement à l'essor du Canada. Cinq de nos collègues au Sénat représentent fièrement et dignement ces peuples.

Nous terminerons aujourd'hui l'audition des témoins experts et examinerons la nature et la portée des divers traités internationaux qui gouvernent le contrôle des drogues illicites, ainsi que leurs conséquences pour le Canada. Dans cette optique, nous recevons M. William B. McAllister, professeur à l'Université de Virginie. Dans un deuxième temps, nous recevrons des représentants du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international; de la direction du crime international seront présents le directeur, M. Terry Cormier et le responsable du volet drogues internationales, M. Stephen Bolton. En fin de séance, nous entendrons le secrétaire exécutif de la Commission interaméricaine de la lutte contre l'abus des drogues, M. David Beall.

Avant de vous présenter plus adéquatement M. McAllister, je voudrais souligner que le sénateur Rossiter s'est jointe à nous.

[*Traduction*]

M. William B. McAllister a obtenu son doctorat à l'Université de la Virginie en 1996. Il est actuellement chargé de cours en histoire et conseiller de faculté au Teaching Resource Centre de l'Université de la Virginie. Sa thèse portait sur l'histoire des

concerned the history of international efforts to control drugs in the 20th century. Since 1996, he has written and presented extensively on the main issues related to international drug control policies. Dr. McAllister is the author of *Drug Diplomacy in the 20th Century: An International History*, published in the year 2000. He is also a member of the American Historical Association, a reviewer for the Routledge Press and a referee for the *Journal of Policy History*.

Dr. McAllister, good morning, and thank you for your interest in our committee. As I outlined in my introduction, the concern of the committee is focused on cannabis in this context. That does not limit you to informing us only about cannabis, because information about other illicit drugs would be appreciated. However, for now, our report will concern cannabis.

In the course of the questions and answers, if there are more specific questions that the researcher of the committee wishes to ask you, I will write to you and await your response. The questions and the answers will also be put on the Web site of the committee.

Dr. McAllister, please proceed.

Dr. William B. McAllister, Professor, University of Virginia: First, I want to say that it is lovely to be back in Canada. I am not sure if the committee members are aware of this but I received a research grant from the Canadian Government eight years ago to do research here in Ottawa, at the other end of Wellington Street. It was a valuable and important time in my research. I learned much here that was incredibly important.

I deem today an opportunity to return your investment. I was a graduate student without any particular credentials and the government and people of Canada enabled me to come here and do some important research for my overall thesis and to explore much more carefully than I could otherwise, the role of Canada in the creation and implementation of the international drug control system. I hope you will count your money well spent. I am happy to be here, especially for that reason.

I am really not able to restrict my remarks to cannabis as such because that is not the way that I view the drug issue or the drug problem. Cannabis is in some ways a special case; otherwise, it is really not at all. Therefore, my remarks will be global, after which I will be happy to follow up in discussions to some extent.

We will begin with the drug issue by categorizing the drugs in a certain way. One way to look at the drugs under discussion is the way in which they are controlled by international treaty and national systems of control. The strictest level of control is what I call "organics," which is not really a good term because the chemists do not like it. The point is that those are the classic drugs that are difficult to control such as opiates, heroin, morphine, codeine, coca products, et cetera. Those are the primary classic drugs. Those drugs suffer under the strictest international controls.

efforts internationaux de lutte antidrogue au XXe siècle. Depuis 1996, il a beaucoup écrit et fait de nombreuses présentations sur les nombreuses questions liées aux politiques internationales de lutte antidrogue. M. McAllister est l'auteur de *Drug Diplomacy in the 20th Century: An International History*, publié en 2000. Il est aussi membre de l'American Historical Association, réviseur chez Routledge Press et arbitre pour le *Journal of Policy History*.

Monsieur McAllister, bonjour et merci de l'intérêt que vous portez à notre comité. Comme je le disais dans mon introduction, notre comité se préoccupe plus précisément du cannabis. Cela ne signifie pas pour autant que vous deviez vous en tenir uniquement au cannabis, car les renseignements sur d'autres drogues illicites seront aussi les bienvenus. Toutefois, pour l'instant, notre rapport doit porter sur le cannabis.

Si, au cours de la période de questions et réponses, nous abordons des sujets plus précis sur lesquels l'attaché de recherche du comité souhaiterait vous poser des questions, je vous écrirai et j'attendrai votre réponse. Ces questions et réponses seront aussi publiées sur le site Web du comité.

Allez-y, monsieur McAllister.

M. McAllister, professeur, Université de Virginie: Je dois dire tout d'abord que je suis ravi d'être de retour au Canada. Je ne sais pas si les membres du comité le savent, mais j'ai reçu il y a huit ans une subvention du gouvernement du Canada pour faire des recherches ici à Ottawa, à l'autre bout de la rue Wellington. Cela a été une période précieuse et importante dans mes recherches. J'ai appris ici beaucoup de choses incroyablement importantes.

Cette comparution aujourd'hui me donne l'occasion de vous rembourser un peu votre investissement. J'étais étudiant diplômé sans titre particulier et le gouvernement et le peuple du Canada m'ont permis de venir ici faire des recherches importantes pour ma thèse et approfondir beaucoup mieux que je ne l'aurais pu autrement le rôle du Canada dans la création et la mise en oeuvre d'un système international de lutte contre la drogue. J'espère que vous aurez le sentiment que c'est de l'argent bien investi. Je suis heureux d'être ici tout particulièrement pour cette raison.

Je ne peux pas vraiment m'en tenir uniquement au cannabis car ce n'est pas comme cela que je vois le problème de la drogue. Le cannabis est un cas spécial à certains égards, et à d'autres il ne l'est en fait pas du tout. Par conséquent, je ferai des remarques à portée générale, après quoi je me ferai un plaisir de les approfondir au cours d'un débat.

Nous aborderons la question des drogues en les caractérisant d'une certaine façon. L'une des façons d'examiner les drogues dont il est question consiste à voir comment elles sont régies par les traités internationaux et les systèmes nationaux de contrôle. Le niveau de contrôle le plus strict concerne les drogues que je qualifie d'«organiques», ce qui n'est pas vraiment un bon terme car les chimistes ne l'aiment pas. Il s'agit en fait de drogues classiques difficiles à contrôler telles que les opiacés, l'héroïne, la morphine, la codéine, les produits de la coca, et cetera. Ce sont les drogues classiques primaires, celles qui font l'objet des contrôles internationaux les plus stricts.

The second level of controls, which are somewhat less stringent, are generically referred to as the psychotropic drugs. This is a large group of pharmaceutical drugs that we would typically call "depressants" and "stimulants" and other such drugs that work on the central nervous system. Their control is somewhat less. As we know, there are no controls at the international level for alcohol and tobacco in terms of consumption. There are various trade controls and all nations have some level of control as well, but it tends to be different.

Le second palier de contrôles, où les contrôles sont un peu moins rigoureux, concerne les drogues globalement qualifiées de psychotropes. Il s'agit d'un vaste groupe de médicaments qu'on appelle généralement des dépresseurs ou des stimulants et d'autres drogues analogues qui influent sur le système nerveux central. Dans leur cas, le contrôle est moins rigoureux. Comme nous le savons, il n'existe pas de contrôle international du niveau de consommation d'alcool ou de tabac. Il y a divers types de contrôles commerciaux et chaque pays exerce un certain degré de contrôle, mais ce n'est pas la même chose.

We have a fourth class of drugs as well, which can often be a drug of abuse — the inhalants or intoxicants. These are toxic substances such as found in glue and paint. Many young people in particular will inhale. This is the only class of drugs that is characterized by the way it is consumed.

Il existe aussi une quatrième catégorie de drogues qui peuvent être utilisées par les toxicomanes: les produits inhalés ou substances intoxicantes. Citons par exemple les substances toxiques que l'on trouve dans la colle ou la peinture. De nombreux jeunes inhalent ce genre de produits. C'est la seule catégorie de drogues caractérisée par la façon dont elle est consommée.

When we talk about drug control and drug issues, part of my point is that there is really no way to regulate all of this — especially the last category I mentioned. We tend to have these different levels of control that have historically come about for various reasons. However, they do not match up with what we now consider to be the dangers or the advantages of the drugs involved.

Quand on parle de contrôle des drogues et de problèmes de drogue, ma thèse est en partie qu'il n'y a pas vraiment de moyen de réglementer tout cela, en particulier la dernière catégorie que je viens de mentionner. Divers niveaux de contrôle ont été imposés historiquement pour diverses raisons. Toutefois, ces contrôles ne correspondent pas aux dangers ou aux avantages de ces drogues tels que nous les percevons actuellement.

Part of my job today is to explain why things have turned out the way they have. I know this committee is interested in what you might wish to do differently in the future. I will try to direct my remarks to that.

Mon travail aujourd'hui va consister en partie à vous expliquer pourquoi les choses en sont arrivées là. Je sais que votre comité souhaiterait aussi savoir comment on pourrait changer les choses à l'avenir. Je vais essayer d'axer mes remarques sur cette préoccupation.

To provide an historical sequence, I will speak briefly to each of the time periods that I think will be of most use to the committee.

Pour vous donner un aperçu historique, je vais vous présenter rapidement les périodes de référence qui seront les plus utiles au comité, je crois.

The first time period is roughly between 1880 and 1920. This was a period when international drug control became a topic of discussion among the nations of the world and they decided to do something about it. Drugs had been trafficked for a long time previous to that, but a series of factors that became important in the late 19th century made it a topic of diplomatic discourse. My own interpretation of this is that the main factor involved was not medical and nor was it racial prejudice. Rather, it involved geopolitical, strategic and trade issues.

La première période va en gros de 1880 à 1920. Au cours de cette période, le contrôle international des drogues est devenu un sujet de discussion pour divers pays qui ont décidé de s'occuper de ce problème. Le trafic de drogues existait depuis bien longtemps, mais à la suite d'une série de facteurs importants à la fin du XIXe siècle, il est devenu l'un des sujets du débat diplomatique. Personnellement, je crois que le principal facteur n'était pas d'ordre médical et n'avait rien à voir avec les préjugés raciaux. Il s'agissait plutôt de questions géopolitiques, stratégiques et commerciales.

The important country to consider here is China. At the turn of the century, China was falling apart as a nation. One of the main reasons for that was an incredibly problematic situation with opium in the country. There had been many thousands of tonnes of opium imports into the country for a couple of centuries. By the turn of the 20th century, China itself was also producing domestically a huge amount of hope yum. The opium situation in China was frightening for the people who lived there. It was very problematic for the countries that had imperial interests in China, and there was also a lot of fear that this sort of use would spread to other places.

Le pays essentiel à examiner ici, c'est la Chine. À la fin du XIXe siècle, la nation chinoise est en pleine décomposition. L'une des principales raisons de cette décomposition, c'est le problème incroyable de l'opium dans ce pays. Au cours des deux siècles précédents, on y a importé des milliers de tonnes d'opium. À l'aube du XXe siècle, la Chine elle-même en produit d'énormes quantités. La situation devient terrifiante pour la population chinoise. Elle pose aussi de graves problèmes aux pays qui ont des intérêts impérialistes en Chine, et qui ont très peur de la contagion à l'étranger.

These are the main reasons in my interpretation as to why you begin to get an international movement for drug control at this particular time. It is focused on these particular drugs because they appear to be the most threat to the imperial interests of the countries involved — not just imperial but commercial interests.

À mon avis, ce sont les principales raisons pour lesquelles on commence à voir apparaître un mouvement international de contrôle de la drogue à cette époque. Ce mouvement cible ces drogues particulières parce que ce sont elles qui semblent le plus menacer les intérêts impérialistes des pays concernés — pas seulement des intérêts impérialistes, mais aussi des intérêts commerciaux.

Many traders and commercial companies in various western countries were interested in drug control, because they assumed that they could sell more of other products to the Chinese were they not spending all their money on opium. Many different constituencies were in favour of control: For example, missionaries often saw negative impact from opium use in China because it interfered with what they wanted to do. There were many liberals in various countries that believed this was not something in which governments ought to be involved.

De nombreux négociants et entreprises commerciales de plusieurs pays occidentaux s'intéressent au contrôle de la drogue car ils estiment alors qu'ils pourraient augmenter leurs ventes d'autres produits aux Chinois si ceux-ci ne dépensaient pas tout leur argent à acheter de l'opium. Des groupes très divers sont en faveur du contrôle de la drogue: par exemple, les missionnaires trouvent souvent que l'opium a des conséquences néfastes parce qu'il les empêche de faire ce qu'ils veulent faire. En revanche, de nombreux libéraux dans divers pays estiment que les gouvernements n'ont pas à se mêler de ce problème.

By the way, dealing with drugs has always been a problematic issue for governments. One of the early attempts to address this in the 18th century in European colonies in Asia was to have what was called a "farm system." The government would sell the rights to sell opium to some group of entrepreneurs within a particular area. They were typically overseas Chinese who sold to other overseas Chinese. That became problematic in the late 19th century. Many people objected to it.

À propos, l'attitude à adopter vis-à-vis de la drogue a toujours été un problème pour les gouvernements. L'un des premiers efforts pour s'attaquer à ce problème au XVIIIe siècle dans les colonies européennes d'Asie a consisté à mettre en place ce qu'on appelait un «système d'affermage». Le gouvernement vendait les droits de vente de l'opium à un groupe d'entrepreneurs dans une région particulière. Il s'agissait en général de Chinois de l'étranger qui le vendaient à d'autres Chinois à l'étranger. De nombreuses personnes s'insurgèrent contre cette situation qui devint problématique à la fin du XIXe siècle.

The governmental policy solution to the drug problem was to create opium monopolies that were controlled and run by the government. The idea was to take the profit out of it. The government would then regulate the opium trade by registering users. Only current users were registered, not new users. The strategy was that the government supplied those current users with opium and as they died out over time, they would eliminate the problem because there would no longer be any legal users.

La stratégie gouvernementale utilisée pour résoudre le problème consista alors à créer des monopoles de l'opium contrôlés et dirigés par le gouvernement. L'idée était d'en supprimer le profit. Le gouvernement réglementerait le commerce de l'opium en enregistrant les usagers. Seuls les consommateurs existants seraient enregistrés, pas les nouveaux. La stratégie du gouvernement était d'approvisionner les utilisateurs existants en opium; une fois que ceux-ci mourraient progressivement, le problème disparaîtrait puisqu'il n'y aurait plus aucun utilisateur légal.

That did not work. A subsequent difficulty arose when the governments got into the business of deriving some of their revenue from direct distribution of the drugs. That became a real problem morally, ethically and in other ways.

Ce fut un échec. Le problème se compliqua quand les gouvernements se mirent à tirer une partie de leurs recettes de la distribution directe des drogues. Cela posa alors un sérieux problème sur le plan moral et sous d'autres plans.

The next attempted solution was to go the international route and to figure out a way to deal with this problem that was more global. By the turn of the century, the trade was really quite global, too, both in licit and illicit substances. Some of the original multinational companies on the planet were pharmaceutical companies, which were selling all over the world early in the 19th century into the mid-19th century.

La tentative de solution suivante consiste à adopter une démarche internationale en essayant de trouver une solution plus générale au problème. D'ailleurs, au début du XXe siècle, ce commerce se pratique véritablement à l'échelle mondiale, qu'il s'agisse de substances licites ou illicites. Certaines des premières compagnies multinationales de la planète étaient des compagnies pharmaceutiques qui vendaient déjà leurs produits dans le monde entier au début et au milieu du XIXe siècle.

Between the early 1920s and the mid-1930s there was a series of international discussions and a couple of treaties were negotiated. Those treaties formed the basis for the system that exists today.

Du début des années 20 au milieu des années 30, la question est débattue au niveau international et on négocie plusieurs traités. Ce sont ces traités qui vont constituer la base du système que nous avons actuellement.

Let me make this point before I proceed. The key point to the first segment is simply that there are a number of interests that animate the system. They are geopolitical, strategic commercial and religious — more than medical, racial or nativist, which are often given as some of the reasons.

By the early 1930s, a system was put in place — more or less today's system — that is based on several key tenets, which I will discuss for a few minutes. This will sound familiar to you, but I think it is important to look at the global approach.

Supply control is the first constituent element. The system is clearly intended to limit supply. The thinking has been to reduce the supply to licit needs. Those licit needs are defined as medical, scientific, commercial and research. The assumption has been that if the supply could be limited to those levels, then the excess that would leak into the illicit traffic would no longer be available, and therefore, the problem would go away.

That seems to be problematic thinking from our early 21st century point of view. However, this was very much a point of view that has been with people who have thought about this problem for a long time. There was some historical precedent to indicate that it might have actually worked that way at one point in time. I think that that was fallacious thinking at the time, but people — because of some agreements among the Indians, the Chinese and the British in the early 20th century — had some reason to believe it might actually work. However, the supply control way of thinking about the issue still animates the system very much.

The second thing — especially important for this committee — is that there were a lot of discussions in the 1920s about whether it would be possible and advisable to have an international agency that would have a lot of power. The agency would be able to dictate to states how they should behave in this issue area. Those attempts were all defeated.

National controls retain pride of place in the system. The international system provides a guide and a veneer as well as all sorts of rules and regulations. However, governments were never willing to give up their prerogatives as nations to an extent significant such to allow an international agency to interfere with traffic in licit substances, which is what this is about. The system is set up to facilitate the traffic of licit substances around the globe without too much prejudice and also to try to cut down on illicit traffic, hence the supply control approach.

Third, the system is set up in what is referred to as "indirect control" rather than "direct control." There were discussions in the 1920s and 1930s, and also in the 1950s and 1960s, that direct control might be possible. Direct control would have been a supranational agency — an international agency that would have had the power to a approve drug transactions before they took place. A government or a company that wanted to import or

Permettez-moi de préciser ceci avant de poursuivre. L'idée essentielle de cette première partie de mon argumentation est simplement de vous montrer qu'une multitude d'intérêts sont en jeu dans ce système. Il y a des intérêts géopoliques, stratégiques, commerciaux et religieux, et pas simplement des intérêts médicaux, raciaux ou nativistes, comme on le prétend souvent.

Au début des années 30 se met en place un système qui est «plus ou moins celui que nous avons aujourd'hui» et qui repose sur plusieurs principes fondamentaux sur lesquels je vais m'étendre quelques minutes. Tout ceci vous est familier, mais je pense qu'il est important de présenter une vision d'ensemble.

Le premier élément constituant est le contrôle de l'offre. Le but du système est clairement de restreindre l'offre. On veut restreindre l'offre à la satisfaction des besoins licites. Ces besoins licites sont définis comme étant les besoins médicaux, scientifiques, commerciaux et de la recherche. On s'imagine alors qu'en limitant l'offre à la satisfaction de ces besoins, on va éliminer l'excédent qui pourrait être acheminé vers le marché illicite, et que le problème de la narcomanie va disparaître de lui-même.

C'est un raisonnement qui paraît plutôt douteux de notre point de vue du XXIe siècle. Toutefois, c'est un raisonnement qui était abondamment partagé par des personnes qui ont longtemps réfléchi au problème. Des précédents historiques donnaient à penser que cette formule avait effectivement fonctionné à certains moments. Je pense que c'était une croyance erronée à l'époque, mais compte tenu des ententes qui avaient été conclues par les Indiens, les Chinois et les Britanniques au début du XXe siècle, certaines personnes avaient de bonnes raisons de croire que cette méthode pouvait vraiment marcher. En fait, le raisonnement du contrôle de l'offre est encore très présent dans le système actuel.

Le deuxième point — qui est particulièrement important pour votre comité — est qu'on s'est beaucoup demandé au cours des années 20 s'il serait possible et utile de créer un organisme international doté de vastes pouvoirs. Cet organisme aurait pu dicter aux États leur comportement en la matière. Ces efforts ont échoué.

Le contrôle national conserve une place de choix dans le système. Le régime international sert de guide et d'enrobage tout en proposant toutes sortes de règles et de règlements. Toutefois, les États nations n'ont jamais accepté de renoncer à leurs prérogatives au point de laisser un organisme international se mêler du trafic de substances licites, dont il est question ici. Le régime a pour but de faciliter le mouvement de substances licites à travers la planète sans trop de difficulté et aussi d'essayer de réduire le trafic illicite, d'où la démarche de contrôle de l'offre.

Troisièmement, le système repose sur le principe de ce que l'on appelle le «contrôle direct» On a envisagé au cours des années 20 et 30, et aussi au cours des années 50 et 60, la mise en place d'un contrôle direct. Il se serait agi d'un organisme supranational, d'une agence internationale qui aurait eu le pouvoir d'approuver préalablement les transactions de drogues. Le gouvernement ou la société qui aurait souhaité importer ou exporter une drogue

export a particular drug for licit purposes would have had to get approval from some international agency before the trade would take place.

That is a more powerful and robust system. Yet, that was also defeated partly because governments were not interested in giving up that level of prerogative. The traders and pharmaceutical companies involved were not interested in allowing that level of control over their legitimate business.

Instead, we have an indirect control system through the International Narcotics Control Board and the Commission of Narcotic Drugs. Basically, they collect statistics after the fact. They look at those statistics after the fact. If they see some anomaly or problem, they bring that to the attention of governments after the fact.

That is the way the system is built, for better or for worse.

Fourth, and very important, the system has always been steeped in the principles of free trade. All governments — especially a government like Canada — have always been interested in being able to acquire medicinal substances for licit purposes at a reasonable price. If you limit access too much, if you limit production too much or if you limit manufacturing too much, the price goes up. Governments are not interested in that, nor are the pharmaceutical companies that often import the raw materials and create the finished products.

These two tenets of the system are fundamentally opposed to each other. You cannot have a system in which the idea is to eliminate illicit use by controlling the supply and also have a system in which you have low prices. To have low prices, you have to have more supply than there is need. Therefore, the system is fundamentally problematic in the way it was created. This is part of the problem we have to deal with now.

The free trade imperative will not go away. There will always be more supply than demand because that is the only way that they are affordable. We have to keep in mind that there are many licit uses for most of these drugs, as well.

I am sure that you are aware of the schedules for control in the international treaties and in our national legislation. This approach was invented in 1931 to placate the Germans. The Germans were the main purveyors of opium products at that time, including heroin, which was still used a lot in medicine, morphine and codeine. The Germans objected during the 1931 negotiations to lumping codeine in with morphine and especially with heroin. They believed that there was no reason to put those two drugs under this same level of control because codeine is a better drug. It is less addictive. The Germans were able to argue that if codeine were placed in a less restrictive schedule, doctors would use it more and there would be less need to use morphine and heroin.

quelconque à des fins licites aurait été tenu d'obtenir préalablement l'approbation de cette agence internationale.

C'est là un régime plus puissant et plus solide. Il a cependant été aussi rejeté parce que les gouvernements ne voulaient pas renoncer à ce niveau de prérogative. Les négociants et les compagnies pharmaceutiques concernés n'avaient aucun envie de consentir à un tel niveau de contrôle sur leurs activités légitimes.

Au lieu de cela, nous avons un système de contrôle indirect par le biais de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de la Commission des stupéfiants. En gros, ces organismes recueillent des statistiques après coup. Ils les étudient a posteriori. S'ils constatent une anomalie ou un problème, ils le signalent au gouvernement après la transaction.

C'est ainsi que fonctionne le système, pour le meilleur ou pour le pire.

Quatrièmement, et c'est très important, le régime a toujours été profondément ancré dans le principe du libre-échange. Tous les gouvernements — et notamment un gouvernement comme celui du Canada — ont toujours souhaité être en mesure de se procurer des substances médicinales à des fins licites à un prix raisonnable. Si l'on restreint trop l'accès, la production ou la fabrication, le prix augmente. Cela n'intéresse pas les gouvernements ni les compagnies pharmaceutiques qui importent souvent les matières premières pour fabriquer les produits finis.

Ces deux principes du régime se contredisent fondamentalement. On ne peut pas avoir un régime qui vise à éliminer la consommation illicite en contrôlant l'offre et en même temps un régime de bas prix. Pour avoir des prix bas, on a besoin d'une offre supérieure à ce qui est nécessaire. Par conséquent, le système tel qu'il a été conçu est fondamentalement boiteux. C'est un des aspects du problème auquel nous sommes maintenant confrontés.

L'impératif de libre-échange ne disparaîtra pas. Il y aura toujours plus d'offre que de demande parce que c'est la seule façon d'avoir des produits abordables. N'oublions pas que la plupart de ces drogues ont aussi de multiples utilisations licites.

Vous connaissez certainement les listes ou annexes de contrôle des traités internationaux et de notre législation nationale. Cette démarche a été adoptée en 1931 pour donner satisfaction aux Allemands. Ils étaient les principaux fournisseurs de produits opiacés à l'époque, notamment l'héroïne, qui est encore beaucoup utilisée à des fins médicinales, la morphine et la codéine. Durant les négociations de 1931, les Allemands se sont opposés à ce qu'on regroupe la codéine avec la morphine et plus particulièrement l'héroïne. Ils estimaient qu'il n'y avait pas de raison d'assujettir la codéine au même niveau de contrôle que les autres drogues parce qu'elle est beaucoup moins nocive. Elle entraîne moins de dépendance. L'argumentation des Allemands était que si l'on plaçait la codéine sur une liste moins restrictive, les médecins l'utiliseraient plus et il serait moins nécessaire de recourir à la morphine et à l'héroïne.

It was a plausible argument and governments felt that they had to accept it because if they did not, the Germans would not sign the treaty and the whole system would be upset. There have always been governments that have been able the play the rules to their own advantage. These governments have primarily been those who represent major pharmaceutical interests in the 20th century. It all adds up to this: The system is not meant to prohibit drugs, it is meant to regulate and control the flow of drugs.

The functional effect of this is what I call a "comparative regulatory advantage." That means that a particular pharmaceutical company will try to create drugs that will be scheduled at a lower level than their competitor's drugs. That gives them a comparative advantage in the regulations systems around the world and they can sell more of their drugs than their competitors can sell.

This system drives research and development agendas and much of what occurs in terms of making the regulations at the international level. The vast majority of discussions during the 20th century were not about how to help addicts get off drugs. The main discussions were about how to protect commercial and manufacturing interests and how to limit the supply of these classic, organic drugs — those primarily from Third World countries — to reduce the illicit traffic.

That is how the system developed. It has much to do with power and many other complications. For example, strategically, opium has been an important drug for national defence considerations. During the early part of the cold war, when it was thought that there might be a nuclear exchange, after which there would be survivors, although the casualties would be massive, western governments had to stockpile opium, which could then be turned into morphine in case their citizens had need of it. No one had any interest in making the supply so restricted that it was not possible to buy what was needed to protect the citizenry from various catastrophes.

There are many factors involved that are not medical. It will always be that way. If your intent is to take this out of the economic/geopolitical realm and move it into the medical realm, it will not work.

After the mid-1930s, there was a long period of time when the people who ran the system attempted to make it work. They implemented the system and fiddled with the rules to try various ways to make it work. That continued until the drug explosion of the late 1960s.

The system is not monolithic. There have always been discussions about what the rules ought to be and how they ought to be interpreted and implemented. You are not facing an international regime that is so overwhelming that you have no room to manoeuvre. There have always been questions about what to do and how to do it. Sometimes the discussions have been open and other times quite subterranean. Certain governments have been able to control that debate, but there is room to think about this and to consider alternatives.

C'était un argument plausible et les gouvernements se sont dit qu'il fallait l'accepter car s'ils ne le faisaient pas, les Allemands ne signeraient pas le traité et tout le système s'effondrerait. Il y a toujours eu des gouvernements qui ont su se servir des règlements à leur avantage. Ce sont surtout les gouvernements qui ont représenté les intérêts des grandes compagnies pharmaceutiques au XXe siècle. Au fond, le système n'a pas pour objectif d'interdire les drogues, mais simplement d'en réglementer et d'en contrôler le mouvement.

Il résulte de cela ce que j'appelle un «avantage réglementaire comparatif». Autrement dit, une compagnie pharmaceutique va essayer de créer des médicaments qui figureront sur une liste de contrôles moins restrictive que celle sur laquelle figureront les médicaments de son concurrent. Cela lui donne un avantage comparatif dans les réglementations internationales et lui permet de vendre plus de médicaments que son concurrent.

Ce système influence les programmes de recherche et de développement des fabricants et influe aussi beaucoup sur la réglementation au niveau international. La grande majorité des débats au cours du XXe siècle n'ont pas eu pour objet d'aider les drogués à se désintoxiquer. Les discussions ont surtout porté sur la question de savoir comment on pouvait protéger les intérêts des négociants et des fabricants et limiter l'offre de ces drogues organiques classiques — qui proviennent essentiellement des pays du Tiers monde — et réduire le trafic illicite.

C'est ainsi que le système a évolué. C'est beaucoup une question de pouvoir et d'autres éléments complexes. Par exemple, d'un point de vue stratégique, l'opium a été une drogue importante pour des considérations de défense nationale. Au début de la guerre froide, quand on pensait qu'un affrontement nucléaire risquait de se produire et qu'il y aurait des survivants même après une destruction massive, les gouvernements occidentaux ont voulu stocker de l'opium qui pourrait ensuite être transformé en morphine au cas où leurs citoyens en auraient besoin. Personne n'avait intérêt à limiter l'offre au point qu'il ne serait plus possible d'acheter les quantités nécessaires pour protéger les populations en cas de catastrophe.

De nombreux facteurs n'ont rien à voir avec les considérations médicales. Il en sera toujours ainsi. Si vous voulez laisser de côté les considérations économiques et géopolitiques et vous en tenir uniquement au domaine médical, vous faites fausse route.

Après le milieu des années 30, les responsables du système ont essayé longtemps de le faire fonctionner. Ils l'ont mis en oeuvre et ont bricolé les réglementations de diverses façons pour les faire fonctionner. Cela s'est poursuivi jusqu'à l'explosion des drogues de la fin des années 60.

Le système n'est pas monolithique. Il y a toujours eu des débats sur le contenu des règles, leur interprétation et leur application. Il ne s'agit pas d'un régime international rigide au point de ne laisser aucune marge de manoeuvre. On s'est toujours demandé quoi faire et comment. Le débat a été tantôt ouvert, tantôt très confidentiel. Certains gouvernements ont pu le contrôler, mais on peut réfléchir à la question et envisager divers choix.

During the fourth period, from the mid-1960s to the mid-1970s, there was a great deal of drug use. I think I discovered in my research that it was really quite global — it was not occurring in just the U.S. or Canada or Western Europe. There was also an explosion of drug use in Third World countries as well as inside the Soviet Union and the east bloc countries. Interestingly, I came across some data in the Canadian archives provided by the attaché in Havana who said that there was a big upswing in drug use in Cuba in the late 1960s.

Durant la quatrième période, du milieu des années 60 au milieu des années 70, la consommation de drogue a beaucoup progressé. Je pense avoir constaté dans mes recherches que cette consommation était mondiale, et qu'elle ne caractérisait pas seulement les États-Unis ou le Canada ou l'Europe de l'Ouest. Il y a eu aussi une explosion de la consommation dans les pays du Tiers monde et en Union soviétique ainsi que dans les pays du bloc de l'Est. Fait intéressant, j'ai trouvé dans les archives canadiennes fournies par l'attaché à La Havane des informations faisant état d'une forte progression de la consommation de drogue à Cuba à la fin des années 60.

Something happened in the mid-to-late-1960s that changed use of drugs across the world. Drug use became more prominent among groups of people who were much more mainstream — not members of ethnic minorities or other outcast groups. They were children of senators and other higher profile individuals.

Il s'est produit quelque chose entre le milieu et la fin des années 60 qui a modifié la consommation de drogue à travers le monde. La drogue s'est mise à circuler dans des groupes de personnes beaucoup plus ordinaires, et non plus des membres de minorités ethniques ou d'autres groupes marginaux. Il s'agissait désormais d'enfants de sénateurs ou d'autres personnes de la bonne société.

This caused much consternation within the international system and the way it developed. People asked many questions about what we should do. I would argue that we are still in that same period, even though the 1960s and early 1970s kicked this off.

Les populations ont alors été consternées par le système international et son fonctionnement. On s'est mis à se poser toutes sortes de questions sur ce qu'il fallait faire. À mon avis, nous sommes toujours plongés dans cette période, même si c'est au cours des années 60 et au début des années 70 que tout cela a commencé.

There are three things that have characterized the system since the 1970s: It has become more bureaucratized, more professionalized and more globalized. This is true at all levels, not just the U.N. and not just the national drug control agencies. This is true of pharmaceutical companies, drug traffickers and police organizations. Everyone has become more professional, bureaucratic and global in the way that they deal with the drug issue.

Trois aspects caractérisent le système depuis les années 70: il est devenu plus bureaucratique, plus professionnel et plus mondial. C'est vrai à tous les niveaux, pas seulement aux Nations Unies et au niveau des organismes nationaux de contrôle des drogues. C'est vrai aussi des compagnies pharmaceutiques, des trafiquants de drogues et des organisations policières. Partout, on aborde le problème de la drogue de façon plus professionnelle, bureaucratique et mondiale.

For this committee, it means that it is more difficult to effect a change in the system. Until the early 1960s, things could have turned out differently if a few key individuals had made alternative decisions. It is not true any more; it is much more difficult to nudge the system in different directions. However, it is possible to do.

Pour votre comité, cela veut dire qu'il est plus difficile de faire évoluer le système. Jusqu'au début des années 60, la situation aurait pu évoluer différemment si quelques personnes clés avaient proposé d'autres formules. Ce n'est plus le cas; il est beaucoup plus difficile de faire dévier le système. Mais c'est encore possible.

Individual governments must deal with the issue — even though the problem is transnational and global at this point. They can make individual changes that have a cumulative effect over time. That has always been the case and always will be the case and is still possible to do.

Les gouvernements nationaux doivent s'occuper du problème même s'il est transnational et mondial maintenant. Ils peuvent apporter des changements individuels qui auront un effet cumulatif dans le temps. Cela a toujours été le cas, ce sera toujours le cas et c'est encore possible.

That is the historical sequence.

Voilà pour la séquence historique.

With respect to the way I have characterized the countries involved, Canada plays an important role. We have a number of states that I have called "producing states" where opium and coca are grown. These would be Latin American countries for coca and countries along the southern tier of Asia for opium. They have traditionally had a particular point of view on the subject such that if a nation has a demand problem, they must deal with it domestically. The countries of origin will not do anything about it, beyond a certain point. Although at times that viewpoint has been disingenuous on the part of those governments, it is also quite accurate.

En ce qui concerne la façon dont j'ai caractérisé les pays concernés, le Canada joue un rôle important. Il y a un certain nombre d'États que j'appelle les «États producteurs» où l'on cultive l'opium et la coca. Ce sont les pays d'Amérique latine pour la coca et les pays du sud de l'Asie pour l'opium. Traditionnellement, leur point de vue sur la question est que si un pays a un problème de demande, c'est à lui de le régler sur le plan intérieur. Le pays d'origine ne fera rien pour régler ce problème au-delà d'un certain point. Bien que cette attitude ait été parfois fallacieuse, elle n'en est pas moins exacte.

The ''manufacturing states'' that have significant pharmaceutical manufacturing capacity have been interested in supporting their pharmaceutical industries. These are the usual suspects: the Swiss, the Germans, the Americans, the British, the Japanese and, to a lesser extent, the French.

Canada falls into a third category, which includes the vast majority of states, which is the "consuming nations." These nations do not have a large pharmaceutical manufacturing capacity and they do not grow organic substances themselves. These are the end users in the supply chain. Canada has always been a leader among this group. Since the 1920s, Canada has played an important part in arguing for a balance within the system — a balance in which Canadian national medical needs could be met at a reasonable price and at the same time, Canada was never interested in a free-flowing, open market for drugs.

In a way, this committee represents Canada's continuing role as a moderate player arguing in favour of and looking for a middle solution to this problem. That would allow various constituencies involved to have their needs met without, at the same time, becoming mired in a system that is so open it would lead to a serious new level of drug abuse.

I read some of the committee Web site reports. My sense is that you are currently trying to determine a way in which to deal with these issues that is, perhaps, a bit different.

Some key themes have animated the system. Contrary to most of the writing on this topic, the people who make the rules at the international level — which usually involves much national representation — have been acutely aware of the geopolitical, religious, cultural, commercial and economic factors. This has not been a matter of ignorant people who did not like the Chinese and did not want them to have opium, or did not like Black people and did not want them to be using cocaine. It is necessary, if one is going to deal in the international system, to look at all the factors involved and take them into account.

Additionally, attitudes about drugs have not changed much and have not been very different from one western industrialized state to another. Although it is popular to blame the United States for the domestic legislative woes of other countries, it is only accurate to some extent.

Canada has had its own approach to the drug issue for a long time, and I am not sure it would have been radically different if the United States had not attempted to impose its own solutions on other countries. In the early 20th century, Canadians were heading in the same directions in terms of their concerns about the drug issue and what they wanted to do about it. There have been times in the 20th century — for example in the mid 1950s — when the Canadians openly challenged certain aspects of the American approach to drug control and enforcement. Obviously, Ottawa did not fall off the map at that point.

It is possible to steer your own course, and Canada has done so many times in the past. One of the most interesting parts of my research is to resurrect the role of Dr. Robert E. Curran, a Canadian who is most important for the single convention as it

Les «États manufacturiers» qui ont une importante capacité de production pharmaceutique veulent protéger leurs industries pharmaceutiques. Ce sont les suspects habituels: les Suisses, les Allemands, les Américains, les Britanniques, les Japonais et, dans une moindre mesure, les Français.

Le Canada appartient à une troisième catégorie, qui inclut la grande majorité des États, à savoir les «nations consommatrices». Ce sont des pays qui n'ont pas une grande capacité de production pharmaceutique et où l'on n'utilise pas les substances organiques elles-mêmes. Ce sont les utilisateurs en bout de ligne. Le Canada a toujours été un leader dans ce groupe. Depuis les années 20, il a contribué de façon importante à promouvoir un équilibre du régime — un équilibre permettant de répondre aux besoins médicaux nationaux du Canada à un prix raisonnable mais sans encourager un marché libre et ouvert de la drogue.

En un sens, votre comité s'inscrit dans la continuité du rôle du Canada qui a toujours prôné une solution modérée à ce problème. Il s'agirait de permettre aux divers groupes concernés de satisfaire leurs besoins sans tomber dans un système tellement ouvert qu'il déboucherait sur une nouvelle vague d'abus graves des drogues.

J'ai parcouru les rapports du comité sur son site Web. Je crois que vous essayez actuellement de trouver une façon un peu différente d'aborder ces questions.

Certains thèmes clés ont guidé le régime. Contrairement à ce que suggèrent la plupart des écrits sur la question, les personnes qui ont fixé les règles internationales — avec généralement une forte représentation nationale — étaient profondément conscientes des facteurs géopolitiques, religieux, culturels, commerciaux et économiques. Ce n'étaient pas des ignorants qui n'aimaient pas les Chinois et voulaient les empêcher d'avoir de l'opium ou qui n'aimaient pas les Noirs et voulaient les empêcher de consommer de la cocaïne. Si l'on veut se pencher sur le système international, il faut examiner tous les facteurs concernés et les prendre tous en compte.

De plus, l'attitude face à la drogue n'a pas beaucoup évolué et ne diffère guère d'un pays occidental industrialisé à un autre. On accuse volontiers les États-Unis d'être responsables des maux législatifs intérieurs des autres pays, mais ce n'est vrai que partiellement.

Le Canada a depuis longtemps sa propre démarche face au problème de la drogue, et je ne suis pas sûr qu'elle aurait été radicalement différente si les États-Unis n'avaient pas essayé d'imposer leurs propres solutions aux autres pays. Au début du XXe siècle, les Canadiens s'orientaient déjà dans la même direction sur la question de la drogue. Il est arrivé au cours du XXe siècle — par exemple vers le milieu des années 50 — que les Canadiens contestent ouvertement certains aspects de la démarche américaine en matière de contrôle des drogues et d'application des lois. Le Canada n'a manifestement pas été rayé de la carte pour autant.

Vous pouvez suivre votre propre cap, et le Canada l'a fait maintes fois dans le passé. L'un des aspects les plus intéressants de mes recherches a consisté à remettre au grand jour le rôle du Dr Robert E. Curran, un Canadien qui a joué un rôle

now stands. He took made a great effort to reconcile the various factors and players involved to come up with a typically moderate, Canadian-hewed approach to this issue.

At the national level, Canadians have been able the steer their own course when they chose to, and at the international level individual Canadians and the Canadian government have been important in producing the system as it now exists. Hence, it is your issue as well — not something imposed by the United States.

The key distinction enshrined in the system is the difference between medical, industrial, commercial and scientific uses on the one hand, which are considered to be legitimate, and recreational use on the other hand, which, since the early 20th century, has been considered to be illegitimate. Governments have choices in dealing with this issue. One choice is to work within the paradigm — continuing to consider recreational use to be fundamentally illicit. Another choice is to reject the notion that people's recreational use of the drug is illegitimate. Those are fundamental choices.

The latter direction leads you into certain regulatory territory. If you choose to stay within the 20th century paradigm, legitimate uses are acceptable, while people illicitly self-medicating for whatever reasons they choose leads to a different set of regulatory choices.

I would urge you to consider the power of informal controls. The clearest case we have is tobacco. Access laws to tobacco have not changed for a long time, yet in many western countries tobacco use has decreased substantially. The best controls are those people impose on themselves. It is possible to use the media, legislation or the bully pulpit to encourage people not to use substances without passing laws against it. For example, one of the things the Dutch claim about their system is that opium and heroin users have a loser status in the Netherlands. Most young people do not want to be like that because they see this cohort of older heroin users who have not done anything with their lives and they are not the type of person young people want to emulate. That is an example of an informal sort of control.

Is it possible to craft legislation and an approach to this process that fosters informal controls, which can be more effective than the formal ones? I think it is possible, but it depends on how that is done.

An important question is not whether there ought to be access to a particular substance, but, rather, who should be granted the authority to regulate access and under what conditions. There is no society in the history of the planet that we can find that has allowed unfettered access to drugs. All societies have some sort of controls. Previous to the modern era, it was typically religious

extrêmement important dans la mise en place de la convention unique actuelle. Il a fait de grands efforts pour réconcilier les divers facteurs et intervenants concernés et aboutir à une démarche modérée typiquement canadienne.

Au niveau national, les Canadiens ont pu suivre leur propre voie quand ils l'ont voulu, et au plan international les citoyens canadiens aussi bien que leur gouvernement ont contribué de façon importante à façonner le système actuel. Donc, c'est une question qui est aussi la vôtre, et non pas quelque chose qui est imposé par les États-Unis.

La distinction fondamentale sur laquelle repose le système est la distinction entre l'utilisation médicale, industrielle, commerciale et scientifique d'une part, ce que l'on appelle l'utilisation légitime, et la consommation pour le plaisir d'autre part, qui, depuis le début du XXe siècle, est considérée comme illicite. Face à ce problème, les gouvernements ont plusieurs choix. Ils peuvent s'en tenir au paradigme et continuer à considérer la consommation récréative comme fondamentalement illicite, ou au contraire rejeter l'idée que la consommation pour le plaisir de la drogue est illégitime. C'est un choix fondamental.

Cette dernière orientation vous amène sur le terrain de la réglementation. Si vous décidez de vous en tenir au paradigme du XXe siècle, les utilisations légitimes sont acceptables, alors que les personnes qui s'administrent des drogues de façon illicite pour leurs propres raisons vont tomber sous le coup de divers types de réglementation.

Je vous recommande vivement d'examiner le pouvoir des contrôles non prescriptifs. Le cas le plus flagrant, c'est celui du tabac. Les lois sur l'accès au tabac n'ont pas évolué depuis bien longtemps, et pourtant dans plusieurs pays occidentaux la consommation de tabac a considérablement diminué. Les meilleures limitations sont celles que les individus s'imposent eux-mêmes. On peut se servir des médias, de la législation ou du discours d'intimidation pour inciter des individus à ne pas utiliser certaines substances sans nécessairement adopter des lois les interdisant. Par exemple, les Hollandais se vantent du fait que dans leur système, les opiomanes et les héroïnomanes sont considérés comme des épaves aux Pays-Bas. La plupart des jeunes n'ont pas envie d'être comme cela parce qu'ils voient tous ces vieux héroïnomanes qui n'ont rien fait de leur vie et que ce n'est pas à cela qu'ils ont envie de ressembler. C'est un exemple de contrôle non prescritif.

Peut-on élaborer des lois et une démarche qui vont dans le sens de ces contrôles non prescriptifs, qui peuvent être plus efficaces que les contrôles prescriptifs? Je le crois, mais tout dépend de la façon de le faire.

Il est important de savoir non pas s'il faut donner accès à une substance quelconque mais plutôt à qui on doit donner le pouvoir de réglementer l'accès et dans quelles conditions. On ne connaît aucun cas dans toute l'histoire de notre planète de société qui ait autorisé un accès totalement libre à la drogue. Toutes les sociétés exercent une forme de contrôle quelconque. Avant l'ère moderne,

control by members of the religious elite, cultural or, sometimes, governmental control.

No societies allow people to use and access drugs at any time. The reason is that the public will not tolerate it. What we have seen, in many centuries previous to the 20th century, is that drugs that have psychoactive properties will be abused by some people and people who live in that society will not tolerate that indefinitely. They want some sort of control. The question is who gets to decide who uses what and when.

Finally, I would urge honourable senators to try to avoid "bottleneck thinking," which is something I have noticed about the control system, but it also applies to other aspects of the drug question. The control system has always had this thinking that if the key bottleneck areas in the illicit supply — a particular kingpin or cartel — are choked off, the problem can be eliminated.

The classic number you should listen for in the news is 80 per cent. Throughout the 20th century, there has been a particular country or area of the world that has been tagged as the primary purveyor of a certain drug. In normal political times, the number is 70 per cent — for example, 70 per cent of the world's heroin supply comes from Asia. However, when the number reaches 80 per cent there is a political or commercial factor involved.

The most recent example of this is Afghanistan. How did Tony Blair justify British intervention in Afghanistan? Suddenly, 80 per cent of the heroin in the world is coming from there. The implicit assumption is one of supply and control. If the supply is stopped, the problem will go away. Of course, this does not happen. Bottleneck thinking has suffused approaches to try to deal with the drug problem throughout the 20th century. I would urge you to stay away from that path. It is not realistic; the problem is more elastic than that.

It is also possible to see bottleneck thinking at the other end. For example, if more money were spent on drug treatment in this country, you would be expect to have a certain number of people to fill your beds — you set up the system so that you have enough drug treatment programs for all the addicts in your society. What might happen is that you find that more people want it and need it than you think. Another thing that might happen is that even if all the people who want treatment get it, other people still will not want to make use of it, or they will make use of it and will have continuing problems.

My point is that getting away from supply control and moving completely towards treatment is another form of bottleneck thinking. The trick is to look at the entire problem and attempt to craft solutions that are balanced and apply to all of its aspects.

c'était généralement un contrôle religieux exercé par les représentants de l'élite religieuse, ou un contrôle culturel ou même quelquefois un contrôle gouvernemental.

Aucune société n'autorise ses membres à avoir accès à de la drogue et à en consommer n'importe quand, parce que le public ne le tolère pas. Ce qu'on a constaté, bien avant le XXe siècle, c'est que certains individus abusent de drogues qui ont des propriétés psychotropes et que leurs concitoyens ne tolèrent pas ce comportement indéfiniment. Ils veulent qu'il soit contrôlé. La question est de savoir qui a le pouvoir de décider qui utilise quoi et quand.

Enfin, je recommande vivement aux honorables sénateurs d'éviter la solution du «goulot d'étranglement», que j'ai constatée à propos du système de contrôle mais qui s'applique aussi à d'autres aspects de la question des drogues. Il y a toujours eu dans le système des gens qui pensaient qu'en étranglant le mécanisme d'approvisionnement en substances illicites — en s'en prenant à un baron de la drogue ou à un cartel quelconque — on pouvait régler le problème.

Le chiffre classique auquel vous devez prêter attention quand vous écoutez les informations, c'est 80 p. 100. Pendant tout le XXe siècle, on a toujours accusé un pays ou une région quelconque du monde d'être le principal fournisseur d'une certaine drogue. En période politique normale, le chiffre est de 70 p. 100; par exemple, on dit que 70 p. 100 de l'approvisionnement en héroïne mondiale provient de l'Asie. Toutefois, quand le chiffre atteint 80 p. 100, c'est qu'il y a anguille sous roche sur le plan politique ou commercial.

L'exemple le plus récent, c'est celui de l'Afghanistan. Comment Tony Blair a-t-il justifié l'intervention britannique en Afghanistan? Tout d'un coup, 80 p. 100 d'héroïne du monde venait de là-bas. Le sous-entendu, c'est qu'il faut bloquer cet approvisionnement. Si on bloque l'approvisionnement, le problème va disparaître. Évidemment, ce n'est pas ce qui se passe. Cette théorie du goulot d'étranglement a été présente tout au long du XXe siècle dans les tentatives pour régler le problème de la drogue. Je vous recommande vivement de ne pas suivre cette voie. Elle n'est pas réaliste; le problème est plus élastique que cela.

Le principe du goulot d'étranglement peut aussi se retrouver à l'autre extrémité. Par exemple, si l'on consacrait plus d'argent au traitement des drogués au Canada, on s'attendrait à avoir un certain nombre de personnes en traitement — on organiserait le système de façon à avoir suffisamment de programmes de traitement pour tous les drogués de la société. Ce qui risque d'arriver, c'est qu'il y ait plus de candidats et plus de personnes qui en ont besoin que prévu. Ce qui peut arriver aussi, c'est que même si toutes les personnes qui sont candidates au traitement peuvent le recevoir, d'autres n'en voudront quand même peut-être pas ou suivront le traitement mais continueront d'avoir des problèmes.

Ce que je veux vous expliquer, c'est que quand on choisit exclusivement la voie du traitement, comme quand on choisit uniquement la voie du contrôle de l'approvisionnement, on opte toujours pour une forme de goulot d'étranglement. Ce qu'il faut,

c'est voir le problème dans son ensemble et essayer de concevoir des solutions équilibrées qui tiennent compte de tous les aspects du problème.

Can you define success objectively? Is it possible to define criteria that are measurable? In this and all countries, people do not say that we have an evil transportation problem. We have tens of thousands of people who are killed on the roads every year. People do not suggest we do away with the roads or vehicles. We do things to make the roads, vehicles and drivers safer. We have drunk driving laws and so forth. We understand that to have transportation, there will be a certain amount of deaths accompanying it.

Peut-on définir objectivement le succès? Peut-on définir des critères mesurables? Dans ce pays comme dans tous les autres, les gens ne disent pas que les transports sont mauvais. Des dizaines de milliers de personnes se tuent pourtant chaque année sur les routes, mais les gens ne disent pas qu'il faut supprimer les routes ou les véhicules. On prend des mesures pour améliorer les routes, les véhicules et les conducteurs. Nous avons des lois sur la conduite en état d'ivresse, et cetera. Nous comprenons bien que les transports entraînent fatalement un certain nombre de décès.

Is it politically conceivable to identify a target for acceptable drug abuse? If we could get our drug abuse level down to a particular percentage of our population for a particular drug or of drug use overall, would we consider that to be good enough? If we can hold it there, we can move our resources around and keep it that low.

Est-il politiquement concevable de déterminer un niveau acceptable d'abus des drogues? Si nous pouvions ramener le niveau de consommation de drogues à un certain pourcentage de notre population pour une drogue particulière ou pour l'ensemble de la consommation de drogues, considérerions-nous que c'est suffisant? Si nous pouvons accepter cela, nous pourrons alors organiser nos ressources pour maintenir la consommation à ce niveau.

Politically, that is difficult to say because we have always wanted to say that all drug abuse is bad. We want to get rid of all of it. We always tend to talk about this issue in terms of our children. It is easy to talk about children and drug abuse because they do not vote.

Du point de vue politique, c'est difficile à dire parce que nous avons toujours tenu à affirmer que tout abus de drogue est mauvais. Nous voulons l'éradiquer totalement. Nous avons toujours tendance à penser à nos enfants quand nous parlons de ce problème. Il est facile de s'appuyer sur les enfants quand on parle d'abus des drogues parce qu'ils ne votent pas.

What is the lowest level that is acceptable to a society? If it is possible to have that discussion openly and arrive at a number or a target range, it is more likely to have a realistic set of expectations as to what one can do.

Quel est le niveau le plus faible acceptable pour une société? Si l'on peut avoir une discussion ouverte sur cette question et s'entendre sur un nombre ou sur une fourchette, on aura plus de chance d'avoir un ensemble réaliste d'attentes.

The pyramid that I put up originally indicates that there are many drugs that society wants, uses and needs. They tend to fall into category B. We already categorize drugs in our societies and it is possible to do it more. It is possible to be more careful and explicit about it.

La pyramide que j'ai établie au départ montre qu'il y a beaucoup de drogues dont la société a besoin, qu'elle veut avoir et qu'elle utilise. Elles appartiennent en général à la catégorie B. Nous classons déjà les drogues par catégories dans nos sociétés et il est possible d'aller plus loin. On peut être plus prudent et plus explicite.

However, it is a difficult and thorny political issue, and it will always be. I want to commend the committee for taking it on in such a straightforward way.

Toutefois, c'est une question politique épineuse, et elle le sera toujours. Je tiens à féliciter le comité de l'avoir abordée aussi ouvertement.

The Chairman: Thank you. I will start with questions, and then I will open the discussion. Let us return to the point that you made about deciding whether is it illegal to have recreational use of a substance. Do you remember that one?

Le président: Merci. Je vais entamer les questions et ensuite j'ouvrirai le débat. Revenons à ce que vous disiez à propos de décider s'il est illégal d'utiliser une substance pour le plaisir. Vous vous souvenez?

Dr. McAllister: Yes.

M. McAllister: Oui.

The Chairman: Last week, we heard a lawyer who is in front of the Supreme Court arguing that moral values have changed. I do not know if you are familiar with the constitutional framework in Canada. Since 1982, we have a Charter of Rights and Freedoms enshrined in our constitution. We can now say that Canada is a constitutional democracy. Prior to that date, it was a parliamentary democracy where Parliament was the ultimate decision maker. Under the rule of law principle, everything

Le président: La semaine dernière, nous avons entendu un avocat qui soutient devant la Cour suprême que les valeurs morales ont évolué. Je ne sais pas si vous connaissez bien le cadre constitutionnel du Canada. Depuis 1982, nous avons enchâssé dans notre Constitution une Charte des droits et libertés. Nous pouvons dire maintenant que le Canada est une démocratie constitutionnelle. Auparavant, c'était une démocratie parlementaire où le Parlement était l'ultime décideur. En vertu

decided and legislated by Parliament was final. That was the "déluge," as we say in French.

The argument we heard was that this is no longer the case because we are now a constitutional democracy. If moral values are not supported by fundamental rights, enshrined and protected by the Charter, the court will have to decide that morality is no more a base or a support to decide if it is right or wrong. Do you understand what I mean?

Dr. McAllister: I think so.

The Chairman: I go back to your recommendation. Do you think that this committee can support such a principle, keeping in mind that the three conventions in force specifically outline the principle that those conventions are not to contravene a national constitution or fundamental law? Basically, morality is not a principle. It is not a value. Would you comment on that?

Dr. McAllister: I would not argue that. I would argue that one's definition of morality is important. The classical moral viewpoint has been that these "substances" are bad and that illicit use of them is bad. It a moral hazard to society. That is based on real life experience.

At the same time, all of these substances have licit uses. There are many substances that really do not suffer at the same level of control that one might think considering their level of danger to society. The psychotropic drugs suffer under a less rigorous regime of control and regulation than the traditional drugs of abuse, even though it is clear that societies have major abuse problems with those substances.

It is possible to argue from a moral standpoint in which one says that we have a Charter of Rights in Canada, and we have a moral view that it is important to protect the individual rights and liberties of our people. There is much discussion about whether implementation of drug laws is too invasive into people's personal lives.

The Chairman: I would like to give you the bigger picture behind the argument. First, it is focused on recreational cannabis use. It is also built around the "harm principle," in that if there is no significant harm to others, then maybe — they use the word "maybe" because there is no evidence of harm to the individual — it should be allowed. There should be no invasion of the individual's freedom and liberties. That is the global picture of the argument.

When you say that the substance is bad, the word "bad" is qualified in the argument.

Dr. McAllister: It depends own how one wants to argue. The treaties are not so restrictive that one cannot argue that decriminalizing marijuana usage is forbidden absolutely by the treaties. That is an interpretation to which one must ascribe.

du principe de la règle de droit, tout ce qui était décidé et inscrit dans nos lois par le Parlement était définitif. C'était le déluge, comme on dit en français.

Ce qu'on nous a dit, c'est que ce n'est plus le cas parce que nous vivons maintenant dans une démocratie constitutionnelle. Si les valeurs morales sont battues en brèche par des droits fondamentaux enchâssés et protégés par la Charte, la Cour va devoir décréter que la moralité n'est plus un critère de détermination du bien ou du mal. Vous comprenez ce que je veux dire?

M. McAllister: Je crois.

Le président: J'en reviens à votre recommandation. Pensez-vous que notre comité puisse appuyer un tel principe, sachant que les trois conventions en vigueur stipulent clairement qu'elles ne doivent pas contrevenir à la Constitution ou au droit fondamental d'un pays? Fondamentalement, la moralité n'est pas un principe. Ce n'est pas une valeur. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. McAllister: Je ne le conteste pas. Ce que je soutiens, c'est que la définition qu'on a de la moralité est importante. Le point de vue moral classique est que ces «substances» sont mauvaises et que leur usage illicite est mauvais. C'est un danger moral pour la société. C'est une opinion fondée sur l'expérience de la vie réelle.

En même temps, toutes ces substances ont aussi des usages licites. Beaucoup de ces substances ne sont pas vraiment soumises au niveau de contrôle auquel on pourrait s'attendre compte tenu du danger qu'elles peuvent présenter pour la société. Les drogues psychotropes sont soumises à un régime de contrôle et à une réglementation moins rigoureux que les drogues traditionnellement utilisées par les toxicomanes même s'il est clair que les sociétés sont confrontées à de graves problèmes d'abus de ces substances.

On peut argumenter d'un point de vue moral en disant qu'il existe une Charte des droits au Canada et que du point de vue moral il est important de protéger les droits et libertés individuels de nos concitoyens. La question de savoir si l'application des lois sur les drogues empiète trop sur la vie personnelle des citoyens est abondamment controversée.

Le président: J'aimerais vous présenter le contexte d'ensemble de cette argumentation. Premièrement, nous nous concentrons sur l'usage du cannabis à des fins récréatives. L'argumentation s'appuie aussi sur le «principe du mal», à savoir que si l'on ne fait pas de mal aux autres, alors peut-être — on utilise le mot «peut-être» parce qu'il n'y a pas de preuve d'un effet nocif sur l'individu — on devrait l'autoriser. On ne devrait pas empiéter sur les droits et libertés des individus. C'est globalement l'argumentation qui est présentée.

Quand vous dites que la substance est mauvaise, vous utilisez un qualificatif.

M. McAllister: Cela dépend de la façon dont on veut présenter l'argumentation. Les traités ne sont pas restrictifs au point que l'on puisse soutenir que la décriminalisation de la consommation de marijuana est rigoureusement interdite par ces traités. C'est une interprétation à laquelle on doit souscrire.

Societal responsibility versus individual freedoms has been one of the great debates of the 20th century. This has been true on many different issues. This is one example where the balance is in question once again.

Whether the drug causes harm to other people depends on one's view of harm. In the early 20th century, the notion was "if we do not stop drug use immediately, it would potentially cause huge harm in the future." This was based on misinformation and lack of information.

From the point of view of someone in 1900, it is not unreasonable to say "these drugs look like they are dangerous and as some of them have caused huge problems in other countries, cut it off now." It was not an unreasonable point of view when one looks it from a societal aspect and wanting to do something proactive.

A century later, we have more experience. We have a wider drug problem and it is possible to define "harm" in a different way. Rather than saying that use of a particular drug needs to be stopped immediately so that it does not cause more harm later, we could say that our system causes harm because of the enforcement and other things. That is a perfectly reasonable and moral point of view to adopt.

The Chairman: We say that it is an ethical question.

Dr. McAllister: It depends on what calculation you want to make about a person's individual freedom versus his or her responsibility to society, and how one chooses to construct our responsibility to one another in society.

I cannot answer absolutely. I cooked this up on the plane yesterday. I will display this. Perhaps it will give some perspective. This is what has happened throughout the century in which people have talked about this. There are anti-control sentiments at one end and pro-control sentiments at the other. The arguments tend to fall in the same categories, and they have for the whole century.

One argument is in respect of responsibility: The anti-control advocates have tended to say individual liberty is more important whereas people who have been favour of control have tended to say societal obligation is more important. With respect to governmental regulations, you can be a Conservative or Liberal and argue either way. You can be a Conservative and say, "We should not have control because that is governmental interference." You can be a Liberal and say, "Personal freedom is involved." A Conservative can say, "The government ought to protect people." A Liberal can say, "The government ought to medicalize the problem and become involved in it."

In terms of the drug's effects, the anti-control argument throughout the 20th century has focused on specificity of effect. That is an argument that says a particular drug does not have the same effects on everyone; it can vary from person to person. Those arguing for control will say that the effect of the drug is

L'opposition entre responsabilité sociale et liberté individuelle a constitué l'un des grands débats du XXe siècle. On l'a vu à propos de nombreux problèmes. C'est encore une fois le cas ici.

Le mal ou le tort que la drogue cause à d'autres personnes dépend de la conception qu'on a de ce tort. Au début du XXe siècle, on se disait que si l'on n'enrayait pas immédiatement la consommation de drogue, elle risquerait de faire des ravages terribles à l'avenir. C'était un raisonnement fondé sur un manque d'information ou sur des informations erronées.

En 1900, il n'était pas déraisonnable de dire: «Ces drogues ont l'air dangereuses et certaines d'entre elles ont déjà causé d'énormes problèmes à l'étranger, il faut donc les bloquer immédiatement». C'était un raisonnement logique pour quelqu'un qui voulait prendre l'initiative dans le contexte de la société de l'époque.

Un siècle plus tard, nous avons plus d'expérience. Nous avons un problème de drogue plus vaste et on peut définir différemment la notion de «mal» ou de «tort». Au lieu de dire qu'il faut bloquer immédiatement la consommation d'une certaine drogue pour qu'elle ne provoque pas plus de tort ultérieurement, on peut dire que notre système cause des torts à cause de la façon dont les lois sont appliquées et d'autres choses. C'est un point de vue tout à fait raisonnable et moral.

Le président: On dit que c'est une question d'éthique.

M. McAllister: Tout dépend de la façon dont on veut considérer la liberté individuelle face à la responsabilité envers la société et de la façon dont on conçoit la responsabilité mutuelle des individus dans la société.

Je n'ai pas de réponse catégorique. J'ai préparé ceci dans l'avion hier. Je vais vous le montrer. Cela vous donnera peut-être une certaine perspective. C'est ce qui s'est passé au cours du siècle durant lequel on a discuté de cette question. Il y a d'un côté la thèse du refus des contrôles et de l'autre côté celle des partisans du contrôle. Pendant tout le siècle, les argumentations se sont généralement appuyées sur les mêmes catégories.

L'une des argumentations s'articule sur la notion de responsabilité. Les opposants aux contrôles soutiennent que la liberté individuelle est plus importante alors que les partisans du contrôle ont tendance à dire que les devoirs envers la société l'emportent. En ce qui concerne la réglementation gouvernementale, on peut être conservateur ou libéral et argumenter pour ou contre. On peut être conservateur et dire: «Il ne faut pas imposer de contrôles parce que c'est de l'ingérence gouvernementale». On peut être libéral et dire: «C'est une question de liberté personnelle». Un conservateur dira: «Le gouvernement a le devoir de protéger les citoyens», et un libéral dira: «Le gouvernement doit médicaliser le problème et s'en occuper plus».

Pour ce qui est des effets de la drogue, les opposants aux contrôles ont toujours mis de l'avant le caractère spécifique des effets tout au long du XXe siècle. Ils disent qu'une drogue donnée n'a pas les mêmes effets sur tout le monde et que les effets varient d'un individu à l'autre. En revanche, les partisans du contrôle

universal; it is always bad therefore, we need to control it and regulate it. You can think about yourself falling into some of these sorts of arguments.

With the competition demand-supply question, people who are anti-control tend to assume the supply and the demand are infinite, and therefore we have to deal with it from that point of view. People who are pro-control tend to argue that there is a finite level of both supply and demand and that, if we can cut it down, we will deal with a lot of the problems.

People who are anti-control tend to see the problem as domestic, saying that this is something we have to deal with ourselves. People who are pro-control see it as a foreign problem, saying that we have to deal with it out there. People in favour of control tend to emphasize the cost of use and abuse, and the people opposed to control tend to emphasize the cost of the control itself.

These types of arguments have animated this discussion in the 19th century, throughout the 20th century and in the 21st century as well, and that is just with the one example I mentioned earlier.

Plenty of people in 1900 understood that alcohol was a major drug problem. Some of those people were called temperance people and others were called prohibitionists. Many of those people figured that one way to deal with it was to impose some controls at the national level and perhaps attempt to impose some controls at the international level. One of their strategies was to support drug control over opiates and cocaine and other drugs like that, the thinking being if we can establish that there is a way to transnationally control those addicting substances, and then later on we can transfer that to alcohol.

In previous times people have understood that alcohol was a drug that carried with it a certain level of moral hazard. They have argued from either a pro-control or an anti-control point of view according to how they make that moral judgment about societal responsibility and obligation versus individual freedom.

Senator Banks: I have a week's worth of questions.

Dr. McAllister: I am not sure I have a week's worth of answers.

Senator Banks: I have come to a personal conclusion: A good analogy is a vacuum and that — whether the substance is alcohol, tobacco or heroin — trying to stop air from rushing into a vacuum is a waste of time. If one wants to do something about the problem, one has to deal with the vacuum, because the other way is just not possible to do. In other words, controlling supply as long as the demand is there will not happen. It is delusional to think otherwise.

You said something this morning that has piqued my curiosity: that decriminalization has been tried before. You said that before the turn of century, there was an attempt by Britain, India and China to decriminalize it by registering the users at the time and supplying them so that the supply does not have to come through

soutiennent que les effets de la drogue sont universels, qu'ils sont toujours négatifs et que par conséquent il faut la contrôler et la réglementer. Songez que vous pourriez vous-mêmes être entraînés dans ce genre de débat.

Sur la question de l'offre et de la demande, les opposants aux contrôles sont tendance à considérer que l'offre et la demande sont infinis et qu'il faut donc aborder le problème de ce point de vue. Ceux qui sont en faveur des contrôles soutiennent au contraire que l'offre aussi bien que la demande sont limités et que, si l'on peut les réduire, on réglera une bonne partie des problèmes.

Les opposants aux contrôles ont tendance à considérer que le problème est d'ordre national et que c'est à nous de nous en occuper. Les partisans du contrôle estiment que c'est un problème étranger et qu'il faut s'en occuper là-bas. Les partisans du contrôle ont tendance à insister sur le coût de l'usage et de l'abus, et les opposants mettent en avant le coût du contrôle lui-même.

Ce genre d'argumentation a animé le débat au cours du XIXe siècle, du XXe siècle et encore au XXIe siècle, et il ne s'agit ici que du seul exemple dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Bien des gens en 1900 comprenaient que l'alcool était un problème majeur de toxicomanie. Certains faisaient partie du mouvement anti-alcoolique, et d'autres étaient appelés les prohibitionnistes. Beaucoup de ces personnes pensaient que, pour enrayer le problème, on pouvait imposer des contrôles au niveau national et éventuellement au niveau international aussi. Une de leurs stratégies était d'encourager le contrôle des produits opiacés de la cocaïne ainsi que d'autres drogues du même genre car ils pensaient que si l'on réussissait à contrôler la circulation transnationale de ces substances addictives, on pourrait ensuite passer à l'alcool.

Dans le passé, les gens ont compris que l'alcool était une drogue qui entraînait un certain degré de danger moral. Ils ont milité pour ou contre le contrôle en fonction de leur conception morale de la responsabilité et des obligations sociales par opposition à la liberté individuelle.

Le sénateur Banks: J'ai des questions pour une semaine.

M. McAllister: Je ne suis pas sûr d'avoir des réponses pour une semaine.

Le sénateur Banks: J'en suis arrivé à une conclusion personnelle. Il y a une bonne comparaison, c'est celle de l'aspirateur, que l'on parle de l'alcool, du tabac ou de l'héroïne. Essayer d'empêcher de l'air d'entrer dans un aspirateur, c'est perdre son temps. Si l'on veut vraiment s'attaquer au problème, il faut s'occuper de l'aspirateur, car l'autre solution ne marche pas. Autrement dit, tant qu'il y aura une demande, il sera impossible de contrôler l'offre. Il ne faut pas rêver.

Vous avez dit quelque chose tout à l'heure qui a piqué ma curiosité: vous avez dit qu'on avait déjà essayé la décriminalisation. Vous avez dit qu'avant le début du XXe siècle, la Grande-Bretagne, l'Inde et la Chine avaient essayé de décriminaliser la drogue en enregistrant les utilisateurs à l'époque et en les approvisionnant

criminal organizations. In doing so, they hoped to solve the problem of drug abuse but they did not.

Do you think that that failure on that occasion has any application to the kind of thinking that is going on today?

Dr. McAllister: The answer is yes. Let me elaborate to explain the historical situation a little more. Originally, in the 16th, 17th and 18th centuries, opium was trafficked around India, what is now Indonesia, Southeast Asia and China. It was just a drug of trade like cloves, spice and everything else. Nobody thought much about it.

When tobacco was introduced into the area, people started smoking it. Then they thought, "What happens if we mix tobacco and opium?" They started smoking tobacco and opium mixed together and that turned out to be pretty interesting. Finally, people got rid of the tobacco and simply smoked the opium. By the late 18th century, there was a substantial trade in opium smoking and the opium was being trafficked around, but it was a licit item of commerce.

After an initial period of time in which the trade was completely unregulated, colonial governments decided they could profit from the trade by creating the farm system. They regulated access through a particular conduit. They would find a merchant willing to pay them a commission, and that merchant would then import as much opium as he wanted and he would sell it to whomever he wanted. It was basically a monopoly and the government took a cut. That system was the one that was opposed in the 19th century by various moral reformers. Then the thinking was to take out the middleman and the profit out and let government civil servants handle it.

Senator Banks: That has an application to some thinking today: Let us remove that from the criminal element and make it available on a legal, at least non-criminalized, basis.

Dr. McAllister: The question is: Who gets to regulate access — the government or private entrepreneurs? Historically, when governments get into the business of purveying drugs, they tend to become addicted to the revenue attached. I am sure you are fully aware of the budget here in Canada and how dependent it can be on such things as taxes on alcohol and tobacco. There is no great solution here that will solve the problem. In one sense, you can take the profit out of it in one sense if you have government-controlled shops, but that puts the government in a position of moral hazard.

These opium monopolies were still going on in the 1940s and the Dutch, for example, had a substantial one that they tried to resurrect after World War II when they reoccupied the Dutch East Indies. That was quite embarrassing to a lot of people. Finally, the Americans manoeuvred to get those opium monopolies eliminated. The French had one in French Indo-China, which is now Vietnam, Cambodia and Laos, well into the 1950s. The government was selling opium to people. The theory

directement pour que ce ne soit plus des organisations criminelles qui les approvisionnent. Ces gens-là espéraient résoudre le problème de la toxicomanie, mais ils n'ont pas réussi.

Pensez-vous que cet échec a quelque chose à voir avec la façon de penser d'aujourd'hui?

M. McAllister: Je dirais que oui. Permettez-moi de vous présenter un peu mieux la situation historique. Au départ, aux 16e, 17e et 18e siècles, le trafic d'opium se faisait en Inde, et dans ce qui est actuellement l'Indonésie, l'Asie du Sud-Est et la Chine. C'était une simple denrée commerciale comme le clou de girofle, les épices et tout le reste. Personne ne s'en émouvait particulièrement.

Quand le tabac est apparu dans la région, les gens ont commencé à fumer. Puis ils se sont dit: «Et si l'on mélangeait du tabac et de l'opium?» Ils se sont mis à fumer un mélange de tabac et d'opium qui s'est révélé assez intéressant. Finalement, ils ont laissé tomber le tabac et se sont mis à fumer l'opium uniquement. À la fin du XVIIIe siècle, l'opium à fumer faisait l'objet d'un trafic florissant, mais c'était une denrée commerciale licite.

Après une période initiale durant laquelle le commerce fut totalement déréglementé, les gouvernements coloniaux se dirent qu'ils pouvaient profiter du commerce en établissant un régime d'affermage. Ils réglementèrent l'accès grâce à un dispositif particulier. Ils trouvaient un marchand disposé à leur verser une commission, et ce marchand pouvait alors importer autant d'opium qu'il le voulait et le vendre à qui il le voulait. C'était essentiellement un monopole sur lequel le gouvernement prenait sa part. C'est à ce système que se sont opposés divers réformistes moraux au cours du XIXe siècle. Ils recommandaient de supprimer l'intermédiaire et le profit et de laisser des fonctionnaires du gouvernement s'en occuper.

Le sénateur Banks: Cela se retrouve dans une certaine mesure dans la façon de penser contemporaine: on propose que la drogue ne soit plus laissée aux criminels mais soit disponible de façon légale, ou en tout cas non criminalisée.

M. McAllister: La question est de savoir qui réglemente l'accès: le gouvernement ou les entrepreneurs privés? Traditionnellement, quand les gouvernements se mettent à fournir des drogues, ils ont tendance à devenir dépendants des recettes que cela rapporte. Je suis sûr que vous savez parfaitement à quel point le budget du Canada est dépendant de choses comme les taxes sur l'alcool et le tabac. Ce n'est pas une solution fantastique pour résoudre le problème. D'une certaine façon, on peut effectivement supprimer le profit si l'on a des magasins contrôlés par le gouvernement, mais cela place le gouvernement dans une situation de danger moral.

Les monopoles de l'opium existaient toujours dans les années 40 et les Hollandais, par exemple, en avaient un considérable qu'ils ont essayé de ressusciter après la Deuxième Guerre mondiale quand ils ont réoccupé les Indes orientales hollandaises. Toutefois, cela dérangeait énormément de gens. Finalement, les Américains se sont arrangés pour faire disparaître ces monopoles de l'opium. Les Français en avaient un en Indochine, qui est maintenant devenue le Vietnam, au

was: We will sell it to them; it will be regulated, controlled and pure. It was making up one-third of the French Indo-Chinese budget in 1952 and 1953. Clearly, there was no incentive to eliminate the trade that way either.

You have a problem no matter what you do. You need to pick your poison, I guess, and be aware of the choices you are making. While government regulation and government sales eliminate some problems, it puts the government in a difficult situation in other ways as well.

Senator Banks: It does. As regards the moral argument, there is an old gag that everyone knows: We have already established what kind of lady the government is; the only question is the price. We are already in the business of purveying two out of the four sins.

With respect to psychotropics, is it not patently absurd and impossible to expect a system to be in place which, on the one hand, is trying to facilitate the international — let us use the same word in each case — traffic in these drugs for certain purposes, yet, on the other hand, at the same time and in the same policy is trying to restrict exactly that traffic? In other words, I want to make it easy for me to sell it to you, but I want to make it hard for that pipeline to be invaded to sell it to that guy over there. Is that not patently absurd?

Dr. McAllister: I would say that it is the way of the world. I would not say that it was absurd. It is the way things are. It is hard to imagine another system that is workable.

One approach might to attempt to eliminate these substances entirely. That will not happen. That is not in anyone's interests. Another option is to go to a system with no controls whatsoever. That is not politically acceptable. It is not workable either. You are left with these lousy choices somewhere in the middle.

The "B" drugs — psychotropic drugs — are drugs that we are culturally predisposed to view favourably because they are produced by pharmaceutical manufacturing firms that use a scientific method that has been in place for 150 years. These drugs are imbued with the veneer of science and research and peer review and clinical trials. These are all those that we as westerners like. We feel more safe and comfortable with these sorts of drugs rather than the other drugs that are fundamentally foreign to us. They come from other places; they are administered in ways to which we are not accustomed. Part of this is a cultural bias built into viewing the psychotropic drugs as more acceptable.

At breakfast this morning, we talked about some of the interesting discussions among the diplomatic traffic between the Canadians and the British in the 1950s and 1960s. They were saying that it is funny that the United States seems to have 90 per cent of all the people diagnosed as depressed in the entire world and need a supply of all these drugs. How can that be?

Cambodge et au Laos, jusque dans les années 50. Le gouvernement vendait de l'opium à la population. La théorie était la suivante: c'est nous qui le vendons, donc il est réglementé, contrôlé et pur. Ce commerce représentait un tiers du budget de l'Indochine française en 1952 et 1953. Ce n'était manifestement pas comme cela qu'on allait vouloir supprimer ce commerce.

Quoi que vous fassiez, vous avez un problème. Il faut que vous choisissiez votre poison, j'imagine, en étant bien conscient des choix que vous faites. Si le gouvernement réglemente et vend lui-même la drogue, il supprime certains problèmes, mais il se place dans une situation délicate sous d'autres angles.

Le sénateur Banks: En effet. En ce qui concerne l'argument moral, il y a la vieille blague que tout le monde connaît: nous savons déjà quel genre femme est le gouvernement; la seule question, c'est le prix. Nous n'avons déjà pas les mains blanches.

Pour ce qui est des substances psychotropes, n'est-il pas visiblement absurde et impossible de vouloir mettre en place un système qui, d'un côté, vise à faciliter le trafic de drogues— je vais utiliser le même terme dans les deux cas — à certaines fins et qui, en même temps, et en vertu de la même politique, essaie de restreindre ce même trafic? Autrement dit, je veux pouvoir vous vendre cette substance plus facilement, mais je ne veux pas qu'un autre type se serve de cette filière pour pouvoir alimenter quelqu'un d'autre. Est-ce que ce n'est pas manifestement absurde?

M. McAllister: Je dirais qu'ainsi va le monde. Je ne dirais pas que c'est absurde. C'est comme cela. Il est difficile d'imaginer un autre système qui fonctionne.

Il y aurait une solution, qui serait de supprimer totalement ces substances. Cela n'arrivera pas. Ce n'est dans l'intérêt de personne. Une autre option serait d'avoir un système sans aucun contrôle. Ce n'est pas acceptable du point de vue politique. Cela ne fonctionnerait pas non plus. Il ne vous reste donc que ces fichues solutions intermédiaires.

Les drogues «B», les drogues psychotropes, sont des drogues que nous avons tendance culturellement à voir d'un bon oeil parce qu'elles sont fabriquées par des compagnies pharmaceutiques qui se servent d'une méthode scientifique en vigueur depuis 150 ans. Ces drogues baignent dans une aura de science, de recherche, d'examens par les pairs et d'essais cliniques. Tout cela plaît bien aux Occidentaux que nous sommes. Nous nous sentons plus à l'aise avec ce genre de drogues qu'avec d'autres drogues qui nous sont fondamentalement étrangères. Elles viennent d'ailleurs; nous ne sommes pas habitués à leur mode d'administration. On a donc créé chez nous un parti pris culturel plus favorable aux drogues psychotropes.

Au petit déjeuner ce matin, nous parlions des discussions intéressantes des diplomates canadiens et britanniques dans les années 50 et 60. Ils disaient que c'était étrange que les États-Unis semblaient avoir 90 p. 100 de toutes les personnes diagnostiquées comme déprimées dans le monde entier et qu'ils avaient besoin de toutes ces drogues. Ils se demandaient comme cela se pouvait.

We put ourselves in a situation where it is not so much absurd as it is part of the cultural milieu in which we live. We will not do without this class of drugs. They present all sorts of abuse hazards, but we also need them. The distinction remains between medicinal use on the one hand and illicit use on the other hand, which is considered to be voluntary and not for some sort of medical purpose.

That which is considered medically purposeful has greatly expanded in the course of the 20th century. We are talking about marijuana as an example of a drug that might be used as a painkiller. That definition did not exist a hundred years ago. There was no way to conceive of a medical use of a substance such as that. Culturally, there has been an expansion of the notion of what counts as medical in order to counteract the effect of the control system.

Senator Banks: This is my last question. You talked about the capacity that you think that governments might have to nudge things a little bit. Things cannot be changed on a 90-degree turn on a dime. If you had the unrestricted capacity to do so, where would you nudge what?

Our emphasis is on cannabis. You say that it is inextricable from other things. What would you nudge? In which direction would you nudge it?

Dr. McAllister: Do you mean nudge programmatically or legislatively?

Senator Banks: Legislatively.

Dr. McAllister: I was hoping to avoid that question.

Senator Banks: I know.

Dr. McAllister: I have not studied the marijuana issue in the same detail that you have. For my purposes, the historical study of marijuana over the course of the 20th century shows it to be largely a marginal substance. I have been arguing, to a certain extent, by extrapolation from some of the other drugs that have been more in the front of my own radar screen.

Senator Banks: Give me a global answer then.

Dr. McAllister: This may not be a good answer for you, but the trick is to reduce the level of rhetoric below the level of an absolute moral, ethical and cultural hazard. We should treat the drug question as we do other sorts of issues that have medical, psychological, social and commercial aspects.

Transportation may not seem like a particular good example. Hazardous chemicals may be a good example. Nobody is saying that we need to get rid of all of the hazardous chemicals in the world because they are a threat to humankind. We need them for industry and so forth. However, there is not the moral opprobrium attached to the traffic in hazardous chemicals, as there is in drugs that are potentially psychoactively addicting.

Nous nous mettons dans une situation où ce n'est pas tellement quelque chose d'absurde, mais plutôt quelque chose de lié au milieu culturel dans lequel nous vivons. Nous ne pouvons plus nous passer de cette catégorie de drogues. Elles comportent toutes sortes risquent d'abus, mais nous en avons tout de même besoin. On maintient la distinction entre usage médicinal d'un côté et usage illicite de l'autre, un usage considéré comme volontaire et sans but médical.

La justification médicale a beaucoup progressé au XXe siècle. On présente la marijuana comme exemple de drogue antidouleur. Cette définition n'existait pas il y a 100 ans. Il était hors de question d'envisager une utilisation médicale d'une telle substance. Culturellement, on a élargi la notion d'usage médical des drogues pour contrer les effets du régime de contrôle.

Le sénateur Banks: Voici ma dernière question. Vous avez parlé de la mesure dans laquelle vous pensez que les gouvernements peuvent faire évoluer un peu les choses. On ne peut pas changer radicalement de cap en un instant. Si vous aviez les pleins pouvoirs, par où commenceriez-vous à changer un peu les choses?

Notre étude est axée sur le cannabis. Vous dites qu'on ne peut pas le séparer du reste. Que feriez-vous bouger? Et dans quelle direction?

M. McAllister: Vous voulez dire sur le plan des programmes ou sur le plan législatif?

Le sénateur Banks: Le plan législatif.

M. McAllister: J'espérais éviter cette question.

Le sénateur Banks: Je sais.

M. McAllister: Je n'ai pas étudié le problème de la marijuana de façon aussi détaillée que vous. Dans ma perspective, l'étude historique de la marijuana au cours du XXe siècle en fait une substance très marginale. J'en ai parlé dans une certaine mesure par extrapolation à partir des autres drogues sur lesquelles je me concentre plus particulièrement.

Le sénateur Banks: Dans ce cas, donnez-moi une réponse globale.

M. McAllister: Ceci ne sera peut-être pas une réponse satisfaisante pour vous, mais ce qu'il faut faire, c'est cesser de décrire le problème comme un danger moral, éthique et culturel absolu. Il faut traiter la question de la drogue comme nous traitons d'autres problèmes qui ont des aspects médicaux, psychologiques, sociaux et commerciaux.

Les transports ne sont peut-être pas un très bon exemple. Les produits chimiques dangereux en sont peut-être un meilleur. Personne ne dit que nous devons nous débarrasser de tous les produits chimiques dangereux du monde parce qu'ils présentent une menace pour l'humanité. Nous en avons besoin pour l'industrie et cetera. Mais le mouvement des produits chimiques dangereux n'est pas l'objet d'un opprobre moral comme le sont les drogues susceptibles d'engendrer une dépendance psychotrope.

The trick is to figure out how to normalize the discourse so that it is less fraught with some of the weight that has been put upon it over the last century or century and a half. Does that make any sense?

Senator Banks: It would depend on one's moral view. I understand what you mean.

Thank you very much.

Dr. McAllister: Did I dodge that one sufficiently? My goal today as a historian is to have some impact, but not leave fingerprints for another historian in the future.

The Chairman: We have many of questions, and we will write to you on that one. Let us go back to the history of those conventions. Do I understand that it was basically a trade issue more than a criminal issue?

Dr. McAllister: Originally, trade was the primary motivating factor. It was not the only factor. There were many other factors involved, but it was more a trade issue than a medical or criminal issue in the beginning.

There was an attempt to regulate the licit supply to create essentially a barrier so that the ethical pharmaceutical industry could supply the drugs needed, and the unethical suppliers could be knocked out of the system. The original attempt was to track the flow.

It took a long time to figure how much was out there. They had to do many studies in the 1920s. The League of Nations did many studies to determine the actual capacity. The capacity for opium turned out to be an astoundingly high amount. Once they started to ask the questions and collect the data over a couple of years, the low estimate was that the amount of opium in the world was 10 times the medicinal need. The highest estimate was that the amount of opium was 100 times the medicinal need.

The trick then was to figure out how to track the flow and get rid of the excess. To a large extent, it was successful in one sense. In 1880, China alone probably consumed 10,000 or 20,000 tonnes of opium — an astounding amount. That traffic declined greatly over time.

It is not fair to say that the system has been totally decrepit or unsuccessful. The system does — whether you like it or not — designate that which is licit and that which is not. There was no definition until the late 1920s, early 1930s. That which was kosher traffic was not clear. There were many marginal players who would fly into the picture. Many medicines and drugs were flying all over the place without regulation by anyone.

They then put the rules together. Many governments and many pharmaceutical companies tried to ignore or bend the rules. It took until the mid- or late-1930s to get most governments and pharmaceutical companies to play by the rules. It was more clear

Ce qu'il faut, c'est normaliser le discours pour qu'il soit moins chargé qu'il ne l'a été depuis un siècle ou un siècle et demi. Vous voyez ce que je veux dire?

Le sénateur Banks: Cela dépend du point de vue moral que l'on a. Je comprends ce que vous voulez dire.

Merci beaucoup.

M. McAllister: Ai-je assez bien esquivé la question? Mon objectif ici en tant qu'historien est d'apporter une contribution, mais pas de laisser des traces pour un autre historien à l'avenir.

Le président: Nous avons de nombreuses questions, et nous vous écrirons à propos de ceci. Revenons à l'histoire de ces conventions. Si j'ai bien compris, c'était essentiellement un problème commercial et non pas criminel?

M. McAllister: Au départ, le facteur premier était le commerce. Ce n'était pas le seul. Il y avait de nombreux autres facteurs, mais c'était surtout une question commerciale plutôt que médicale ou criminelle au départ.

On a essayé de réglementer l'approvisionnement licite dans le but de créer une barrière pour permettre à l'industrie pharmaceutique de bon aloi de fournir les drogues nécessaires tout en écartant du système les fournisseurs immoraux. Au départ, on voulait suivre le cheminement de la drogue.

Il a fallu longtemps pour avoir une idée des quantités réelles. On a dû faire de nombreuses études au cours des années 20. La Société des Nations a fait effectuer de nombreuses études pour déterminer la capacité réelle. On s'est alors rendu compte que la capacité de production d'opium était stupéfiante. Quand on a commencé à poser des questions et à recueillir des données sur quelques années, on s'est rendu compte qu'au bas mot la quantité d'opium produite dans le monde était 10 fois supérieure au besoin médicinal. Dans les estimations les plus extrêmes, on allait jusqu'à dire que cette quantité d'opium était 100 fois supérieure au besoin médicinal.

On a alors voulu suivre la piste de cet opium pour éliminer de l'excédent. Cet effort a été une réussite remarquable en un certain sens. En 1880, la Chine à elle seule consommait probablement 10 000 ou 20 000 tonnes d'opium, une quantité faramineuse. Ce trafic a considérablement décliné au bout d'un certain temps.

Il n'est pas juste de dire que le système a été complètement inefficace. C'est le système qui désigne, qu'on le veuille ou non, ce qui est licite et ce qui ne l'est pas. Il n'y avait pas de définition jusqu'à la fin des années 20 ou au début des années 30. On ne pouvait pas vraiment dire qu'un trafic quelconque était kache ou non. Il y avait de nombreux intervenants marginaux dans le tableau. Il y avait toutes sortes de médicaments et de drogues qui n'étaient absolument pas réglementés.

Et puis on a établi certaines règles. De nombreux gouvernements et entreprises pharmaceutiques ont essayé de les contourner ou de les ignorer. Ce n'est que vers le milieu ou la fin des années 30 que la plupart des gouvernements et compagnies

who was inside the system and who was not. It then became a matter of trying to eliminate those outside the system and regulate those inside the system.

The Chairman: I follow you on opium; it worked in China. Everyone recognizes that when you compare the level of use before and after. When you look at the effectiveness of more control over the century, you must admit that the effectiveness of those conventions was less than average.

Dr. McAllister: In policy history, we almost always see the unintended consequences of policy decisions. It is impossible for legislators to make guesses as to how their policy will affect the generation hence.

One of the dynamics of the 20th century is this ying-yang, or thesis-antithesis, situation in which controls are placed on the system. That, therefore, de facto creates illicit demand and supply, and there will always be players willing to run the risks because the financial reward is higher. What happened in the 1920s and 1930s, the 1950s and 1960s, and the 1980s, was a ratcheting up of the control process and mechanism. In response to that, there was a ratcheting up of trafficking organizations, such that they are much more professional, ruthless and violent than they were at the turn of century. I am not sure they are much more violent than the Chinese traffickers were in the 1930s, because China was in a very bad way until after World War II.

The system itself has created a dynamic that has actually made the problem more difficult and diffused over time.

The Chairman: One of your slides referred to the level of bureaucracy involved in the control process in the latter part of the century. When you have trade and policing as two main objectives in the same framework, at the top of the process, individuals are taking decisions and influencing it. Do you not think it would be preferable to have a clear framework to go after the trading and controlling of the substances on one side and have a coordinated framework aimed at policing, trafficking, money laundering and so on? Would not two sets of objectives work? This is not only about governments, but the people who are paid to follow and be involved in that on a daily basis.

Dr. McAllister: You can argue that is the way the international system has evolved.

The Chairman: I am referring to the WTO.

Dr. McAllister: If you look at the three treaties that are now extant, we have two trade treaties and the third is a policing treaty.

This issue has always been that organizations such as the WTO and its predecessors in the UN and the League of Nations have always been on the outside. Their interests and viewpoint have always been heard, but it has been marginal. It is because of the moral implications that are fraught here in this particular item of

pharmaceutiques ont commencé à respecter les règles. Dès lors, on savait mieux qui était dans le système et qui n'en faisait pas partie. Il s'agissait alors d'éliminer ceux qui n'en faisaient pas partie et de réglementer ceux qui en faisaient partie.

Le président: Je vous suis sur la question de l'opium; cela a marché en Chine. Tout le monde l'admet si l'on compare le niveau d'utilisation avant et après. Mais quand on examine l'efficacité du renforcement des contrôles au cours du siècle, il faut reconnaître que les résultats de ces conventions ont dans l'ensemble été plus que médiocres.

M. McAllister: L'histoire montre que les décisions de politique ont presque toujours des conséquences imprévues. Les législateurs ne peuvent pas prévoir les conséquences de leur politique sur la génération suivante.

Une des dynamiques du XXe siècle est cette situation de ying-yang, ou thèse-antithèse, où l'on impose des contrôles dans le système. Cela entraîne de facto une demande et une offre illicites, et il y a toujours des gens prêts à prendre des risques parce que les gains financiers sont supérieurs. Au cours des années 20 et 1930, des années 50 et 60 et des années 80, on a renforcé de plus en plus le processus et le mécanisme de contrôle. En réaction, il y a eu un renforcement des organisations de trafiquants qui sont devenues beaucoup plus professionnelles, brutales et violentes qu'elles ne l'étaient au début du siècle. Je ne suis pas sûr qu'elles soient tellement plus violentes que les organisations de trafiquants chinois durant les années 30, car la situation en Chine a été assez épouvantable jusqu'à après la Deuxième Guerre mondiale.

C'est le système lui-même qui a créé une dynamique qui n'a fait que rendre le problème encore plus complexe et diffus au fil du temps.

Le président: Dans une de vos diapositives, vous mentionnez le niveau de bureaucratie entraîné par le processus de contrôle durant la deuxième partie du siècle. Quand le commerce et les activités policières sont les deux principaux objectifs d'un même cadre, au haut de la pyramide vous avez des personnes qui prennent les décisions et qui les influencent. Ne pensez-vous pas qu'il vaudrait mieux avoir un cadre clair pour pouvoir intervenir sur le plan du commerce et du contrôle des substances d'un côté et un autre cadre coordonné régissant les activités policières, le trafic, le blanchiment d'argent, et cetera? Ne faudrait-il pas avoir deux séries d'objectifs? Il ne s'agit pas simplement de gouvernements, mais aussi des personnes payées pour suivre tout cela et s'en occuper au quotidien.

M. McAllister: On peut dire que c'est comme cela que le système international a évolué.

Le président: Je veux parler de l'OMC.

M. McAllister: Si vous prenez les trois traités actuellement en vigueur, il y en a deux commerciaux et le troisième qui concerne les activités policières.

Le problème a toujours été que des organisations comme l'OMC et ses prédécesseurs à l'ONU et à la Société des Nations sont toujours restés en marge. Leurs intérêts et leur point de vue ont toujours été entendus, mais de façon marginale. C'est à cause des implications morales de ce commerce particulier. Car au fond,

trade. It is, in the end, an item of trade — albeit a very special one, because it does not always obey the normal laws of economics. Even with food, people reduce their intake when the price gets too high. That is not always the case with drugs. Sometime it is, but often it is not. It is a special case with a substance that does not obey the normal laws of economics.

To a great extent, the trade organizations have always deferred to the police, medical or control authorities on this particular set of substances because of all the other factors involved that make them special.

The Chairman: In your books and the summaries of what you have written, you have said that the medical and the health concern throughout the process in the last century was never central.

Dr. McAllister: Yes, it has been subordinated.

The Chairman: That is a concern because it is now the big argument. People are harming themselves, so we will impose the rule of law on them. You state that it is trade. That is fine. We agree with that. We are a trading country as is your country and we have sets of international rules that we respect. It is not always easy but we go through the process.

However, the process is blurred. We are not saying that controlling criminality is not a good thing. If the criminals are mixed in the trade, the objective is not being met, at least when you look at the results over the century. It is creating more harm than good.

Of course, we hear people, even today, saying no, it worked relatively well.

Dr. McAllister: "Relatively well" is the key phrase. The question is: What are the alternatives? It is impossible for me to imagine a society or a global society that would allow no controls on these substances. On the other hand, the attempts to limit drugs for the last century have proven to be problematic.

I cannot imagine a system in which you could have trade in one area, arrangement of the medical aspects in another, and enforcement in a third, because it seems to me that trade implies a level of enforcement at some point.

Can you give me an example?

The Chairman: What about alcohol? We have not heard anyone argue that there should not be any control. We are hearing that we should be more "surgical" in crafting control legislation.

You have mentioned, in your books, the scheduling problem. It is a problem for us as well. We tried to solve it in 1996 with new legislation. However, it continues to be an open debate.

We keep using the example of alcohol when we are trying to craft the proper set of rules to control or regulate. Wine is a very good example. It is a natural substance that you can make in your basement for your own purposes, but you cannot sell it. I keep

c'est un élément commercial, même s'il est particulier, parce qu'il n'obéit pas toujours aux lois normales de l'économie. Même dans le cas de l'alimentation, les gens réduisent leur consommation quand le prix augmente trop. Ce n'est pas toujours le cas pour la drogue. Quelquefois oui, mais souvent non. C'est un cas particulier de substance qui n'obéit pas aux lois normales de l'économie.

Les organisations commerciales se sont à peu près toujours effacées devant les autorités policières, médicales ou de contrôle dans le cas de ces substances à cause de tous les autres facteurs qui leur donnaient un caractère spécial.

Le président: Dans vos livres et dans les résumés que vous avez écrits, vous dites que l'aspect médical et la question de la santé n'ont jamais été au coeur du problème au cours du dernier siècle.

M. McAllister: Oui, c'étaient des considérations secondaires.

Le président: C'est inquiétant parce que c'est maintenant le gros argument. Les gens se font du mal, et il faut donc leur imposer la règle du droit. Vous dites que c'est un simple commerce. Très bien. Nous sommes bien d'accord. Nous sommes un pays commerçant comme le vôtre et nous avons un ensemble de règles internationales que nous respectons. Ce n'est pas toujours facile, mais nous suivons les règles.

Toutefois, la démarche est floue. Nous ne disons pas que le fait de contrôler la criminalité n'est pas une bonne chose. Mais si les criminels participent au commerce, on n'atteint pas l'objectif, en tout cas quand on considère les résultats obtenus au cours du siècle dernier. Cela fait plus de mal que de bien.

Évidemment, on entend des gens, aujourd'hui encore, dire que non, que le système a fonctionné relativement bien.

M. McAllister: «Relativement bien», c'est le terme clé. La question est de savoir quelles sont les autres solutions possibles. Je ne peux pas imaginer une société ou une société mondiale qui n'autoriserait aucun contrôle sur toutes ces substances. D'un autre côté, les efforts accomplis au siècle dernier pour restreindre les drogues ont été assez aléatoires.

Je ne peux pas imaginer un système où il y aurait le commerce d'un côté, des dispositions d'ordre médical d'un autre et l'exécution d'un troisième, car j'ai l'impression que le commerce implique un certain niveau d'exécution de la loi à un certain degré.

Vous pourriez me donner un exemple?

Le président: L'alcool, par exemple? Nous n'avons entendu personne dire qu'il ne fallait pas de contrôle. On nous dit qu'il faut rédiger les mesures législatives de contrôle de manière plus «chirurgicale».

Vous parlez dans vos livres du problème des listes. C'est un problème pour nous aussi. Nous avons essayé de le résoudre en 1996 avec une nouvelle loi. Toutefois, le débat reste ouvert.

Nous nous reportons toujours à l'exemple de l'alcool quand nous essayons de définir le bon ensemble de règles pour contrôler ou réglementer. Le vin est un très bon exemple. C'est une substance naturelle qu'on peut fabriquer dans sa cave pour sa

coming back to the trade issue. We are not saying that the trade concerns or regulations do not imply sanctions. If anyone is familiar with that, Canadians certainly are.

However, it is not the head of the RCMP or the FBI who is directly involved in enforcing of trade regulations at the WTO. That is our concern. It is not that those people are doing a poor job; they are doing the job that the legislation has asked them to do. Maybe they are not at the right place at the right moment.

Dr. McAllister: I will defer to a written question on this one. I want to think about that. I would like to respond to it, and see what I can tell you, arguing from historical extrapolation and offering some comments.

The Chairman: We have very good questions prepared for you, to the effect of your being an American citizen and the reaction of your country if we even talk about changing the sets of controls.

Dr. McAllister: I am not sure I will be able to speak for the American people in any way, but I will give you my sense of it.

The Chairman: Thank you, Dr. McAllister, for appearing before us today.

[*Translation*]

I want to remind all those interested in the work of the committee that they can read and find information on the subject of illegal drugs by visiting our Internet site. They will find the presentations of all our witnesses, their biographies, all the supporting documentation they felt should be given to us, as well as more than 150 Internet links to other related sites. Finally, they will be able to use this site to write to us.

From the Foreign Affairs and International Trade Department, we are happy to welcome Mr. Terry Cormier and Mr. Stephen Bolton, from the International Crime Division. I want to thank you for accepting our invitation to appear as witnesses before the committee.

You were able to see this morning how interested we are in the international dimension of this issue. You probably know that the committee is primarily concerned with the issue of cannabis. Words, in their context, have a lot of importance and we cannot make a distinction between one substance, even if it is the most popular, and the other substances which are also governed by the conventions. We will have plenty of time to deal with the other substances in another mandate, but for the time being, we are dealing with cannabis.

Your presentation will be followed by a question period and if there are questions arising from your testimony, either from the Research Director or the various Research Officers from the Library of Parliament, I will write to you and look forward to your answers. I wish to mention that the questions and your answers will also be posted on the committee's Internet site.

propre consommation, mais on ne peut pas le vendre. Je reviens toujours à la question du commerce. Nous ne disons pas que les activités commerciales ou les réglementations commerciales n'impliquent pas des sanctions. Si quelqu'un connaît le problème, c'est bien les Canadiens.

Toutefois, ce n'est pas le chef de la GRC ou du FBI qui s'occupe directement d'exécuter la réglementation commerciale à l'OMC. C'est cela qui nous préoccupe. Ce n'est pas que ces gens-là font un mauvais travail; ils font le travail que les législateurs leur confient. C'est peut-être qu'ils ne sont pas au bon endroit au bon moment.

M. McAllister: J'aimerais répondre par écrit à cette question. Je souhaiterais y réfléchir. Je voudrais vous répondre en me reportant aux précédents historiques et en vous proposant quelques commentaires.

Le président: Nous avons de très bonnes questions pour vous, dans la mesure où vous êtes un citoyen américain, concernant la réaction de votre pays si nous évoquons simplement l'idée de changer les contrôles.

M. McAllister: Je ne suis pas sûr de pouvoir vous répondre au nom de la nation américaine, mais je vous donnerai mon point de vue.

Le président: Merci, monsieur McAllister, d'être venu nous rencontrer aujourd'hui.

[*Français*]

Je tiens à rappeler à tous ceux et celles qui s'intéressent aux travaux du comité qu'ils peuvent lire et s'informer sur le sujet des drogues illicites en rejoignant notre site Internet. Ils y retrouveront les exposés de tous nos témoins, leur biographie, toute la documentation argumentaire qu'ils auront jugé nécessaire de nous remettre, ainsi que plus de 150 liens Internet relatifs aux drogues. Enfin, ils pourront utiliser cette adresse pour nous écrire.

Du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, nous recevons M. Terry Cormier et M. Stephen Bolton, de la direction du crime international. Je vous remercie d'avoir accepté notre invitation à venir témoigner devant le comité.

Vous avez vu ce matin l'ampleur de l'intérêt que nous portons à la dimension internationale de cette question. Vous n'êtes pas sans savoir que le comité se préoccupe principalement de la question du cannabis. Les mots, dans leur contexte, ont toute leur importance et on ne peut isoler une substance, fusse-t-elle la plus populaire, des autres substances qui, aussi, sont régies par les conventions. Nous aurons tout le loisir de traiter des autres substances dans un autre mandat, mais pour le moment, nous nous préoccupons du cannabis.

Votre période de présentation sera suivie d'une période de questions et si des questions surgissent en cours de témoignage, soit par le directeur de la recherche ou les différents recherchistes de la Bibliothèque du Parlement, je prendrai le loisir de vous écrire et j'attendrai vos réponses. Je tiens à mentionner que les questions et vos réponses seront aussi affichées sur le site Internet du comité.

Mr. Terry Cormier, International Crime Division, Department of Foreign Affairs and International Trade: First of all, may I thank you for giving us the opportunity to appear today to give you the perspective of the Department of Foreign Affairs and International Trade on international drug policies.

Of course, many components and factors are involved in this issue. I would like to make a 15-minute presentation and if you have questions during this presentation, please feel free to ask them. I will talk about the challenges and the problems that drug issues represent from our point of view.

I will talk about the existing international legal architecture and I will mention some of the most recent international developments, which you are most probably aware of already. In conclusion, I will make a few remarks on the challenges that drug issues represent for our country.

[*English*]

Mr. Cormier: This is a multi-dimensional issue. There are many facets to the drug question. The first one I would note is the health issue. Other aspects include law enforcement and diplomacy in terms of the international architecture and the conventions that exist.

There are many policy questions that people are grappling with. There are new issues in the question of the use of certain substances in society. There are new policy questions that we, as a country, have to face. I will briefly allude to those. There are financial implications to this; Canada contributes over $2 million per year to international drug control efforts. There are also humanitarian aspects to this in terms of some of the efforts that are made internationally and some of the implications that flow from that.

I would also note that, internationally, the question of substance abuse or question of drugs is one that shows up in many different fora and types of institutions. Substance abuse issues are important in the UN context and the UN architecture is, perhaps, the most important one. They are also important in the OAS context and they turn up in other regional fora, such as in the discussions we have in Asia. Some of the Asian countries want to discuss with us their own experiences with substance abuse, which are different from our experiences.

I would note that different countries have different preoccupations concerning substance abuse. Almost all countries that are members of the United Nations have signed the three UN conventions. These are universally agreed-to conventions. However, different countries do have different preoccupations. For example, for some countries, the use of amphetamine stimulants is a much bigger problem than it is for other countries.

M. Terry Cormier, direction du crime international, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international: J'aimerais d'abord vous remercier de l'occasion de comparaître aujourd'hui pour vous donner la perspective du ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur les politiques internationales en matière de drogues.

Cette questions comporte évidemment beaucoup d'éléments et de facteurs. Je propose de faire une présentation d'environ 15 minutes et si vous avez des questions pendant cette présentation, n'hésitez pas à les poser. Je parlerai des défis et des problèmes que les questions de drogues représentent de notre point de vue.

Je parlerai de l'architecture juridique internationale qui existe et je mentionnerai quelques-uns des développements les plus récents sur la scène internationale, dont vous êtes sans doute déjà au courant de leur existence. Pour conclure, je ferai quelques observations sur les défis que représentent les questions de drogue pour le pays.

[*Traduction*]

M. Cormier: C'est un problème aux multiples aspects. La question de la drogue a de multiples facettes. La première que je voudrais souligner, c'est la question de la santé. Il y a aussi l'application de la loi et la diplomatie, c'est-à-dire l'architecture internationale et les conventions existantes.

Il y a de nombreuses questions d'ordre politique auxquelles on est confronté. Il y a de nouveaux problèmes liés à l'utilisation de certaines substances dans la société. Il y a de nouvelles questions de politique auxquelles notre pays est confronté. J'en parlerai brièvement. Il y a aussi les implications financières du problème: le Canada consacre plus de 2 millions de dollars par an aux efforts internationaux de contrôle de la drogue. Il y a aussi des aspects humanitaires, les efforts accomplis internationalement et leurs répercussions.

J'ajouterais qu'au plan international, la question de la toxicomanie ou des drogues est abordée dans de nombreuses tribunes et de nombreuses institutions. Le problème de la toxicomanie est important dans le contexte des Nations Unies et l'architecture de l'ONU est peut-être la plus importante à cet égard. Ces questions ont aussi une grande importance dans le contexte de l'OEA et elles se retrouvent dans d'autres tribunes régionales, par exemple en Asie. Certains pays d'Asie souhaitent discuter avec nous de leur propre expérience en matière de toxicomanie, qui diffère de la nôtre.

Je précise que les pays n'ont pas tous les mêmes préoccupations face à la toxicomanie. Presque tous les pays membres des Nations Unies ont signé les trois conventions de l'ONU. Ce sont des conventions universellement acceptées. Toutefois, les pays n'ont pas tous les mêmes préoccupations. Par exemple, l'utilisation d'amphétamines est un problème beaucoup plus important pour certains que pour d'autres.

Why is the Department of Foreign Affairs involved in this work? I have made a few notes about the kind of work that we at foreign affairs do on international public safety issues — the kind of work that we are doing in the international crime division.

The work that we do flows from the fact that the world is increasingly integrated. The increasing integration of economies and the ease with which people, money, goods and ideas flow across boundaries is changing the policy environment. It represents enormous benefits to our society in terms of economics, cultural exchanges or any aspect of society that you can imagine.

However, it also represents certain threats — transborder in origin — to the safety and security of Canadians. That is the nature of the work we are doing. We are attempting to protect the safety and security of Canadians from transboundary or international threats. Our work in this area is necessary because these are global threats and only a global response can deal with these types of issues. We see our role as being at the point of the intersection where the domestic hits the international.

All of the issues with which we deal — beyond the drug file — including all the other public safety issues, are broadly horizontal. There are many other government departments and agencies with whom we necessarily work — we do nothing alone.

[*Translation*]

We work closely with the Department of Justice, the Department of the Solicitor General, the RCMP, CSIS, and depending on the crime involved, other departments. For instance, regarding money laundering, the Department of Finance is very active, and the Department of Industry is very interested in cyber-crime issues.

[*English*]

The Minister of Industry is very interested in electronic commerce in the government. This public safety international agenda is growing and is the result of the fact that the world is increasingly integrated and there are more of these kinds of threats. This is a situation for you — the work that we are doing.

We must remind ourselves of some of the problems that the international drug trade represents for our societies. These are significant challenges for our societies. It is a debate whether the fact that they are criminal is the cause of these challenges or would we face these challenges no matter the regime in place?

For example, from the enormous international drug trade, we see the issue of corruption. The profits are such that in many countries, the authorities are tempted by that attraction. It engenders violence and can undermine states. The best example of that is in Afghanistan. Narco-traffickers and the regime took control of the state and 70 per cent of the world's production of heroin. The subsequent lack of rule and law created a vacuum

Pourquoi le ministère des Affaires étrangères intervient-il dans ce domaine? J'ai rédigé quelques notes sur le genre de travail que nous faisons aux Affaires internationales dans le domaine des questions de sécurité publique internationale, le travail que nous faisons à la Direction du crime international.

Le travail que nous accomplissons découle du fait que le monde est de plus en plus intégré. L'intégration croissante des économies et la facilité avec laquelle les gens, l'argent, les biens et les idées traversent les frontières entraînent un changement de l'environnement politique. Cette évolution entraîne d'énormes avantages pour notre société sur le plan de l'économie, des échanges culturels et de tous les aspects de la société que l'on peut imaginer.

Toutefois, elle comporte aussi certaines menaces, d'origine transfrontalière, pour la sécurité des Canadiens. C'est à ce niveau que nous travaillons. Nous essayons de protéger la sécurité des Canadiens en les mettant à l'abri des menaces transfrontalières ou internationales. Notre travail dans ce domaine est indispensable car il s'agit de menaces mondiales et seule une réponse mondiale peut la contrer. Nous considérons que nous sommes au point d'intersection entre le domaine intérieur et le domaine international.

Tous les dossiers dont nous traitons — en dehors du dossier de la drogue — y compris toutes les autres questions de sécurité publique, sont généralement horizontaux. Nous travaillons forcément avec de nombreux autres ministères et organismes, nous ne faisons rien isolément.

[*Français*]

Nous travaillons étroitement avec le ministère de la Justice, le ministère du Solliciteur général, la GRC, CSIS et dépendamment du crime en question, d'autres ministères. Par exemple, concernant les questions de blanchiment d'argent, le ministère des Finances y est pour beaucoup, concernant les questions de cybercriminalité, le ministère de l'Industrie a un très grand intérêt.

[*Traduction*]

Le ministre de l'Industrie s'intéresse beaucoup au commerce électronique au gouvernement. Le dossier de la sécurité publique internationale prend de plus en plus d'ampleur car le monde est de plus en plus intégré et ces menaces se multiplient. Tout ceci vous situe le travail que nous faisons.

N'oublions pas les problèmes que pose le commerce international de la drogue à nos sociétés. Ce sont des défis considérables que nous avons à relever. Il y a un débat pour savoir si c'est parce qu'il s'agit d'activités criminelles que nous avons ces défis ou si nous aurions de toute façon ces défis quel que soit le régime en place.

Par exemple, le gigantesque trafic international de la drogue soulève le problème de la corruption. Les profits sont tels que dans de nombreux pays, les autorités sont tentées. Ce trafic engendre la violence et peut saper des États. Le meilleur exemple, c'est celui de l'Afghanistan. Les narcotrafiquants et le régime ont pris le contrôle de l'État et de 70 p. 100 de la production mondiale d'héroïne. La disparition du principe du droit qui en a résulté a

that allowed al-Qaeda to set up extensive terrorist training bases and to perpetrate their own objectives. That was directly related, no doubt, to the narco-trafficking that comes out of Afghanistan.

There are economic dislocation consequences to the drug trade internationally. There are health issues and consequences. Money laundering is estimated at $500 billion per year. Profits of the drug trade are laundered internationally. The work that the international community has done with respect to money laundering has been inspired by an effort to try to reach the profits from the illicit trading of substances. Trafficking in firearms is another issue.

These are the problems that the international drug trade represents internationally and the reasons that we are working on them.

I know that your committee has studied this and has had excellent research projects on some of the commissioned studies. However, I would note two large structures that we may want to discuss: the UN, because the three conventions in which you are interested are UN instruments, and the Organization of American States, OAS. Mr. David Beall will be here later to speak to the OAS context.

In the UN context, you are aware that the Economic and Social Council, ECOSOC, is the governing policy board. There is the Commission on Narcotic Drugs, the UN Drug Control Program and the International Narcotics Control Board. The Commission on Narcotic Drugs just held meetings in Vienna last week. The World Health Organization is also an element of this large puzzle and has the ability to make recommendations about the scheduling of drugs under the various conventions.

You have taken a look at these conventions but the first single convention of 1961 had, as its objective, the limiting of production of and trade in prohibited substances. The convention brought together the previous existing instruments to try to structure the UN approach to illicit drugs.

The convention deals with the question of control largely by criminal penalties. That is the inherent approach in the 1961 convention. There are four schedules and cannabis is listed in Schedule 4, which is subject to the highest levels of control, and also in Schedule 1.

The 1971 Psychotropic Convention deals with —

[*Translation*]

... the availability and use of synthetic psychotropic substances.

[*English*]

This followed the same template as the single convention. It recognizes medical necessity and has four schedules of control. It has an interesting feature in that it specifically requires that

créé un vide qui a permis à al-Qaeda de constituer ses vastes bases de formation de terroristes et de poursuivre ses propres objectifs. Toute cette évolution a manifestement été liée au narcotrafic en provenance d'Afghanistan.

Le commerce international de la drogue entraîne des bouleversements économiques, et aussi des problèmes de santé. On estime que le blanchiment d'argent représente environ 500 milliards de dollars par an. Les profits du trafic de drogue sont blanchis à l'échelle internationale. Le travail de la communauté internationale pour lutter contre le blanchiment d'argent a été guidé par la volonté de bloquer les profits du commerce illicite de substances. Le trafic des armes à feu est un autre problème.

Ce sont là les problèmes que le commerce international de la drogue pose au plan international et c'est pour cela que nous travaillons dans ce domaine.

Je sais que votre comité a étudié la question et a fait réaliser d'excellents projets de recherche. J'aimerais cependant vous suggérer de discuter de deux grandes organisations: l'ONU, puisque les trois conventions qui vous intéressent sont des instruments de l'ONU, et l'Organisation des États américains, l'OEA. M. David Beall vous parlera plus précisément de ce contexte de l'OEA tout à l'heure.

Dans le contexte de l'ONU, vous savez que le Conseil économique et social, l'ECOSOC, est le principal responsable de la politique. Il y a la Commission des stupéfiants, le Programme de contrôle des drogues des Nations Unies et l'Organe international de contrôle des stupéfiants. La Commission des stupéfiants vient juste de se réunir à Vienne la semaine dernière. L'Organisation mondiale de la santé est aussi l'un des éléments de ce vaste casse-tête et elle peut faire des recommandations sur le classement des drogues dans le cadre de diverses conventions.

Vous avez examiné ces conventions, mais la première convention unique de 1961 avait pour objectif de limiter la production et le commerce des substances prohibées. Cette convention regroupait les instruments qui existaient précédemment pour essayer de structurer la démarche de l'ONU face aux drogues illicites.

La convention aborde la question du contrôle essentiellement par le biais de sanctions pénales. C'est la démarche inhérente à cette convention de 1961. Il y a quatre tableaux et le cannabis figure au tableau 4, celui qui prévoit les niveaux les plus élevés de contrôle, ainsi qu'au tableau 1.

La Convention de 1971 sur les substances psychotropes concerne...

[*Français*]

... la disponibilité et la consommation répandues des substances psychotropes synthétiques.

[*Traduction*]

Elle suivait le même schéma que la convention unique. Elle reconnaît la nécessité médicale et comporte quatre tableaux de contrôle. Elle est intéressante en ce sens qu'elle stipule que les

specific drugs be listed. Of course, in the area of psychotropic substances, a change to a molecule on the end of a drug changes it to a new drug.

Normally at meetings of the Commission on Narcotic Drugs there would be additions to the list of drugs in the schedule to the 1971 Convention, because there are new drugs being created all the time.

The 1988 Trafficking Convention is an instrument of international criminal law. It has obligations in it to create and implement specific criminal laws that deal with the trafficking of drugs and psychotropic substances. It specifically obligates parties to fundamentally respect human rights. All of the conventions have clauses in them with respect to consistency with national constitutions and domestic law. Those are the three International UN Conventions that deal with illicit drugs. My language was carefully chosen, but I will repeat it. It is not possible to decriminalize cannabis and be in conformity with the three conventions. That being said, parties to the conventions have latitude with respect to the penalties and sanctions that they impose. As I mentioned, the conventions explicitly recognize the need for harmony with domestic law.

The multilateral evaluation mechanism of the OAS is an example of the direction in which the international debate on substance abuse issues is going. The multilateral evaluation mechanism is an instrument of the Organization of American States Inter-American Drug Abuse Control Commission — CICAD. It is a peer evaluation mechanism. It takes a look at the substance abuse issue in a very broad context. There are, I believe, over 80 indicators on which countries are asked to report. The indicators are not only on the interdiction and supply side and the enforcement side but also on the demand side and on rehabilitation in areas such as harm reduction. It is a helpful exercise because it broadens the debate and understanding discussion of the issue in a large community.

This commission would make observations about Canadian law and Canadian reports, for instance. Canada finds that kind of dialogue with this organization extremely helpful.

With respect to the challenges relating to substance abuse, our objectives as a ministry of foreign affairs are quite simple. Our primary objective is to protect Canadians and Canadian interests whether they are health concerns, political concerns or human rights. Our other overarching objective is to project Canadian values. In the work we do internationally on these issues and other issues, we are always attempting to reflect who we are as a country. We try to reflect our values, the rule of law and the tolerance and freedom that are very important parts of what Canada is.

With respect to future challenges on substance abuse issues, I would say that we have a big concern about amphetamine-type stimulants and about chemical drugs. We are concerned about the developing technologies that allow the easy production of different substances. It is very easy for someone who has a basic

drogues doivent être mentionnées spécifiquement. Naturellement, quand on parle de substances psychotropes, il suffit de modifier une molécule dans une chaîne pour avoir une nouvelle drogue.

Normalement, aux réunions de la Commission des stupéfiants, on ajoute de nouvelles drogues dans le tableau de la Convention de 1971, parce que de nouvelles drogues apparaissent constamment.

La Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants est un instrument du droit pénal international. Elle prévoit l'obligation de créer et d'appliquer des lois criminelles spécifiques au trafic de drogues et de substances psychotropes. Elle oblige spécifiquement les parties à respecter fondamentalement les droits de la personne. Toutes les conventions comportent des clauses de conformité avec les constitutions nationales et le droit des États. Ce sont ces trois conventions internationales des Nations Unies qui traitent des drogues illicites. J'ai soigneusement choisi mes mots, mais je vais le répéter. On ne peut pas décriminaliser le cannabis en se conformant à ces trois conventions. Cela dit, les parties à la convention conservent toute latitude pour déterminer les sanctions qu'elles imposent. Comme je le disais, les conventions stipulent explicitement l'obligation d'harmonie avec le droit national.

Le mécanisme d'évaluation multilatéral de l'OEA est un exemple de l'orientation que prend le débat international sur les questions de toxicomanie. Le mécanisme d'évaluation multilatéral est un instrument de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, la CICAD. C'est un mécanisme d'évaluation par les pairs. La Commission examine le problème de la toxicomanie dans un contexte très vaste. Les pays doivent faire rapport en se fondant sur plus de 80 indicateurs, je crois. Ces indicateurs concernent non seulement le domaine de l'interdiction et de l'approvisionnement et le domaine de l'application des lois, mais aussi le domaine de la demande et celui de la réadaptation dans le contexte par exemple de la réduction des préjudices. C'est un exercice utile car il élargit le débat et la compréhension du problème au sein d'une vaste communauté.

Cette commission peut par exemple formuler des remarques sur le droit canadien et les rapports du Canada. Le Canada trouve ce genre de dialogue avec cette organisation extrêmement utile.

En ce qui concerne les défis de la toxicomanie, les objectifs du ministère des Affaires étrangères sont très simples. Notre objectif principal est de protéger les Canadiens et les intérêts canadiens, qu'il s'agisse de préoccupations en matière de santé, de préoccupations politiques ou de droits de la personne. Notre autre objectif primordial est de protéger les valeurs canadiennes. Dans tout ce que nous faisons au plan international dans ces domaines et ailleurs, nous essayons toujours de servir l'image de notre pays. Nous essayons de refléter nos valeurs, la règle de droit, la tolérance et la liberté qui sont l'essence du Canada.

À propos des défis futurs en matière de toxicomanie, je dirais que nous sommes très préoccupés par les stimulants de type amphétamine et les drogues chimiques. Nous sommes préoccupés par les nouvelles technologies qui permettent de fabriquer facilement diverses substances. Quelqu'un qui a des connaissances de base en

understanding of chemistry to download recipes from the Internet and easily obtain the chemicals to produce an amphetamine-type stimulant. This happens all the time. The profits are enormous. It costs about 50 cents a pop for the raw materials to create the stuff. They are sold for $25 to $30 a pop.

Nanotechnology is something else I would flag. The developing engineering processes allow us to produce, in smaller and smaller quantities, substances that we want. People have told me about the possibility that in the medium-term future — 10 years or less — of having a small unit, not much bigger than a package of cigarettes, that can allow you to produce any kind of molecule you want to adjust your body chemistry.

We as a society will have to deal with those kinds of technologies. This is not science fiction; they are coming at us.

The other big challenge we face is to ensure there is equilibrium between the positions we take domestically and our international commitments and the international environment. There is a constant need for us to be assessing our domestic priorities, in the broader environment of the globe in which we live and the implications that our decisions would have for others.

Those are some of the challenges I would mention.

[*Translation*]

The international situation is evolving. There are changes.

[*English*]

I have a Home Office press release dated March 14, 2002, last Thursday. It says that government medical experts recommend reclassification of cannabis. This is the U.K. Home Office. It is a changing environment. You are aware of the approaches that are being taken in some European countries. It is not static. It is changing.

Substance abuse issues now are probably understood internationally in a broader context than was the case 20 years or 30 years ago. There is more attention paid to the demand, the rehabilitation and the harm reduction side of the equation and balancing that with efforts on interdiction and the supply side.

There is also a growing recognition that we have to continue to differentiate between different classes of drugs. There is, today, a broader appreciation of the full range of social, economic, health, political and economic impacts that substance abuses cause in our societies and cause in our interaction with other states.

The point is that it is not a static environment. The international environment is changing.

In conclusion, Canada approaches this work as we approach other work. We attempt to ensure the multilateralization of the norms and standards that we would appropriate for ourselves in

chimie peut très facilement télécharger des recettes sur l'Internet et se procurer les éléments chimiques nécessaires pour fabriquer un stimulant du genre amphétamine. Cela se passe constamment. Les profits sont gigantesques. La matière première pour une dose coûte environ 50 cents. Les doses se vendent de 25 $ à 30 $ pièce.

Les nanotechnologies sont un autre point sur lequel j'aimerais attirer votre attention. Les nouveaux processus technologiques nous permettent de produire des quantités de plus en plus petites des substances dont nous avons besoin. On m'a dit qu'il se pourrait qu'à moyen terme — d'ici 10 ans ou moins — on puisse avoir un petit dispositif à peine plus gros qu'un paquet de cigarettes qui permettrait à n'importe qui de produire n'importe quelle molécule pour modifier la chimie de son organisme.

Notre société doit faire face à ces nouvelles technologies. Ce n'est pas de la science fiction, ce sont des choses imminentes.

L'autre grand défi consiste à maintenir un équilibre entre nos positions nationales et nos engagements internationaux dans le contexte international. Nous devons constamment réévaluer nos priorités nationales en fonction du contexte mondial dans lequel nous nous situons et des répercussions que nos décisions risquent d'avoir sur les autres.

Ce sont là quelques-uns des défis que je souhaitais mentionner.

[*Français*]

La situation internationale est changeante. Il y a des changements qui se passent.

[*Traduction*]

J'ai ici un communiqué de presse du Home Office en date du 14 mars 2002, jeudi dernier. Il dit que les experts médicaux du gouvernement ont recommandé de modifier la classification du cannabis. Je parle du Home Office britannique. L'environnement évolue. Vous connaissez la position que prennent certains pays européens. Ce n'est pas un environnement statique, la situation change.

On aborde probablement la question de la toxicomanie à l'échelle internationale sous un angle plus vaste qu'il y a 20 ou 30 ans. Quand on parle d'interdiction et d'intervention au niveau de l'offre, on s'occupe plus maintenant de la demande, de la réadaptation et de la réduction des préjudices.

On admet aussi de plus en plus qu'il faut continuer à faire la différence entre diverses catégories de drogues. On évalue mieux aujourd'hui toute la gamme des répercussions sociales, économiques, en matière de santé, politiques et économiques de la toxicomanie sur la société et sur nos rapports avec les autres pays.

Ce qu'il faut souligner ici, c'est que ce n'est pas un environnement statique, que l'environnement international évolue.

En conclusion, le Canada aborde cette tâche comme toutes les autres. Nous essayons d'encourager la multilatéralisation des normes que nous souhaiterions nous-mêmes adopter au sein de la

the international community. We promote multilateralization of international rules. That has implications for us vis-à-vis our stance on the three conventions.

Substance abuse issues are critical issues and they engage many different actors. That is my presentation to you. I am happy to take any questions.

The Chairman: Does Mr. Bolton have something to add? Are you there for the answers?

Mr. Cormier: Exactly.

Senator Banks: Thank you for the presentation. You may have overheard one of my questions to the previous witness. This is my personal opinion now. You referred a moment ago to more attention being now paid to the demand side than the supply side. As I said to the earlier witness, it would be pointless to try to solve the problem on a vacuum by trying to eliminate air. We cannot do that. I equate those two things. Perhaps it is not a perfect analogy.

I am looking at page 5 of your presentation, which lists the problems of the international drug trade. While I do not think anyone on earth would say that drug trade, licit or illicit, ought to be totally uncontrolled, I would like your comment. Each of those problems — with the sole exception of health issues — exists specifically because of the illegality of the drug trade. No one proposes it but if the drug trade were not illegal, every one of those problems, excepting health, would at least be substantially mitigated, if not eliminated.

That argument is made by those people who are in favour of either decriminalization or lesser sanctions against all sorts of things having to do with drugs, including trafficking and their personal use.

Would you comment on the fact that all the problems, except for health, exist because of the illegality of the drug trade?

Mr. Cormier: That is a position many people take. I am not sure it is 100 per cent the case. For instance, although coffee shops exist in the Netherlands, more than half the cannabis consumed there is purchased in the street. Therefore, there are still some of the challenges of low-level violence or agreements that do not go right.

The fact that this activity is criminal has other implications flowing from it. That seems to me to be obvious.

Senator Banks: A great deal of harm is done to society by people who have, by whatever means, become addicted to drugs — not so much with respect to cannabis. Addiction is something that is hard to understand, but it is the same as food. It is like saying that a person cannot have any food now. They will do horrible things to get food.

communauté internationale. Nous encourageons la multilatéralisation de règles internationales. Cela a des implications pour notre position vis-à-vis des trois conventions.

Les questions relatives à l'abus de drogues sont des questions essentielles qui font intervenir de multiples acteurs. J'ai maintenant terminé mon exposé et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: M. Bolton a-t-il quelque chose à ajouter? Vous êtes là simplement pour répondre aux questions?

M. Cormier: Exactement.

Le sénateur Banks: Merci pour votre exposé. Vous avez peut-être entendu une question que j'ai posée tout à l'heure au précédent témoin. Je vous parle maintenant de mon opinion personnelle. Vous avez dit il y a quelques instants qu'on s'occupait plus maintenant de la demande que de l'offre. Comme je le disais au précédent témoin, il serait totalement futile d'essayer de résoudre le problème d'un aspirateur en essayant de supprimer l'air. C'est impossible. Je fais ce parallèle, mais ce n'est peut-être pas une comparaison parfaite.

À la page 5 de votre exposé, vous énumérez les problèmes du commerce international de drogues. Je ne pense pas que qui que ce soit dans le monde soit prêt à dire qu'il faudrait totalement déréglementer le commerce des drogues licites ou illicites, mais j'aimerais avoir votre avis. Chacun de ces problèmes — excepté uniquement les problèmes de santé — existe spécifiquement parce que le commerce de la drogue est illégal. Personne ne propose de le légaliser, mais si ce commerce n'était plus illégal, tous ces problèmes, sauf celui de la santé, seraient considérablement atténués, sinon même réglés.

C'est ce que disent les gens qui sont en faveur soit de décriminaliser, soit de réduire les sanctions visant toutes sortes de choses liées aux drogues, notamment le trafic et la consommation personnelle.

Que répondriez-vous à cette idée que tous les problèmes, à l'exception des problèmes de santé, sont liés au fait que le commerce de drogues est illégal?

M. Cormier: C'est une position que soutiennent bien des personnes. Je ne suis pas sûr qu'elle soit à 100 p. 100 valable. Par exemple, en dépit de l'existence de cafés aux Pays-Bas, plus de la moitié du cannabis consommé là-bas se négocie dans la rue. Il reste donc des problèmes de violence de petite envergure et d'ententes qui tournent mal.

Le fait que cette activité soit criminelle a d'autres répercussions, cela me paraît évident.

Le sénateur Banks: Certains individus qui d'une façon ou d'une autre sont devenus des drogués — pas tellement dans le cas du cannabis d'ailleurs — causent de graves torts à la société. La toxicomanie est quelque chose de difficile à comprendre, mais c'est comme l'alimentation. C'est comme quand on dit à quelqu'un qu'il ne peut pas avoir à manger. Les gens vont faire des choses épouvantables pour pouvoir se nourrir.

Can you comment on the harm by way of that crime inflicted? Not just gang-to-gang, but on each of us, with cars and stores being broken into.

Mr. Cormier: The question comes down to one of balance in terms of a political appreciation as to whether or not other harm is being done to society. The point of view had been taken at some point that harm was being done to society by the use of these substances.

I agree with the premise that the criminalization of a certain activity clearly leads to negative implications.

Senator Banks: I am thinking of the conventional wisdom that the day prohibition ended was the saddest day in Al Capone's life. His business was destroyed on that day.

Mr. Cormier: It is a statement of fact that you have a type of behaviour that is reasonably popular in our society. There is no legal way in which to engage in it so there are necessarily all kinds of illegal activities flowing from this behaviour, which, seemingly, a significant percentage of Canadians engage in.

Senator Banks: What if we wanted to change that? I am referring to your carefully chosen language that said we cannot decriminalize cannabis possession and still be in compliance with the treaties. However, if we wanted to change the nature of the sanctions or sentences imposed in that regard, do we have any room to proceed? There is recognition in those three treaties that they, to some extent, submerge their provisions or they allow domestic law in each case to rise above them and be superior.

Mr. Cormier: I think we have a certain amount of room in terms of the kinds of sanctions that could be applied, yes.

Senator Banks: How much room? How is it restricted? What can we not do?

Mr. Cormier: In terms of our criminal laws, you should be asking someone from the Department of Justice this question.

Senator Banks: They said we should ask you.

Mr. Cormier: That is the problem with many of these kinds of horizontal issues, Senator Banks. I am prepared to take a stab at it.

If Canada was to seek to change the sanctions or the approach with respect to cannabis, there is a whole range of things we would do. These things take place against a backdrop of a range of other discussions, international developments and discussion through the UN agencies or other regional forums. Canada would seek to make any changes to its own approach with respect to substance abuse issues while remaining in compliance with the three conventions.

Pouvez-vous nous parler des ravages de la criminalité dus à ce problème? Je ne parle pas simplement des conflits de bandes, mais de chacun de nous, des voitures ou des magasins qui sont attaqués.

M. Cormier: Au fond, c'est une question de détermination politique: il s'agit de savoir si l'on considère que la société subit ou non un préjudice. On a décidé à un moment donné que l'usage de ces substances était nuisible pour la société.

Je suis d'accord avec votre axiome quand vous dites que la criminalisation d'une certaine activité a manifestement des répercussions négatives.

Le sénateur Banks: Je pense à cette idée communément admise que le jour où la prohibition a disparu a été le jour le plus triste de la vie d'Al Capone. Ce jour-là, c'est tout son empire qui s'est effondré.

M. Cormier: Il est exact qu'il y a un certain type de comportement assez répandu dans notre société. Il n'y a aucune façon légale de s'y livrer, et ce comportement entraîne donc forcément toutes sortes d'activités illégales auxquelles se livre apparemment un pourcentage assez important de la population canadienne.

Le sénateur Banks: Et si nous voulions changer cela? Vous dites en pesant soigneusement vos mots qu'on ne peut pas décriminaliser la possession de cannabis tout en se conformant aux traités. Mais si nous voulions modifier la nature des sanctions imposées dans ce domaine, avons-nous une certaine latitude? Il est bien stipulé dans ces traités que leurs dispositions s'effacent dans une certaine mesure devant les dispositions du droit national.

M. Cormier: Nous avons une certaine latitude pour ce qui est des sanctions, effectivement.

Le sénateur Banks: Quelle latitude? Quelles sont les limites? Qu'est-ce que nous ne pouvons pas faire?

M. Cormier: C'est à quelqu'un du ministère de la Justice que vous devriez poser vos questions sur les lois pénales.

Le sénateur Banks: Ils nous ont dit que c'était à vous que nous devions les poser.

M. Cormier: C'est le problème avec toutes ces questions horizontales, sénateur Banks. Je vais faire une tentative.

Si le Canada devait modifier ses sanctions ou sa démarche en matière de cannabis, nous ferions toutes sortes de choses. Ce genre d'initiative s'inscrit dans le contexte d'une foule d'autres débats, d'évolutions internationales et de discussions au sein des organismes de l'ONU et d'autres tribunes régionales. Tout en essayant de modifier sa propre démarche face à la toxicomanie, le Canada s'efforcerait de continuer à respecter les trois conventions.

For decriminalization to occur under the present conventions, they can be reopened, or rewritten. That is a possibility. There are other avenues. One could seek to reschedule drugs in the schedules that are attached to the conventions.

Senator Banks: In respect of the single convention, is it not the case that Canada was not in favour of cannabis being at the highest level of control with respect to those drugs?

Mr. Cormier: I was not there in 1961. I do not know the history of the negotiations. I cannot give you an informed answer to that question.

The Chairman: As I mentioned to Dr. McAllister before you, the Supreme Court of Canada has been asked to rule on the recreational use of marijuana. The defence is using the harm principle as their main argument. They are saying there is no significant harm caused to others and some harm to the user. On the basis of that, they are saying section 7 of the Charter protects an individual in Canada against invasion, not only by the police, but also by the law.

Let us talk about a hypothetical environment. Let us say that next December the Supreme Court of Canada decides our national framework is encroaching on the fundamental rights of individuals, and they will give us a year to change that. What is the department going to do? Those conventions say, first, that they are not to go against national laws. You mentioned that. What will Canada's position be?

Mr. Cormier: That is a truly hypothetical question. A number of cases have gone through the court system seeking redress on exactly the same grounds and they have not been successful. I do not think it is appropriate for me to comment on the attitude that the Supreme Court of Canada might have on this issue. However, the Supreme Court would weigh the arguments put before it and render its judgment, and then the government would, perhaps, be required to respond, depending upon whatever judgment the Supreme Court made.

It is an extraordinarily hypothetical question. From what I understand of the case law that has taken place to date, none of those types of appeals have been successful to date.

The Chairman: This is the first time the Supreme Court has agreed to hear a case concerning the possession of a small quantity of marijuana for recreational use. It is the lowest crime in the scheme. In the three previous cases, there is one of small quantity, there is one of possession with the intent of trafficking, but definitely the existence of the convention was evidenced. As you know, conventions are not law in Canada so that, too, is part of the environment in which the Supreme Court will have to decide.

I know it is hypothetical but it is there. That is one of the options. I am sure that you must be preparing for such an outcome from the Supreme Court.

Mr. Cormier: Without knowing what kind of judgment the Supreme Court would make or what kind of comments the Supreme Court would make about the Charter and our

Si l'on veut décriminaliser, on peut rouvrir ou réécrire les conventions actuelles. C'est une possibilité. Il y en a d'autres. On peut aussi réorganiser les drogues dans les tableaux annexés aux conventions.

Le sénateur Banks: Dans le cas de la convention unique, n'est-il pas exact que le Canada n'était pas d'accord pour que le cannabis figure dans le tableau des drogues visées par les contrôles les plus stricts?

M. Cormier: Je n'étais pas là en 1961. Je ne connais pas l'historique de ces négociations. Je ne peux pas vous répondre en connaissance de cause.

Le président: Comme je l'ai dit à M. McAllister avant vous, on a demandé à la Cour suprême du Canada de se prononcer sur la consommation de marijuana à usage récréatif. La défense s'appuie essentiellement sur l'argument du préjudice. Les partisans de cette consommation disent qu'elle n'entraîne pas de préjudice significatif pour autrui et qu'il y a seulement un certain préjudice pour le consommateur. Dans ces conditions, disent-ils, l'article 7 de la Charte protège le citoyen canadien de toute intrusion non seulement de la police, mais aussi de la loi.

Prenons une situation hypothétique. Supposons qu'en décembre prochain la Cour suprême du canada décide que notre système national empiète sur les droits fondamentaux des particuliers et nous donne un an pour changer cette situation. Que va faire le ministère? Ces conventions stipulent bien qu'elles ne doivent pas être en contravention avec les lois nationales, vous l'avez dit. Quelle serait la position du Canada dans ce cas?

M. Cormier: C'est de la pure spéculation. Cette même thèse a déjà été plaidée plusieurs fois devant les tribunaux et a toujours été rejetée. Je pense qu'il ne m'appartient pas de me prononcer sur l'attitude que pourrait avoir la Cour suprême du Canada en la matière. Disons qu'elle soupèserait les arguments présentés et se prononcerait, et que le gouvernement devrait peut-être prendre des mesures en fonction du jugement qu'elle aurait rendu.

C'est une question extraordinairement hypothétique. D'après ce que je sais de la jurisprudence, les appels de ce genre ont toujours été rejetés jusqu'à présent.

Le président: C'est la première fois que la Cour suprême accepte d'entendre une affaire de possession d'une petite quantité de marijuana à des fins récréatives. C'est le crime le plus léger sur l'échelle. Dans les trois précédents cas, il y a un cas de possession d'une petite quantité, un de possession dans le but de faire du trafic, mais on s'est clairement reporté à la convention. Or, comme vous le savez, les conventions n'ont pas force de loi au Canada et cela fait aussi partie du contexte dans lequel la Cour suprême devra se prononcer.

Je sais bien que c'est hypothétique, mais c'est une réalité. C'est une des possibilités. Je suis sûr que vous devez vous préparer pour une telle éventualité à la Cour suprême.

M. Cormier: Sans savoir quel jugement rendrait la Cour suprême ou quels commentaires elle pourrait faire à propos de la Charte et de nos obligations internationales, il m'est difficile

international obligations, it is difficult to try to envisage the approaches that could be taken to deal with this gap in our international responsibilities. My department, and I think the Government of Canada, would take very seriously any judgment that the Supreme Court would make.

There are possibilities in terms of either the depenalization of cannabis, rather than decriminalization, or the approaches taken in some jurisdictions where the behaviour remains a criminal offence but is simply not enforced.

The debate, including in the court system, is part of the larger understanding of the question of substance abuse in our societies.

The Chairman: Which countries are currently the principal players in international drug control now?

Mr. Cormier: Which countries? The United States of America is a key player. The International Narcotics Control Board's recent report notes that the United States of America is one of the important players with respect to the control of substances. It challenges countries that move in certain areas. Those are observations in the International Narcotics Control Board's report.

Other countries that are players are countries that are dealing with the problems that are associated with drugs in society. The U.K. has significant problems of substance abuse, including heroin. It flows that U.K. is a player internationally on this.

Canada is a player on the question of illegal substances in our societies. Work has been done, for instance, in the OAS context with a Canadian in the chair. The former Deputy Solicitor General of Canada chaired the OAS process that resulted in the multi-lateral evaluation mechanism.

Many countries are players, because every country is dealing with the problems that substance abuse represents in our societies.

The Chairman: Are there discussions regarding possible amendments to the conventions that will allow some room to manoeuvre and allow a country to have approaches that are more novel?

Mr. Cormier: There are no formal discussions or even informal discussions of which I am aware to reopen the conventions.

The Chairman: Is the CDSA, the Controlled Drugs and Substance Act, adopted by Parliament in 1996, compliant with our international obligations?

Mr. Cormier: Yes, I have never heard any indication that the 1996 law does not in any way meet all of our international obligations.

The Chairman: You have mentioned in your text that it was impossible to adopt a decriminalization scheme in respect to conventions. What was the international reaction 25 years ago, and since, towards the actions of the Netherlands?

d'imaginer les démarches que nous pourrions faire pour combler cette lacune au niveau de nos responsabilités internationales. Mon ministère, comme le gouvernement du Canada je pense, examinerait avec le plus grand sérieux la décision que rendrait la Cour suprême.

On peut dépénaliser la consommation de cannabis plutôt que de la décriminaliser, et il y a par exemple des pays où le comportement demeure une infraction criminelle mais où on n'applique simplement pas la loi.

Le débat, y compris devant les tribunaux, s'inscrit dans le contexte du débat général sur la question de la toxicomanie dans nos sociétés.

Le président: Quels pays sont les principaux intervenants dans le domaine du contrôle international de la drogue actuellement?

M. Cormier: Quels pays? Les États-Unis sont un intervenant clé. Dans un récent rapport, l'Organe international de contrôle des stupéfiants souligne que les États-Unis d'Amérique sont l'un des principaux intervenants en matière de contrôle des stupéfiants. Ils contestent les mesures prises par certains pays en matière de drogue. Ces observations se trouvent dans le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

Les autres pays importants sont ceux qui sont confrontés aux problèmes associés aux stupéfiants dans la société. Les drogues, et notamment l'héroïne, posent un problème majeur au Royaume-Uni et celui-ci est par conséquent un acteur important sur la scène internationale dans ce domaine.

Le Canada est un acteur en ce qui a trait aux substances illicites dans notre société. Des travaux ont été réalisés, par exemple, dans le contexte de l'OEA alors qu'un Canadien occupait la présidence. L'ancien solliciteur général adjoint du Canada a présidé le processus de l'OEA qui a abouti au mécanisme multilatéral d'évaluation.

De nombreux pays sont actifs dans ce domaine parce qu'en fait tous les pays sont concernés par les problèmes liés à la drogue dans nos sociétés.

Le président: Y a-t-il des pourparlers concernant les amendements qui pourraient être apportés aux conventions de façon à donner une certaine marge de manoeuvre et à permettre à un pays d'adopter des approches nouvelles?

M. Cormier: Autant que je sache, il n'y a pas de pourparlers officiels ni même officieux visant à réouvrir les conventions.

Le président: Est-ce que la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, adoptée par le Parlement en 1996, est conforme à nos obligations internationales?

M. Cormier: Oui, je n'ai jamais entendu dire que la loi de 1996 ne satisfaisait pas à toutes nos obligations internationales.

Le président: Vous avez dit dans votre texte qu'il était impossible d'adopter un régime de décriminalisation en respectant les conventions. Quelle a été la réaction internationale il y a 25 ans et depuis à l'égard des mesures prises par les Pays-Bas?

Mr. Cormier: The reaction was quite varied and mixed, depending on who is talking. There is no one international reaction. Those favouring a more liberal approach to substance abuse issues would have applauded the Netherlands' initiatives. Those who believe that making these substances readily available is wrong and harmful to society would have been highly critical. There is no one international reaction.

The Chairman: I want to be a little more specific. When I mention international reaction, I am referring to the other signatories of the conventions. Has there been, or is there currently, any discussion pertaining to how to deal with those countries that are adopting changes? As you know, the Netherlands are not alone. Belgium has issued notice to their police and to the controlling bodies of the country that basically decriminalizes personal possession of marijuana for personal use. Switzerland is not a signatory to the 1988 convention, but they are basically looking at a specific bill to legalize personal use of marijuana. Spain, Italy and Portugal are considering the same. Probably the only country in Europe not doing that is Sweden.

What is Canada's position towards that?

Mr. Cormier: What is Canada's position towards what?

The Chairman: That which is happening in Europe. It is almost a revolution.

Mr. Cormier: Our position is one of a very interested observer in the initiatives and approaches that other countries are taking with respect to substance abuse issues.

You are asking if we can find some way to capture how the official international community responds. The report of the International Narcotics Control Board just came out in February. Your researchers might want to have a copy of this. The report contains a section on control of cannabis in this report that is only several weeks old. The board makes observations about the Netherlands. You can read the kind of language that is used. It also makes observations about Switzerland's draft legislation, which goes quite a ways. The draft Swiss legislation is very far-reaching.

The Chairman: Yes, we have heard officials from Switzerland.

Mr. Cormier: This International Narcotics Control Board report, for instance, states that the draft Swiss legislation, if enacted, would contravene not only the letter but also the spirit and essential objectives of international drug control treaties. For international bureaucratic language, that is pretty stiff language.

The Chairman: It is like having lawyers in front of you. They will say that. The Swiss government has asked three independent opinions on the treaties.

We have access to those opinions. I do not know if you have read them or if you are informed of them. I see Mr. Bolton nodding; perhaps he wants to comment.

M. Cormier: La réaction a été très variée et mitigée, selon la personne qui parle. Il n'y a pas de réaction internationale unique. Les partisans d'une approche plus libérale envers les problèmes de drogue auraient applaudi aux mesures néerlandaises. Ceux qui considèrent que c'est une erreur et un danger pour la société de faciliter l'accès à ces substances auraient formulé de vives critiques. Il n'y a pas de réaction internationale unique.

Le président: Je voudrais être un peu plus précis. Lorsque je parle de réaction internationale, je pense aux autres signataires des conventions. Y a-t-il eu, ou y a-t-il actuellement, des discussions sur la façon d'agir avec les pays qui adoptent des changements? Comme vous le savez, les Pays-Bas ne sont pas seuls. La Belgique a donné à sa police et aux organes de contrôle du pays des instructions qui reviennent à décriminaliser la possession de marijuana pour consommation personnelle. La Suisse n'est pas signataire de la convention de 1988, mais examine un projet de loi qui légaliserait la consommation personnelle de marijuana. L'Espagne, l'Italie et le Portugal envisagent d'en faire autant. Le seul pays européen à ne pas le faire est sans doute la Suède.

Quelle est la position du Canada à cet égard?

M. Cormier: La position du Canada à l'égard de quoi?

Le président: À l'égard de ce qui se passe en Europe. C'est presque une révolution.

M. Cormier: Notre position est celle d'un observateur très intéressé par les initiatives et les approches adoptées par d'autres pays en matière de drogue.

Vous voulez savoir si nous pouvons évaluer la façon dont la communauté internationale réagit. Le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants n'est sorti qu'en février. Vos recherchistes aimeraient sans doute en avoir un exemplaire. Le rapport comporte une partie sur le cannabis qui ne date que de quelques semaines. L'organisme formule des observations au sujet des Pays-Bas. Vous pouvez voir le type de propos utilisés. Il formule également des observations sur le projet de loi suisse, qui va assez loin. Le projet de loi suisse est très ambitieux.

Le président: Oui, nous avons entendu des représentants de la Suisse.

M. Cormier: Ce rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants déclare, par exemple, que le projet de loi suisse contreviendrait, s'il est adopté, non seulement à la lettre mais aussi à l'esprit et aux objectifs essentiels des traités internationaux de contrôle des stupéfiants. Pour du langage bureaucratique international, c'est plutôt raide.

Le président: C'est comme d'avoir des avocats devant soi. C'est ce qu'ils vont dire. Le gouvernement suisse a demandé trois avis indépendants sur les traités.

Nous avons accès à ces avis. Je ne sais pas si vous les avez lus ou si vous les connaissez. Je vois M. Bolton hocher la tête; peut-être veut-il faire un commentaire.

Stephen Bolton, International Drug Officer, International Crime Division, Department of Foreign Affairs and International Trade: I was here when the Swiss witnesses were making their presentations. I spoke with them on the margins of their testimony. I also spoke with them at the meeting of the Commission on Narcotic Drugs last week in Vienna.

You are asking about the existing concerns. Last week at the meeting, it became clear that, although many West European countries are moving towards a more liberalized approach — or at least exploring that direction, towards cannabis — there are many countries in the developing world that view such an approach with some trepidation and concern.

That became clear to us at this Commission on Narcotic Drugs. When the International Narcotic Control Board, INCB, made its presentation, it was clear that there are two camps: the West European camp and the rest of the world. If you are looking at concerns, the international community looks at the findings of the International Narcotics Control Board's report closely. The point of the INCB is to monitor compliance with the three conventions.

The Chairman: You have almost read my mind when you raise the issue of current concerns, which we should label. Are they economic interests, trade concerns, health-related concerns, criminal activities, including trafficking and money laundering — which we should label as a criminal concern? How will we name all the concerns? Let us be more specific. Are they afraid of losing international financial support? We can ask if that is a concern.

Mr. Bolton: Are you speaking about the concerns of the developing countries?

The Chairman: I am talking about the concerns of both camps that you mentioned: the more developed countries of Europe and the developing world.

Mr. Bolton: Countries are looking to the International Narcotics Control Board for consistency. The INCB is looking for compliance and consistency with the three conventions.

When the developing looks to what is happening — we cannot speak for them — the opinions expressed have been that there has to be one system. If we have an international drug control regime, it must be consistent and it must be global. If one part of the world is moving this way on cannabis, and the other part of the world is still moving that way on cannabis, there has to be some sort of discourse or dialogue in a body such as the Commission on Narcotic Drugs. That is its place — to round up the differing opinions and voice them.

Perhaps the importance is not the name of the concern but that there is consistency in the international community when dealing with the problem. There are concerns that developing countries

Stephen Bolton, Drogues internationales, Direction du crime international, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international: J'étais là lorsque les témoins suisses ont présenté leur exposé. Je leur ai parlé à l'occasion de leurs témoignages. Je leur ai également parlé lors de la réunion de la Commission des stupéfiants la semaine dernière à Vienne.

Vous parlez des préoccupations existantes. La semaine dernière à la réunion, il est apparu clairement que même si de nombreux pays d'Europe de l'Ouest se dirigent vers une approche plus libéralisée — ou envisagent tout au moins cette possibilité en ce qui concerne le cannabis — il y a de nombreux pays en développement chez qui cette approche suscite beaucoup d'inquiétudes et d'appréhension.

Nous l'avons vu très nettement à la Commission des stupéfiants. Lorsque l'Organe international de contrôle des stupéfiants, l'OICS, a fait sa présentation, il était clair qu'il y avait deux camps: l'Europe de l'Ouest et le reste du monde. Pour ce qui est des préoccupations, la communauté internationale examine attentivement les conclusions du rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. En fait, celui-ci est là pour s'assurer du respect des trois conventions.

Le président: Vous avez presque lu dans mes pensées lorsque vous avez soulevé la question des préoccupations actuelles, que nous devrions définir. S'agit-il d'intérêts économiques, de problèmes commerciaux, de questions de santé, d'activités criminelles, notamment le trafic et le blanchiment d'argent — que nous devrions qualifier de problèmes criminels? Comment allons-nous désigner tous ces problèmes? Soyons plus précis. Craint-on de perdre le soutien financier international? Nous pouvons demander si c'est un problème.

M. Bolton: Voulez-vous parler des préoccupations des pays en développement?

Le président: Je pense aux problèmes des deux camps que vous avez cités: les pays européens industrialisés et le monde en développement.

M. Bolton: Les pays se tournent vers l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour ce qui est de l'harmonisation. L'OICS s'assure du respect et de l'harmonisation des trois conventions.

Lorsque les pays en développement examinent la situation — nous ne pouvons pas parler pour eux — ils considèrent, d'après les opinions exprimées, qu'il faut un seul système. Si nous avons un régime international de contrôle des stupéfiants, il doit être uniforme et il doit être mondial. Si une partie du monde s'oriente d'une certaine façon en ce qui concerne le cannabis tandis que l'autre partie du monde fait l'inverse, il faut qu'il y ait des pourparlers ou un dialogue dans le cadre d'un organisme comme la Commission des stupéfiants. C'est son rôle — elle doit regrouper les opinions divergentes et les faire connaître.

Le plus important n'est peut-être pas de définir exactement le problème mais bien qu'il y ait une certaine cohérence dans la façon dont la communauté internationale le traite. Les pays en

are making progress when it comes to dealing with cannabis in their countries. It is an understandable position for them to say that there must be consistency.

Senator Banks: My question pursues the same line in respect of Mr. Bolton's comments. It seems that there already that inconsistency and it has existed for some time. You are right; people have to look for a rationalization.

Mr. Cormier, your specific concern is international crime and Canada's relations with others having to do with international crime. Mr. Bolton, you are familiar with this as well.

I will narrow the question to the matter of the United States. Whereas we might have one opinion or attitude about what is happening in Western Europe, we would have a different attitude with respect to the United States because we are next door to them. That is similar to the sense that the Netherlands has a different attitude in respect of Germany because of their proximity.

We have heard, by the way, that, whereas the pendulum swung far in one direction in Germany and on behalf of the German government when the Netherlands first introduced its liberalization, the pendulum has swung back towards the middle, as they are wont to do.

Specifically concerning this question addressing cannabis and the reaction of the United States, with whom we have con-commitments of interest in many areas with the long border, trade, et cetera, I am asking personal opinions of you. What do you think the reaction of your counterparts would be — the people with whom you deal in law enforcement in the United States, about 23 different agencies — if Canada were to substantially and publicly change, liberalize and reduce the effect of the sentences having to do with simple possession?

There are many considerations to be made before doing that. We do not want to become a vacuum. We do not want bad guys coming here from all over the world. It would be easy for someone from Montana or Oregon to come into Canada if they can suddenly obtain all the grass they want.

Aside from that fact, how tough would it be for our diplomats? How tough would it be for you in terms of the enforcement agencies? Would we become a North American pariah if we were to do that?

Mr. Cormier: That is another hypothetical question.

Clearly, the reaction of the United States of America to any changes to our drug laws would be an important consideration for our government. It is difficult to imagine and it would depend on the circumstances.

Senator Banks: Let me narrow it down.

You said "law." My question will be less hypothetical: We do not change the law; and we are still in compliance with the three international conventions. However, we change, without changing the law, the sanctions that we apply under the law.

développement font des progrès en ce qui concerne le cannabis sur leur territoire. Et il est compréhensible qu'ils demandent une certaine uniformité.

Le sénateur Banks: Ma question est dans la même veine que les commentaires de M. Bolton. Il semble qu'il y ait déjà des différences et qu'elles existent depuis un certain temps. Vous avez raison; il faut chercher une rationalisation.

Monsieur Cormier, vous vous préoccupez particulièrement de la criminalité internationale et des relations du Canada avec les autres en ce qui concerne la criminalité internationale. C'est aussi un domaine qui vous est familier, monsieur Bolton.

Je voudrais revenir à la question des États-Unis. Nous pouvons avoir une opinion ou une attitude quant à ce qui se passe en Europe de l'Ouest, mais nous avons une attitude différente à l'égard des États-Unis parce que ce sont nos voisins. De même, les Pays-Bas ont une attitude différente à l'égard de l'Allemagne du fait de leur proximité.

Nous avons d'ailleurs entendu dire que, alors que le pendule était allé très loin dans une direction en Allemagne et pour le gouvernement allemand lorsque les Pays-Bas avaient introduit la libéralisation pour la première fois, le pendule est revenu vers le milieu, comme c'est généralement le cas.

En ce qui concerne cette question du cannabis et de la réaction des États-Unis, avec lesquels nous avons des intérêts communs à bien des égards, étant donné notre longue frontière, nos échanges commerciaux, et cetera, je vous demande votre avis personnel. D'après vous, quelle serait la réaction de vos homologues — ceux avec qui vous traitez pour ce qui est de l'application de la loi aux États-Unis, soit environ 23 agences différentes — si le Canada devait modifier publiquement et considérablement sa position, libéraliser et réduire l'effet des sentences liées à la simple possession?

Il y a beaucoup de considérations à prendre en compte avant d'agir ainsi. Nous ne voulons pas devenir un vide qui attire les bandits du monde entier. Ce serait facile pour quelqu'un du Montana ou de l'Oregon de venir au Canada si l'on pouvait tout d'un coup s'y procurer toute l'herbe qu'on veut.

Ceci mis à part, dans quelle mesure la situation serait-elle difficile pour nos diplomates? Et pour vous dans les organismes policiers? Est-ce que nous deviendrions le paria de l'Amérique du Nord si nous agissions ainsi?

M. Cormier: Encore une question hypothétique.

La réaction des États-Unis à tout changement dans nos lois antidrogue serait bien sûr une considération importante pour notre gouvernement. C'est difficile à imaginer et cela dépendrait des circonstances.

Le sénateur Banks: Permettez-moi de préciser.

Vous avez dit «loi». Ma question va être moins hypothétique: nous ne changeons pas la loi; et nous nous conformons toujours aux trois conventions internationales. Mais, sans changer la loi, nous changeons les sanctions que nous appliquons en vertu de celle-ci.

Mr. Cormier: Again, it depends on to whom you are referring in the United States of America. There is a debate in the U.S. on this particular issue, just as there is in Canada. You are well aware that there are six U.S. states that have passed referenda, or moved motions with respect to decriminalization.

You are aware also that there are moves in various parts of the United States that advocate a greater liberalization. Then there are law enforcement and other communities that take a strict line in terms of substances in society. The U.S. law is such that "three strikes and you're out." For instance, you can end up in jail for a long time in some parts of the United States if you are caught with a small amount of rock cocaine for the third time. It is a broad discussion and debate, and it would depend on to whom you are talking.

It would also depend at what point you are talking to them because this is a dynamic situation, not static, in Canada and other countries as well. It would depend on the current political posture of the Government of the United States on that particular issue, and that could change easily, of course.

It would depend on the perception of our friends to the south of what the impact of a Canadian move would mean for them and for the international regimes. That would depend on the kind of measures we took; how we took those measures; how we implemented them; what kind of advance notice was given; and what kind of measures, if any, we took to ensure that the steps taken in Canada did not make the substance abuse issue a more difficult one in the U.S.

In the abstract, it remains a difficult question. I do not think it is helpful to try and narrow it down to one specific reaction. You would find important groups in the United States that would be supportive of any liberalization movement in Canada. You would also find very important lobby groups that would be vehemently opposed. It would depend on the exact nature of the move, the circumstances in both Canada the United States and where our own understanding of the challenge in our societies of, in this particular case, cannabis is.

You can try to pin me down further, Senator Banks, but I am not sure I can give a specific reaction. I have spoken to American officials, who, informally, take a less rigorous view or are prepared to consider a wider range of parameters or effects of the policies that are implemented. I have also spoken to U.S. officials who maintain the approach that has been taken by the United States, both domestically and internationally, as being the appropriate one. It is part of the broader debate and discussion, and a very important consideration for Canada in any moves that we would take.

The Chairman: Their reaction would definitely be strong. What would their next step be? I am sure you have in mind some reaction or specific reaction. Can they use economic sanctions against Canada? We have in mind the question of the border. If some food or clothing has traces of THC, ONDCP from Washington may decide one day to stop people with such food or clothing from crossing the border. Could they have that kind of reaction?

M. Cormier: Là encore, tout dépend à qui vous pensez aux États-Unis. Il y a un débat aux États-Unis sur cette question même, tout comme au Canada. Vous savez qu'il y a six États américains qui ont adopté des référendums ou présenté des motions au sujet de la décriminalisation.

Vous savez aussi qu'il y a plusieurs mouvements aux États-Unis qui préconisent une plus grande libéralisation. Par ailleurs il y a les services de police et autres qui adoptent la ligne dure en ce qui concerne les drogues dans la société. La loi américaine est telle que «c'est fini après la troisième faute». Par exemple, vous pouvez vous retrouver en prison pendant très longtemps dans certaines parties des États-Unis si vous vous faites prendre avec une petite quantité de cocaïne pour la troisième fois. C'est une discussion et un débat très larges et tout dépend de la personne à qui on s'adresse.

Tout dépend aussi du moment parce que c'est une situation dynamique, et non statique, aussi bien au Canada que dans d'autres pays. Cela dépendrait de la position politique du gouvernement des États-Unis sur ce point particulier, et cela pourrait changer très facilement, bien sûr.

Cela dépend de la perception qu'ont nos amis du Sud de l'effet que pourrait avoir une décision canadienne sur eux et sur les régimes internationaux. Cela dépendrait de plusieurs facteurs: le type de mesures prises, la façon dont elles sont prises, dont elles sont mises en oeuvre, le genre de préavis donné, et les dispositions mises en place, le cas échéant, pour s'assurer que les mesures prises au Canada n'aggravent pas encore le problème de la drogue aux États-Unis.

Dans l'abstrait, ça reste une question difficile. Je ne pense pas qu'il soit très utile d'essayer de prévoir une réaction spécifique. On pourrait trouver des groupes importants aux États-Unis favorables à un mouvement de libéralisation au Canada. On pourrait aussi trouver des groupes de lobbying très puissants qui s'y opposeraient avec véhémence. Tout dépendrait de la nature exacte de la décision, des circonstances au Canada et aux États-Unis et de la façon dont nous interprétons le problème que pose le cannabis dans ce cas-ci pour notre société.

Vous voudriez que je sois plus précis, sénateur Banks, mais je ne peux pas vous dire exactement quelle serait la réaction. J'ai parlé à des fonctionnaires américains qui, officieusement, adoptent une attitude moins rigide ou sont prêts à examiner un plus grand nombre de paramètres ou d'effets des politiques mises en place. J'ai aussi rencontré des fonctionnaires américains qui maintiennent que l'approche adoptée par les États-Unis, aussi bien dans le pays qu'à l'échelle internationale, est la bonne. Cela fait partie d'un débat plus large et c'est une considération très importante pour le Canada dans toute décision.

Le président: Leur réaction serait certainement très forte. Quelles mesures prendraient-ils alors? Je suis sûr que vous pensez à une réaction particulière. Peuvent-ils recourir à des sanctions économiques contre le Canada? Nous pensons toujours à la frontière. Si des aliments ou des vêtements portaient des traces de THC, le ONDCP de Washington peut décider un beau jour d'empêcher toutes les personnes ayant ces vêtements ou ces aliments de traverser la frontière. Pourraient-ils réagir ainsi ?

We unsuccessfully tried to invite them here. The invitation is still open, because, since November, we have heard one side of the equation from the U.S., not the other side. We want to hear what the administration's reaction would be. Not only what they would do towards us, but what would they say to whomever has an opinion on what they are doing.

Mr. Cormier: We have a very substantial relationship with the United States on public safety issues. Threats to the physical safety and security to Canadians and Americans have many points of intersection. There is a whole range of activity that takes place in cooperation between law enforcement authorities on both sides of the border, such as integrated enforcement teams that work together. We have had substantial discussions with the Americans about public safety issues, not only bilaterally but also in a wide range of multi-lateral forums.

It is important that Canadian decisions be taken in as broad a context as possible. That would be an important feature in our relationship with the United States of America on a full range of public safety, political and economic issues.

We share the continent. We share some kinds of problems. While we are at a similar level of development, we have different approaches to substance abuse, and somewhat different patterns of consumption. Consumption patterns in Canada tend to be lesser across the board than in the United States. That seems to be the evidence we are able to discern.

You are aware that a small amount of cannabis is exported from Canada into the United States. Hydroponically grown B.C. cannabis crosses the border, and there are reasons in terms of the relatively small penalties that exist in Canada if you are caught with a grow operation. If you are caught with a grow operation in the United States the criminal sanctions are likely to be more severe than if you are caught with a grow operation in Canada.

That being said, the amount of Canadian-grown cannabis that leaves for the United States is small compared to the total U.S. production and consumption of cannabis. It is not a significant element of the full picture of cannabis usage in the United States.

However, it is a two-way trade. The drug issue has to be considered in a common space. Most of the cocaine coming into Canada comes across the land border. Some people will say that is a more serious problem for our society than is cannabis. I would not want to be asked to make those judgments.

There are other unintended aspects of the drug trade, such as gangs that are setting up shop in our cities, today, with ties to the U.S. The illegal trafficking in firearms that exists, and the differences in our gun control policies and the violence that is then associated with activity such as drug trading.

Nous avons essayé de les inviter ici mais sans succès. L'invitation est toujours valable, parce que, depuis le mois de novembre, nous avons entendu un côté de l'équation aux États-Unis, mais pas l'autre. Nous voulons savoir quelle serait la réaction de l'administration. Non seulement les mesures prises à notre égard, mais aussi quelle serait l'attitude vis-à-vis de ceux qui ont un avis sur leur action.

M. Cormier: Nous avons des relations très étroites avec les États-Unis sur les questions de sécurité publique. Les menaces pour la sécurité physique des Canadiens et des Américains se recoupent en de nombreux points. Il y a toute une série d'activités qui s'effectuent en coopération entre les autorités policières des deux côtés de la frontière, comme les équipes intégrées qui travaillent ensemble. Nous avons eu de longues discussions avec les Américains sur les questions de sécurité publique, non seulement de façon bilatérale mais aussi dans toute une série de forums multilatéraux.

Les décisions canadiennes doivent être prises dans un contexte aussi large que possible. Ce devrait être une caractéristique importante de nos relations avec les États-Unis sur de nombreuses questions politiques, économiques et de sécurité publique.

Nous partageons le continent, nous partageons certains types de problèmes. Même si nous avons à peu près le même niveau de développement, nous avons des approches différentes à l'égard de la drogue et nos profils de consommation sont différents. Au Canada, les profils de consommation ont tendance à être inférieurs dans l'ensemble à ceux des États-Unis. C'est ainsi que les choses se présentent.

Vous savez qu'une petite quantité de cannabis est exportée du Canada vers les États-Unis. Le cannabis cultivé de façon hydroponique en Colombie-Britannique traverse la frontière, et c'est compréhensible étant donné que les pénalités infligées au Canada sont relativement légères pour ceux qui exploitent des installations de culture. Aux États-Unis, les sanctions criminelles imposées à ceux qui exploitent des installations de culture peuvent être beaucoup plus graves qu'au Canada.

Cela dit, la quantité de cannabis cultivé au Canada partant pour les États-Unis est faible comparée à la production et à la consommation totale de cannabis aux États-Unis. Ce n'est pas un élément significatif pour la situation d'ensemble de la consommation du cannabis aux États-Unis.

Cependant, c'est un commerce à deux sens. La question de la drogue doit être examinée dans un espace commun. La majeure partie de la cocaïne entrant au Canada passe par la frontière terrestre. Certaines personnes considèrent que le problème est d'ailleurs plus grave pour notre société que le cannabis. Je ne voudrais pas être obligé de porter ce genre de jugement.

Il existe d'autres aspects indirects du trafic de drogues comme les bandes qui s'installent dans nos villes, aujourd'hui, et qui ont des liens avec les États-Unis. Le trafic d'armes à feu qui existe et les différences dans nos politiques de contrôle des armes à feu ainsi que la violence associée à des activités comme le trafic de drogues.

It is not a simple picture. There would be a significant reaction in the United States. It would depend on how our policy was prepared clear across the board. Politically, we would have to explain to our American friends and neighbours the reasons why Canada developed a democracy with a Charter of Rights and Freedoms and why a safe society might choose a particular course of action with respect to a particular substance. It will all be in the selling. You are correct that one would expect strong reactions — both positive and negative.

The Chairman: That is why I was asking about the Supreme Court. It would help tremendously if the Supreme Court would say something on one side or the other.

Mr. Cormier: You would not want the Supreme Court of Canada to take the position the Supreme Court of the United States has taken.

The Chairman: I want to remain polite and respectful of the court system in the U.S., however, to use your words, politics, geopolitics and the international environment have nothing to do with how courts in Canada decide. They are not asked to support a particular political environment or geopolitical situation. As Canadians, we must admit we have a very good judicial system and we want to ensure that it is independent, impartial and respectful of fundamental rights.

Having said that, I do not want to compare our judicial system at the eye level with what is happening in the southern part of our continent.

You have heard my question to the previous witness on the trade component of those conventions and trade being the impetus towards shaping this framework of international conventions. Licit trade of substance is still an important aspect of your responsibilities. You ensure that Canadians have access to licit drugs at a reasonable price with good quality. I am sure that it is a focus.

Your division is called the International Crime Division. That says a lot about the concerns I expressed to the previous witness. We are trying to be everything in the same conventions. We are trying to cover safe trade, good trading, free trade, and lower price at the same time that we are trying to control criminality, money laundering and international trafficking.

Do not you think that we have a problem with all those objectives in the same conventions? Would it be better to have separate instruments?

Mr. Cormier: The International Narcotic Control Board and its role in the control of the flow of licit and illicit substances perform the duties we need it to perform. We do not feel the need to reopen that convention from a trade point of view. We have in the convention adequate protection and monitoring mechanisms and controlling mechanisms for the flow of licit and illicit substances.

Ce n'est pas simple. Il y aurait une réaction importante aux États-Unis. Cela dépendrait de la façon dont notre politique a été préparée. Politiquement, il faudrait expliquer à nos amis et voisins américains pour quelles raisons le Canada a mis sur pied une démocratie avec une Charte des droits et libertés et pourquoi une société en sécurité peut choisir une orientation particulière au sujet d'une substance donnée. Tout sera dans la façon de convaincre. Vous avez raison de dire que l'on peut s'attendre à des réactions fortes — aussi bien positives que négatives.

Le président: C'est pour cela que je parlais de la Cour suprême. Ça nous aiderait énormément si la Cour suprême se prononçait dans un sens ou dans l'autre.

M. Cormier: Vous ne voulez pas que la Cour suprême du Canada prenne la même position que la Cour suprême des États-Unis.

Le président: Je veux rester poli et respectueux envers le système judiciaire américain mais pour reprendre vos termes, la politique, la géopolitique et l'environnement international n'ont rien à voir avec la façon dont les tribunaux canadiens décident. On ne leur demande pas de donner leur appui à un environnement politique ou à une situation géopolitique particuliers. Nous Canadiens, nous devons admettre que nous avons un excellent système judiciaire et nous voulons être sûrs qu'il est indépendant, impartial et respectueux des droits fondamentaux.

Cela dit, je ne veux pas faire de comparaison entre notre système judiciaire et ce qui se passe dans la partie sud de notre continent.

Vous avez entendu la question que j'ai posée au témoin précédent sur la composante commerciale de ces conventions et sur le fait que le commerce joue un rôle fondamental dans l'élaboration du cadre des conventions internationales. Le commerce licite de drogues constitue toujours un aspect important de vos responsabilités. Vous veillez à ce que les Canadiens aient accès aux drogues et médicaments licites à un prix raisonnable pour une bonne qualité. Je suis sûr que c'est un aspect important.

Votre service s'appelle Direction du crime international. Cela en dit long sur les préoccupations que j'ai expliquées au témoin précédent. Nous essayons de tout faire dans les mêmes conventions. Nous essayons de garantir des échanges commerciaux sûrs, libres, de qualité, et à un prix aussi bas que possible tout en cherchant à contrôler la criminalité, le blanchiment d'argent et le trafic international.

D'après vous, n'est-ce pas un problème d'avoir tous ces objectifs dans les mêmes conventions? Ne serait-il pas préférable d'avoir des instruments séparés?

M. Cormier: L'Organe international de contrôle des stupéfiants dont le rôle est de contrôler la circulation de substances licites et illicites s'acquitte des fonctions que nous attendons de lui. Pour nous, il n'est pas nécessaire de rouvrir cette convention d'un point de vue commercial. Nous avons dans la convention des mécanismes adéquats de protection et de surveillance et des mécanismes de contrôle pour le flux de substances licites et illicites.

The answer to your question would be no. It depends on the objective you set for yourself with respect to whatever international instrument you have. The purpose of these international instruments was control and was from a criminal kind of mindset.

The Chairman: We heard earlier that that was less the case at the beginning of the various discussions. Then the situation increased and now it is almost only that.

Mr. Cormier: It is almost only trade?

The Chairman: No, criminal control.

Mr. Cormier: There are pendulums. My sense is that the international discussions taking place at meetings of the International Narcotic Control Board and meetings of the OAS are leading towards a broader understanding of the issue than just the criminal dimension. We are moving internationally to discussions, fora and instruments that put these issues in a broader context than simply the criminal element.

The Chairman: I would like to touch another subject unless senators have other questions on the trade issue.

As you know, we were reminded by the Auditor General that most of the federal money is spent on police enforcement and supplier control. We still advocate that we have a four-pillar national drug policy.

I agree that we are a federal system, we have provincial partners. The prevention and treatment side of the equation is more provincial. That is good. I think that Ottawa should spend more money on prevention but that is another question for our report.

What kind of relationship does your department entertain with the provincial and territorial partners on the drug question?

Mr. Cormier: The Department of Foreign Affairs has no contact with the provinces on these issues. The department of health clearly has the leadership role. This goes to the question of horizontal management of issues.

The Department of Foreign Affairs does not seek to manage these issues by itself. We manage these issues interdepartmentally and horizontally with a wide range of other actors, including the department of health and the Solicitor General. The RCMP would have extensive contacts with their provincial interlocutors and counterparts. However, on this particular issue, the Department of Foreign Affairs does not have contact with the provinces.

The Chairman: Let us parallel that with free trade negotiations with the Americans. Of course, we had all the authority at the federal level to negotiate and to ratify and adopt trade treaties. However, we all know that throughout the process, the provinces and territories were involved in the discussion because at the end of the day, not only Ottawa but all the partners had a say in the implementation of those treaties.

La réponse à votre question serait non. Cela dépend de l'objectif que l'on se donne quant à l'instrument international dont on dispose. L'objectif de ces instruments internationaux était d'assurer un contrôle et de le faire dans un contexte criminel.

Le président: On nous a dit déjà que c'était moins le cas au début des différentes discussions. Cet aspect a augmenté et maintenant ce n'est presque plus que ça.

M. Cormier: Plus que le commerce?

Le président: Non, le contrôle criminel.

M. Cormier: C'est toujours le balancement du pendule. D'après moi, les discussions internationales qui se déroulent aux réunions de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et aux conférences de l'OEA permettent d'arriver à mieux comprendre la question sans s'arrêter uniquement à la dimension criminelle. Au plan international, il y a des discussions, des forums et des instruments qui permettent d'abord ces questions dans un contexte plus large que le simple élément criminel.

Le président: J'aimerais aborder un autre sujet à moins que les sénateurs n'aient d'autres questions sur l'aspect commercial.

Comme vous le savez, le vérificateur général nous rappelle que la plupart des fonds fédéraux sont consacrés aux activités policières et au contrôle des fournisseurs. Nous continuons à soutenir que nous avons une politique nationale des drogues à quatre piliers.

Je sais que nous sommes un système fédéral, nous avons des partenaires provinciaux. Le côté prévention et traitement de l'équation est plus provincial. C'est bien. Je pense qu'Ottawa devrait consacrer davantage d'argent à la prévention mais c'est une autre question à aborder dans notre rapport.

Quel genre de relations votre ministère a-t-il avec nos partenaires provinciaux et territoriaux en matière de drogues?

M. Cormier: Le ministère des Affaires étrangères n'a pas de contacts avec les provinces sur ces questions. C'est le ministère de la Santé qui joue le rôle de chef de file. Cela rejoint la question de la gestion horizontale des problèmes.

Le ministère des Affaires étrangères ne cherche pas à gérer seul ces questions. Nous les gérons de façon interministérielle et horizontale avec toute une gamme d'autres acteurs, dont le ministère de la Santé et le Solliciteur général. La GRC a sans doute des contacts étroits avec ses interlocuteurs et homologues provinciaux. Mais sur cette question particulière, le ministère des Affaires étrangères n'a pas de contacts avec les provinces.

Le président: Faisons un parallèle avec les négociations de libre-échange avec les Américains. Naturellement, nous avions au niveau fédéral toute l'autorité nécessaire pour négocier, ratifier et adopter des traités commerciaux. Cependant, nous savons tous que dans ce processus, les provinces et les territoires ont participé aux discussions parce qu'en fin de compte, ce n'est pas uniquement Ottawa mais tous les partenaires qui ont eu leu mot à dire dans la mise en oeuvre de ces traités.

Only a stupid individual would say that it is only Ottawa that is dealing with drugs in Canada. Every police organization, even in remote villages, is involved in the drug question. Your answer is that you do not deal with that. Health Canada is doing it.

Mr. Cormier: We, the Department of Foreign Affairs, do not. Health Canada, the RCMP, the Solicitor General and others do. I am sure that there is a range of other actors that have extensive contact with their provincial interlocutors.

Canada would not request a reopening of a convention of proposals — a dramatic move — without an extensive process of consultation. We would be using the partnerships that exist with Health Canada and their provincial counterparts for the work that gets done in dealing with these issues in our communities. It would be the same with the our police agencies who are on the front lines in many ways in terms of dealing with the question of illegal drugs in our communities.

I do not want to leave you with the impression that the Department of Foreign Affairs is unconcerned with the provinces. We have an extensive process of talking to the provinces on a range of issues. At this particular time and on this particular issue, there is not a question to be discussed with the provinces.

Senator Banks: Along Senator Nolin's line of questioning, the conventions are dealing with in the one case the trade and in the other case traffic. I am not sure which is which.

Health Canada probably does not have that much international intelligence-gathering capacity, but you must have some. I presume that while policing, including the enforcement of federal law, is a provincial matter, when you see something coming, at 90-miles an hour down the track, you must tell somebody about it. One would not have to have international intelligence-gathering capacity, which I suspect you do, to know that whatever else they did, the Taliban and al-Qaeda in Afghanistan certainly reduced, for a time, the production of the agricultural production of opiates. Since they are gone, one assumes that there will be more production in Afghanistan. I am presuming that you would know by international intelligence gathering — which is part of your business — that that is probably going to coming down the pike. You would let the enforcement authorities in this country — which happen to be provincial — know those things. Is that assumption correct?

Mr. Cormier: That is correct. Perhaps we are not letting the provinces know this, but the criminal intelligence work that gets done is shared. The police agencies work cooperatively and share their analyses and intelligence with other partners.

Your assessment of the current situation in Afghanistan is information that the provinces will also have through various means, but not through the Department of Foreign Affairs.

Il faudrait être stupide pour dire que seul Ottawa s'occupe de drogue au Canada. Toutes les organisations policières, même dans les villages éloignés, sont concernées par la question de la drogue. Votre réponse, c'est que vous ne vous occupez pas de cela, c'est Santé Canada qui s'en charge.

M. Cormier: Non, au ministère des Affaires étrangères nous ne nous en occupons pas. Santé Canada, la GRC, le Solliciteur général et d'autres le font. Je suis sûr qu'il y a toute une série d'autres acteurs qui ont des contacts approfondis avec leurs interlocuteurs provinciaux.

Le Canada ne demanderait pas la réouverture d'une convention — geste capital — sans un vaste processus de consultation. Nous nous servirions des partenariats qui existent entre Santé Canada et ses homologues provinciaux pour le travail qu'il faut effectuer pour aborder ces questions dans nos communautés. Ce serait la même chose qu'avec les organismes policiers qui sont bien souvent en première ligne pour tout ce qui touche les drogues illicites dans nos collectivités.

Je ne veux pas vous donner l'impression que le ministère des Affaires étrangères ne se soucie pas des provinces. Nous travaillons en relation étroite avec les provinces sur toute une gamme de sujets. En ce moment, et sur ce point particulier, il n'y a pas de questions à discuter avec les provinces.

Le sénateur Banks: Pour faire suite aux questions du sénateur Nolin, les conventions portent sur le commerce dans un cas et sur le trafic dans l'autre. Je ne sais pas exactement laquelle est laquelle.

Santé Canada n'a sans doute pas une grande capacité en ce qui concerne la collecte de renseignements à l'échelle internationale, mais ce ne doit pas être votre cas. Je présume que même si les activités policières et tout ce qui touche le respect des lois fédérales, relève des provinces, lorsque vous voyez quelque chose arriver, vous devez en parler à quelqu'un. Il n'est pas nécessaire de pouvoir faire du renseignement international, comme vous, je suppose, pour savoir que quoi qu'ils aient fait d'autre, les Talibans et al-Qaeda en Afghanistan ont certainement réduit, pendant une certaine période, la production agricole d'opiacés. Depuis leur départ, on peut supposer que la production va augmenter en Afghanistan. Je présume que grâce aux renseignements internationaux que vous recueillez — dans le cadre de vos activités — vous sauriez que c'est probablement ce qui va se passer. Vous en informeriez les autorités policières du pays — qui se trouvent être provinciales. Est-ce que c'est exact?

M. Cormier: C'est juste. Nous n'en parlons peut-être pas aux provinces, mais le travail relatif au renseignement criminel est partagé. Les organes policiers travaillent en coopération et partagent leurs analyses et leurs renseignements avec les autres partenaires.

Votre évaluation de la situation actuelle en Afghanistan correspond à des informations que les provinces peuvent obtenir par différents moyens, mais pas par le biais du ministère des Affaires étrangères.

Senator Maheu: I would like to follow this a bit further and touch on something that Mr. Cormier mentioned — an extensive process of discussions with the provinces — and that Senator Banks said about policing being a provincial matter.

I am trying to straighten this out. I do not believe that policing in all provinces is a provincial matter. The RCMP is present in some provinces and they fall under the Solicitor General. We have the area of health, which I will not touch on, but that is, obviously, a totally provincial matter.

When we talk about policing, however, Ontario and Quebec do not have federal policing, which is done by the RCMP. Those provinces have provincial drug control units. I tend to agree with our Chair that the government has much more spending to do on prevention and on issues of policing. In your extensive discussions, do you cover any of these issues? There is unfairness, at least in my opinion, because the RCMP assists provinces out west but does not assist Ontario and Quebec.

Does that become part of your discussion?

Mr. Cormier: Honestly, the answer is no. It really does not become part of our conversation. We have excellent policing in Canada. That is one comment I would freely make to anyone. We are very fortunate in this country to have the national police force that we have; it is exemplary.

With respect to the structure of policing, the RCMP is under contract, I understand, to provide provincial policing in all the provinces except Ontario and Quebec. As a Newfoundlander, I would like to mention that the Newfoundland Constabulary still exists as an independent provincial police force.

Senator Maheu: I was not aware of that.

The Chairman: We often talk about the subject of partners — provincial and territorial partners. Today we will talk with Mr. Beall about the Inter-American Drug Abuse Control Commission, CICAD and the partnership with the countries. We share our knowledge with them and, I would hope, that is not only police knowledge but also the prevention, education and treatment knowledge.

Mr. Cormier: Of course.

The Chairman: That is why the provincial component of the equation is huge in that specific sector of the drug question. Prevention, education and treatment must be part of your dealings with the provinces.

Mr. Cormier: It is part of the development of a national drug strategy, if you like. It is part of the process by which the federal government arrives at an approach in terms of how to deal with substances or drugs in society.

Mr. Bolton will take the floor, but I would like him to talk about an innovative project on the harm reduction — rehabilitation — side that we have put in place in the hemisphere.

Le sénateur Maheu: Je voudrais continuer un peu plus avant dans ce domaine et revenir sur une question mentionnée par M. Cormier — un vaste processus de discussions avec les provinces — et à ce qu'a dit le sénateur Banks à propos des activités policières qui relèvent des provinces.

J'essaie de bien comprendre. Je ne pense pas que les activités policières soient du ressort provincial dans toutes les provinces. La GRC est présente dans certaines provinces et relève du solliciteur général. Nous avons le domaine de la santé, dont je ne veux pas parler, mais c'est, bien évidemment, une question qui est entièrement du ressort provincial.

Cependant, lorsqu'il s'agit de police, l'Ontario et le Québec n'ont pas de services policiers fédéraux, en l'occurrence la GRC. Ces provinces ont des unités provinciales de lutte contre la drogue. J'ai tendance à partager l'avis du président selon lequel le gouvernement devrait consacrer davantage d'argent à la prévention et aux questions de police. Dans vos vastes discussions, parlez-vous de ces questions? D'après moi, il y a une certaine injustice, parce que la GRC aide les provinces de l'Ouest mais n'aide pas l'Ontario et le Québec.

Cela fait-il partie de vos discussions?

M. Cormier: Franchement, la réponse est non. Cela ne fait pas partie de la conversation. Nous avons d'excellents organismes policiers au Canada. C'est un commentaire que je suis prêt à répéter partout. Nous avons beaucoup de chance au Canada d'avoir la police nationale que nous avons; elle est exemplaire.

En ce qui concerne la structure de la police, la GRC est sous contrat, si je comprends bien, pour assurer la police provinciale dans toutes les provinces sauf en Ontario et au Québec. Comme je viens de Terre-Neuve, j'aimerais citer la Newfoundland Constabulary qui existe toujours en tant que force policière provinciale indépendante.

Le sénateur Maheu: Je l'ignorais.

Le président: Nous parlons souvent de la question des partenaires — provinciaux et territoriaux. Aujourd'hui, nous allons parler avec M. Beall de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, la CICAD, et des partenariats avec les pays. Nous partageons nos connaissances avec eux, et j'espère qu'il ne s'agit pas uniquement de police mais aussi de prévention, d'éducation et de traitement.

M. Cormier: Naturellement.

Le président: C'est pour cela que l'élément provincial de l'équation est énorme dans ce secteur particulier de la drogue. La prévention, l'éducation et le traitement doivent faire partie de vos conversations avec les provinces.

M. Cormier: Cela fait partie de l'élaboration d'une stratégie nationale des drogues, si vous préférez. Cela fait partie du processus que suit le gouvernement fédéral pour définir les mesures à prendre pour régler les problèmes de drogue dans la société.

M. Bolton va prendre la parole, mais je voudrais qu'il parle d'un projet novateur portant sur la réduction des préjudices — la réadaptation — que nous avons mis en place dans l'hémisphère.

Mr. Bolton: I will touch on several issues that arose. First, in talking about drug control, we have two main roles. One is to represent Canada and the Canadian drug control policies abroad, and to communicate that to other countries and international organizations such as the UN and the OAS.

Another main role for us is the reverse: to communicate the drug control policies and messages from other countries and international organizations to Canada.

For the most part, when we do this, we are dealing with other federal agencies. When we receive information that has to do with a policing policy, we will communicate that to the RCMP — to the Solicitor General — and then it will disseminate the information as it sees fit and appropriate. I wanted to clarify our role in this matter.

In terms of prevention, treatment and advocacy by the department, we make a contribution to the Organization of American States, to CICAD and to the UN's International Drug Control Program. When we do this, we make an allocation between supply reduction and demand reduction activities. We do that in a ratio of half to supply reduction and half to demand reduction. When we make our contributions, we are conscious of the necessity to address both aspects of the issue.

Mr. Cormier mentioned the virtual clearinghouse on alcohol, tobacco and other drugs. Through the Human Security Program at DFAIT, we have been making contributions to this. It is basically a Web site, but it is also a repository of credible information on the drug problem. The Canadian Centre on Substance Abuse hosts it currently, but the idea is such that it is for everyone and it will eventually be hosted by either another Canadian organization or an international organization.

That should drive home the point that we are very conscious of both aspects of the problem: supply reduction and the demand reduction. We work hard to build that into our programs, our policies and into the messages that we convey internationally.

The Chairman: Mr. Cormier, you have observed the current activities in other countries. In some European countries — almost all EU countries — there are what they call "observatoires," which are independent bodies that monitor almost everything on the subject for the individual countries and for the EU observatoire in Portugal.

Do you think we should have a similar observatory in Canada?

Mr. Bolton: My opinion is that there is value in having any central repository of information that is accessible to the public and to policy-makers. The vehicle does not matter, provided there is something available to inform policy-making.

M. Bolton: Je vais aborder plusieurs des questions qui ont été soulevées. Premièrement, pour ce qui est du contrôle des drogues, nous avons deux rôles principaux. D'une part, nous devons présenter le Canada et les politiques canadiennes de contrôle des drogues à l'étranger, et en informer les autres pays et les organisations internationales comme les Nations Unies et l'OEA.

Notre deuxième grand rôle est l'inverse: informer le Canada des politiques et des messages relatifs au contrôle des drogues venant des autres pays et des organisations internationales.

En général, dans ce cadre-là, nous traitons avec les autres agences fédérales. Lorsque nous recevons des renseignements concernant une politique de police, nous en faisons part à la GRC — au Solliciteur général — qui va ensuite diffuser l'information comme on le juge bon. Je voulais préciser notre rôle à cet égard.

En ce qui a trait aux activités du ministère en matière de prévention, de traitement et de défense des droits, nous faisons une contribution à l'Organisation des États américains, à la CICAD et au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Nous faisons une répartition entre les activités de réduction de l'offre et de réduction de la demande. Nous allouons la moitié pour la réduction de l'offre et la moitié pour la réduction de la demande. Nous savons, en faisant ces contributions, qu'il est essentiel de tenir compte des deux aspects de la question.

M. Cormier a parlé du centre de renseignements virtuel sur l'alcool, le tabac et les autres drogues. Nous avons contribué à cela dans le cadre du Programme pour la sécurité humaine du MAECI. C'est essentiellement un site Web, mais c'est aussi un ensemble de renseignements crédibles sur le problème de la toxicomanie. Ces renseignements se trouvent actuellement au Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, mais comme ils doivent être accessibles à tous, ils seront ultérieurement centralisés dans une autre organisation canadienne ou une organisation internationale.

Ceci devrait bien montrer que nous sommes conscients des deux aspects du problème: la réduction de l'offre et la réduction de la demande. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour intégrer cela à nos programmes, à nos politiques et aux messages que nous présentons sur la scène internationale.

Le président: Monsieur Cormier, vous avez suivi les activités dans les autres pays. Dans certains pays d'Europe — presque tous les pays de l'UE — il y a ce que l'on appelle des «observatoires», c'est-à-dire des organes indépendants qui suivent presque tout ce qui touche le sujet pour les différents pays et pour l'observatoire de l'UE au Portugal.

Pensez-vous que nous devrions avoir un observatoire analogue au Canada?

M. Bolton: D'après moi, il est bon d'avoir un dépôt central du renseignement qui soit accessible au public et aux responsables des politiques. L'instrument lui-même est sans importance à condition que les responsables des politiques puissent y accéder pour prendre des décisions éclairées.

The Chairman: If you read the transcript and the various briefs we received from our committee and the Commons committee, you will know that scientific data clearly indicate that the effect of cannabis and the harm caused by it are not significant. What should be Canada's role in sharing the information that we are gathering here?

Mr. Cormier: Canada ought to be as a partner with our international friends in understanding the issue in all of its dimensions and in sharing our assessment and ideas about the appropriate way in which our societies should deal with this. The report of your committee on substance abuse issues, for instance, will be widely read by other international players. The kinds of recommendations you might make to the government will be part of the international discussion and debate that is taking place.

We would, as a matter of course and as a statement of viewpoint, share your report and the government's response. I assume the government would respond to the report that you are aiming to produce by August of this year. We would, as a matter of course, share that with our international partners in an effort to try to ensure that we are sharing our own knowledge, information and best assessment of this particular challenge to our society.

Canada's role is not unique. The discussions that we are having in Canada are taking place in the United Kingdom, the U.S. and in many other jurisdictions. The discussion and debate are international.

Our own perspective on this will carry, in my opinion, considerable weight. On the international stage, Canada is viewed as a body that believes in the international community and in multilateralism; that the international community has to have norms and standards; that these should be developed collaboratively; and that we should work together on these issues.

We have credibility, not only because of the positions we take internationally — which are not seen as self-serving — but because we make helpful contributions to difficult questions. Our voice carries considerable weight internationally, and the views and recommendations of your committee, the Commons committee and the government's response to those recommendations will be an important part of the international debate on this question.

Changes in international norms and standards are not achieved easily and certainly not quickly. It is important that as we move domestically, we move in a coordinated fashion on the international stage.

The Chairman: Are there other questions or comments?

[*Translation*]

I thank our witnesses. Before concluding this committee meeting, I want to remind all the persons who are interested in the work of the committee that they can read and get information on the topic of illegal drugs by visiting our Internet site at the following address: www.parl.gc.ca. You will find the presentations of all our witnesses as well as their biographies

Le président: Si vous lisez le compte rendu et les divers mémoires que nous avons reçus de notre comité et du comité des Communes, vous verrez que les données scientifiques montrent clairement que les effets du cannabis et ses dangers ne sont pas très significatifs. Quel devrait être le rôle du Canada pour ce qui est du partage de l'information que nous recueillons ici?

M. Cormier: Le Canada devrait travailler en partenariat avec nos amis internationaux pour mieux comprendre la question dans toutes ses dimensions et faire connaître son évaluation et ses idées sur la façon dont nos sociétés devraient s'attaquer au problème. Le rapport de votre comité sur les questions de toxicomanie, par exemple, sera lu certainement par tous les autres acteurs internationaux. Les recommandations que vous ferez au gouvernement seront reprises dans les discussions et les débats internationaux.

Nous allons, naturellement, et pour donner notre point de vue, diffuser notre rapport et la réponse du gouvernement. Je suppose que le gouvernement va répondre au rapport que vous allez publier en août cette année. Nous allons bien sûr faire part de cela à nos partenaires internationaux puisque nous tenons à partager nos connaissances, nos renseignements et notre analyse de la situation, situation qui est si difficile pour notre société.

Le Canada n'est pas seul. Les discussions que nous avons au Canada se déroulent aussi au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans bien d'autres endroits. La discussion et le débat sont internationaux.

D'après moi, ce point de vue aura un poids considérable. Sur la scène internationale, le Canada est vu comme un pays qui croit à la communauté internationale et au multilatéralisme; qui pense que la communauté internationale doit avoir des normes, qu'elles doivent être élaborées en collaboration et que nous devrions travailler ensemble sur ces questions.

Nous avons beaucoup de crédibilité, non seulement du fait des positions que nous prenons à l'échelle internationale — qui ne sont pas considérées comme intéressées — mais parce que nous apportons une contribution utile à des questions difficiles. Notre voix a beaucoup de poids internationalement et les avis et recommandations de votre comité, du comité des Communes et la réponse du gouvernement à ces recommandations constitueront un élément important du débat international sur cette question.

Il n'est pas facile de changer les normes internationales et on ne peut certainement pas le faire rapidement. Au fur et à mesure que nous prenons des mesures à l'échelle nationale, nous devons veiller à agir de façon coordonnée sur la scène internationale.

Le président: Y a-t-il d'autres questions ou commentaires?

[*Français*]

Je remercie nos témoins. Avant de suspendre les travaux de cette séance du comité, je tiens à rappeler à tous ceux et celles qui s'intéressent aux travaux du comité qu'ils peuvent lire et s'informer sur le sujet des drogues illicites en rejoignant notre site Internet à l'adresse suivante: www.parl.gc.ca. Vous y retrouverez les exposés de tous nos témoins ainsi que leur

and all the supporting documentation they have provided. You will also find more 150 Internet links related to the issue of illegal drugs. You can also use that address to send us your e-mails.

On behalf of the Special Committee on Illegal Drugs, I wish to thank you for your interest in our important research.We will resume at 1 p.m.

The committee adjourned.

biographie et toute la documentation argumentaire qu'ils auront jugée nécessaire de nous remettre. Vous trouverez aussi plus de 150 liens Internet relatifs aux drogues illicites. Vous pouvez aussi utiliser cette adresse pour nous transmettre vos courriels.

Au nom du Comité spécial sur les drogues illicites, je désire vous remercier de l'intérêt que vous portez à notre importante recherche. Nous suspendons cette séance du comité jusqu'à 13 heures .

La séance est levée.

OTTAWA, Monday, March 18, 2002

The Special Senate Committee on Illegal Drugs met today at 1:05 p.m. to re-examine the Canadian anti-drug legislation and policies.

Senator Pierre Claude Nolin (*Chairman*) in the Chair.

[*Translation*]

The Chairman: I call to order this meeting of the Special Senate Committee on Illegal drugs.

[*English*]

Colleagues, I wish to mention that an invitation, the last in a series, was sent to the U.S. Department of State. Since last October, we have invited, through myself or through Mr. Audcent, the ONDCP, the office of the drug czar in Washington. Before his appointment, the deputy of ONDCP was in charge during the change of government in Washington. We have invited the director of the Drug Enforcement Agency. We even extended an invitation to the U.S. ambassador in Ottawa. Late Friday afternoon, we received a note from the U.S. State department that they would not appear today.

It is important to hear from them directly. It is important for us to ask them questions, since we have heard many comments from witnesses and people interested in the work of our committee. I think it is still important to put those questions and comments to the proper United States officials.

Our last witness this afternoon is the executive secretary of the Inter-American Drug Abuse Control Commission, or to use the organization's Spanish acronym, the CICAD, Mr. David Beall.

Mr. Beall was born in Philadelphia, Pennsylvania. He received his Bachelor of Arts degree in English literature and economics from the University of Michigan in 1967. He also received a degree in public administration from George Washington University in 1978.

OTTAWA, lundi le 18 mars 2002

Le Comité sénatorial spécial sur les drogues illicites se réunit aujourd'hui à 13 h 05 pour réexaminer les lois et les politiques antidrogues canadiennes.

Le sénateur Pierre Claude Nolin (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président: Je déclare réouverte cette séance du Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites.

[*Traduction*]

Mesdames et messieurs, je tiens à mentionner que nous avions transmis une invitation, la dernière d'une série, au département d'État américain. Depuis le mois d'octobre, nous avons en effet invité, moi personnellement ou M. Audcent, l'ONDCP, le bureau du tsar de la drogue à Washington. Avant sa nomination, le représentant de l'ONDCP assumait la responsabilité de l'organisation durant le changement de gouvernement à Washington. Nous avons invité le directeur de l'agence responsable de l'application de la politique de lutte antidrogue. Nous avons aussi transmis une invitation à l'ambassadeur des États-Unis à Ottawa. En fin d'après-midi, vendredi, nous avons reçu une note nous informant que le représentant du département d'État américain ne se présenterait pas aujourd'hui.

À mon avis, il est important que ces personnes s'adressent à nous directement. Il faut que nous puissions leur poser les questions que les commentaires de témoins et d'autres personnes qui s'intéressent aux travaux de notre comité nous ont suggérées. Donc, je pense qu'il est toujours de mise de poser ces questions et de transmettre ces commentaires aux fonctionnaires responsables des États-Unis.

Notre dernier témoin cet après-midi est M. David Beall, secrétaire exécutif de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues qui est connue par son acronyme espagnol, CICAD.

M. Beall est né à Philadelphie, en Pennsylvanie. Il a obtenu un baccalauréat en littérature anglaise et en économie de l'Université du Michigan en 1967. Il a également obtenu un diplôme en administration publique de l'université George Washington en 1978.

From 1968 to 1999, he worked for the U.S. Department of State — perhaps he can answer some of our questions — and was involved in numerous oversees assignments, including the direction of the country's narcotics program in Panama and Mexico. Among his Washington assignments, Mr. Beall was the executive director of the Department of State's worldwide inspector general operation, the country director for Brazilian affairs and the chief of staff for the Bureau of American Affairs.

Mr. Beall, welcome to our committee. Thank you very much for the interest you have shown in our work by accepting our invitation. If unforeseen questions or comments arise subsequent to your testimony, I will write to you.

Mr. David Beall, Executive Secretary, Inter-American Drug Abuse Control Commission: It is a pleasure to be here. I would like to begin by responding to some of the questions that you were kind enough to put in your letter of invitation. From there, I will pick up on some of the things that have characterized the concerns and discussion this morning.

I would like also to invite you to stop me at any time if you have a question.

CICAD is in the process of becoming an organization. As an institution, we only date from 1987. Very few institutions with such a brief history demonstrate maturity, and I would say that is true for us.

Having said that, the institution has changed itself very dramatically in a very short time. The state of mind governing people's reactions when CICAD was created is quite different today. We began with about eight members; now all of the countries of the Americas are members.

We essentially serve two purposes. One is what I would call the "collective interest" in the transfer of technology, knowledge and experience. It is all too easy to make that into a truism or something entirely trite, but in fact the value of experience is great, especially if you understand it. It is very easy to misrepresent it, but when it is genuine, it matters.

Technical assistance, therefore, is a primary role of the institution. It makes no difference whether technical assistance is carried out at the level of making law, making regulations, or applying counselling techniques. It is still technical assistance.

The second major role involves CICAD as a policy forum. The purpose is to allow people who have common problems but unique national responses to find a way to work together. That is frequently not easy. With drugs as the subject matter, it has been spectacularly difficult.

I would say that over the years, the learning curve has been a rather steep one, and countries have adjusted themselves in a significant fashion to a changing problem. This maturation has

Entre 1968 et 1999, il a travaillé au département d'État — il pourra peut-être répondre à quelques-unes de nos questions — et il a été affecté en de nombreuses occasions à l'étranger, assumant notamment la direction des programmes de lutte contre les stupéfiants à Panama et au Mexique. Parmi ses affectations à Washington, M. Beall a occupé le poste de directeur exécutif des opérations internationales du Bureau de l'inspecteur général au département d'État, de directeur du Bureau pour les affaires brésiliennes et de directeur de cabinet au Bureau des affaires américaines.

Monsieur Beall, nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui. Merci de l'intérêt que vous montrez pour nos travaux en acceptant notre invitation. Si des questions ou des commentaires additionnels se font jour plus tard après votre témoignage, je vous les communiquerai par écrit.

M. David Beall, secrétaire exécutif, Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues: Je suis ravi d'être ici avec vous. Pour commencer, je vais répondre à quelques-unes des questions que vous m'avez transmises dans votre lettre d'invitation. Et ensuite, je vais élaborer sur certains sujets qui ont caractérisé les discussions et les préoccupations que j'ai entendues ce matin.

N'hésitez pas à m'interrompre à tout moment si vous avez des questions.

La CICAD est en voie de devenir une organisation. À titre d'institution, nous n'existons que depuis 1987. Très peu d'institutions ayant une histoire aussi brève peuvent se vanter d'avoir atteint la maturité, et cela s'applique à nous aussi.

Ceci étant dit, l'institution s'est transformée radicalement durant un laps de temps très court. L'état d'esprit qui régnait lors de la création de la CICAD est très différent de celui d'aujourd'hui. À l'origine, nous n'étions que huit pays membres; aujourd'hui tous les pays des Amériques en font partie.

Nous poursuivons essentiellement deux objectifs. Le premier est ce que j'appellerais l'?intérêt collectif? pour le transfert de la technologie, des connaissances et de l'expérience. Il est très facile d'en faire un lieu commun et même un cliché, mais il reste que l'expérience a une valeur considérable, et en particulier si on en comprend le sens. Il est très facile de jouer sur les mots, mais lorsque l'intérêt est réel, les résultats sont là.

Par conséquent, l'aide technique est un rôle essentiel de notre institution. Peu importe si cette aide technique prend la forme de textes juridiques, de règlements ou de techniques de counselling. Il reste qu'il s'agit toujours d'une aide technique.

Le deuxième grand rôle de la CICAD est de servir d'arène politique. À ce titre, elle permet à des pays ayant des problèmes communs, mais mettant en oeuvre des interventions uniques à l'échelle nationale pour les régler, de s'asseoir ensemble pour essayer de collaborer. Ce n'est pas toujours facile. Et avec les drogues comme sujet, c'est même extraordinairement difficile.

Avec les années, je pense pouvoir dire que la courbe d'apprentissage a été assez prononcée et que les pays se sont ajustés considérablement à un problème en constante évolution.

made possible policy discussions that we were probably not able to carry out at all initially.

Cette maturation a fait en sorte qu'aujourd'hui nous puissions tenir des discussions politiques qui étaient impossibles au tout début.

I wish to refer immediately to the Anti-Drug Strategy of the Hemisphere and the Multilateral Evaluation Mechanism. The strategy was a follow on from the first Summit of the Americas in Miami in 1994. The evaluation mechanism became a child of the strategy, even though when that was negotiated it was in no one's mind at all. However, one surely led to the other.

Je vais aborder d'entrée de jeu la Stratégie antidrogue dans l'hémisphère et le Mécanisme multilatéral d'évaluation (MME). Cette stratégie est née dans le sillage du Premier Sommet des Amériques de 1994. Le mécanisme d'évaluation est lui-même un sous-produit de la stratégie, même si au moment où on l'a négociée il ne faisait pas partie des enjeux. Toutefois, il ne fait pas de doute que l'une est à l'origine de l'autre.

True to the reality of this business, the strategy was supposed to have been delivered to the 1994 summit, but it was not because it could not be agreed upon. We took it up as damaged goods after the summit. We went back to the beginning and conducted a multilateral negotiation, which is why we achieved what we did.

Comme on peut s'y attendre dans ce domaine, la stratégie était censée être livrée lors du sommet de 1994, mais elle n'a pas pu l'être parce que l'on n'arrivait pas à s'entendre sur ses modalités. Nous avons ramassé les pots cassés après le sommet et avons travaillé à partir de ce qu'il en restait. Nous sommes revenus au point de départ, et avons mené une négociation multilatérale qui nous a permis d'obtenir le résultat que l'on connaît.

It is a significant document. It is also a short document, and in most respects, fairly clear.

Ce résultat est un document significatif, relativement court et, dans une large mesure, assez clair.

You asked about means and tools used by CICAD. I have already made a not-very-clear allusion to the means, which are the political wills of the countries. If it is possible to match them to any serious degree, things can be done. It is as simple as that.

Vous nous avez demandé quels étaient les moyens et les outils mis à la disposition de la CICAD. J'ai déjà fait une allusion relativement claire au premier de ces moyens lorsque j'ai mentionné la volonté politique des pays. Dans la mesure où il est possible d'établir une correspondance entre toutes ces volontés politiques, nous pouvons accomplir quelque chose. C'est aussi simple que cela.

The second means is the human aspect, the experience and knowledge that members bring. In other words, who is there? That has contributed a great deal. Sometimes, key contributions come from completely unexpected quarters, but that is one of the reasons why you sit down together in the first place.

Quant à l'autre moyen, il s'agit du facteur humain, soit l'expérience et les connaissances des membres. Autrement dit, ce facteur varie selon les participants. Nous avons beaucoup misé sur ce facteur. Parfois, des contributions capitales viennent du côté où l'on s'y attend le moins, mais c'est l'une des raisons premières pour lesquelles nous nous réunissons tous ensemble.

Finally, our resources are contained in our budget. The budget is a pain in the neck because it is a very difficult subject in itself for the Organization of American States. It is difficult to allocate funds. Quotas are very difficult to alter because one change to a quota changes everyone else's. Funds are by no means easy to obtain. In fact, I noted in the paper that I sent that we have more money coming in from interested donors than from the institution itself.

Finalement, nos ressources dépendent de notre budget. Et c'est là que le bât blesse, parce que c'est un sujet très délicat pour l'Organisation des États américains. Il est difficile d'obtenir des crédits. Il est en outre très difficile de modifier les quotes-parts parce que chaque modification à la quote-part de l'un entraîne des répercussions sur celle de tous les autres. Donc, il est extrêmement difficile d'obtenir des crédits. De fait, j'ai mentionné dans le document que je vous ai fait parvenir que nous recueillons davantage de contributions auprès des pays donateurs ayant un intérêt pour notre cause que de l'institution elle-même.

That represents part of a broader reality that is more accepted today than it was some years ago. The idea that governments can do everything by themselves is simply no longer accepted by most governments, and certainly not by many institutions outside government. We end up working with many people who were not even in the equation when CICAD was set up as a voluntary organization of governmental executive departments.

Cette situation s'inscrit dans une réalité plus large mieux acceptée de nos jours qu'il y a quelques années. L'idée que les gouvernements peuvent se débrouiller tout seuls est désormais rejetée par la plupart d'entre eux et certainement aussi par bon nombre d'organisations non gouvernementales. En fin de compte, nous nous retrouvons à collaborer avec des gens qui n'étaient pas présents lorsque la CICAD a été mise sur pied à titre d'organisation volontaire formée de ministères administratifs.

I want to put the emphasis on the human side, what I called "political will," because we are all so used to dealing with things in terms of money that, at least unconsciously, we think that it is

Je veux insister sur l'aspect humain, sur ce que j'ai appelé la «volonté politique», parce que nous sommes tellement habitués à penser en termes de contributions financières que, au moins

possible to convert sums of money into given actions. If fact, life does not work that way. The political will to do something is much more valuable than a given sum of money.

inconsciemment, nous pensons qu'il est possible de convertir des crédits en certains types d'actions. En réalité, ce n'est pas ainsi que les choses se passent. La volonté politique d'intervenir est une chose qui a beaucoup plus de valeur qu'une contribution financière, quelle qu'elle soit.

The story telling about what is going on and what is the real state of affairs is constant. The trouble is that the real state of affairs is unknown, at least in any organized way. If you pay close attention to what you see and hear, almost all of it is anecdotal. Situations in the hemisphere are extremely complicated and do not have defined answers. They may not ever have answers within the operating time frame.

Bien sûr, il y a toujours une marge entre ce que l'on raconte et la situation réelle. Le problème vient de ce que l'on ignore totalement quelle est la situation réelle, du moins de manière organisée. Si on prête attention à ce qui se dit et si on ouvre l'oeil, on constate que presque rien de tout cela ne repose sur des bases scientifiques. Les situations dans l'hémisphère sont extrêmement compliquées et nous n'avons pas trouvé de solutions définies. Il se peut même que nous n'en trouvions pas durant notre mandat.

That does not lessen the responsibility to react, and part of that is the creation of the Multilateral Evaluation Mechanism. It is an assessment of the situation based on a number of negotiated indicators.

Mais cette constatation ne nous dégage pas de notre responsabilité d'agir, et c'est ici qu'intervient le Mécanisme multilatéral d'évaluation. Il s'agit d'un mécanisme visant à évaluer la situation en fonction d'un certain nombre d'indicateurs sur lesquels les parties se sont entendues.

You begin the work by defining the questions of interest and gathering information on them on a standardized basis. The resultant must be evaluated and put down on paper, and we have those reports. The process leads not only to a statement about what the situation is, but what it should be.

Le travail commence par la définition des questions d'intérêt et la collecte de renseignements présentés selon une formule normalisée. Les renseignements produits doivent être évalués et mis par écrit, ce qui nous permet de disposer de ces rapports. Ce processus nous permet non seulement de produire un énoncé sur l'état de la situation réelle, mais aussi sur ce qu'elle devrait être.

Once you have agreed that on a given question, a certain state obtains, the second issue is whether that state should obtain, and if it not, what should be done. That leads to a recommendation, which leads to follow-up. Of course, all this takes place in public, and that too has a significant effect.

Une fois que l'on s'est entendu sur une question donnée, un certain État obtient un résultat quelconque; la deuxième étape consiste à déterminer le résultat qu'il aurait dû obtenir, et s'il n'a pas réussi, à établir un plan d'action. Ce processus nous amène à faire une recommandation, qui entraîne un suivi. Bien entendu, tout ce processus est public, et ce facteur a aussi un effet important.

That documentation is available on the Web or in print. It is on a country-by-country basis, so you do not have to read all of it to understand a part. If you were just interested in one country, you could read about that. It also takes a hemispheric or regional approach.

On peut consulter cette documentation sur Internet ou la faire imprimer. Elle se présente pays par pays, aussi vous n'avez pas à prendre connaissance de tout le document, mais seulement de la partie qui vous intéresse. Le document adopte un point de vue hémisphérique ou régional.

The follow-up to the evaluation for 1999 and 2000 was released on January 30 this year. The recommendations issued in January 2001 were evaluated in terms of what action the states took on them and that was released in January 2002.

On a publié le 30 janvier de cette année, le compte rendu des évaluations pour 1999 et 2000. En janvier 2001, nous avions formulé des recommandations à l'endroit des pays pris individuellement, ces recommandations ont été suivies de rapports nationaux sur leur mise en oeuvre et c'est le compte rendu de ces réalisations qui a été publié en janvier 2002.

In the meantime, the second round of evaluation has already begun for the years 2001 and 2002. Next January, we will issue the evaluation for that period. By that time, all of this will be taken into account. It becomes a coherent and consistent means of looking at the same things, even though you change the frame of reference as you go along.

Par ailleurs, le cycle de deux ans a déjà commencé pour 2001 et 2002. En janvier prochain, nous produirons l'évaluation pour cette période. D'ici là, tous les éléments auront été pris en considération. Nous élaborons ainsi un cadre cohérent et uniforme d'analyse des mêmes sujets, même si le cadre de référence peut changer en cours de route.

As a result of our experience in the first round, and as soon as it closed, the countries renegotiated all the indicators and increased them from 61 to 83, which surprised me. They

À la lumière de l'expérience acquise au cours du premier cycle d'évaluation, et aussitôt qu'il a pris fin, les pays ont renégocié tous les indicateurs et les ont fait passer de 61 à 83, ce qui n'a pas

became not only more numerous, but better, because they were all revised on the basis of what we learned in the first rounds.

I would say that we do not have a drug situation in the hemisphere. We have drug situations all over the place, none of which are the same. They all form part of the same cloth, but are different from state to state. We are making a good deal of progress in various areas on various questions. There are other areas where things are getting worse, and you must take the two together.

Concern about illicit substances is rising throughout the hemisphere and that will affect how they are considered. The question is broadening. In some cases, we have already gone past the point at which other outcomes were possible. It is no longer possible to talk about excluding drugs. They are there, and the only question is what can or should be done about them. The idea of "protection" in that sense is not realistic, so we must take an entirely different approach to the problem. The key element to that is what I call the "acceptance of complexity." We are living at the beginning of a complex and dynamic situation. It will become much more complex and much more difficult to deal with.

We have become an organization that looks for cooperation first. If you look at the history, you will see that in 1987 it was a defensive organization designed to deal with the problem through cutting off the possibility of future growth at the roots. Depending on how we feel, we are either busy cutting off roots or cutting off heads. The problem is not susceptible to that sort of treatment, as I would hope we have learned by now.

In the future, you will see a very heavy focus within CICAD on the actions of national drug commissions within the Organization of American States, what makes them work and what keeps them from working. Also, we will see a very heavy focus on observatories. "Observatory" has something of a mystic appeal, but it should not. This is partly an observatory, and that is what it is all about.

There will also be a very strong focus on operations at the municipal level instead of the national or capital level of organizations. Programming will probably be much more focused on the communities than on the capitals. I can talk about that a little more if you wish.

CICAD began as an organization dealing with the confrontation that exists between a producer country and a consumer country. Those distinctions are worthless at this point. We all went forward, if we care to admit it, by coping. None of us had a grand design that proved to be perfect, or even close to perfect. Had that been so, it would have been adopted. At this stage, we need to focus on the nature of the problems. Exactly what are they, what do they do, and what are the individual, health and societal consequences?

manqué de me surprendre. Les indicateurs sont devenus non seulement plus nombreux, mais plus pointus parce qu'ils ont tous été révisés en fonction de nos constatations à la suite des premiers cycles d'évaluation.

À mon avis, nous n'avons pas un problème de drogue dans l'hémisphère. Nous avons des problèmes de drogue partout, et ces problèmes prennent une multitude de formes diverses. Tous ces problèmes forment une mosaïque dont les éléments constitutifs varient d'un pays à l'autre. Nous faisons de grands progrès dans divers domaines et sur de nombreuses questions. Mais dans d'autres secteurs, les choses vont de mal en pis, et il faut en tenir compte.

Les préoccupations vont grandissant d'un bout à l'autre de l'hémisphère au sujet des drogues illicites, et cette situation aura une incidence sur la façon dont on les considère. La question prend de l'ampleur. Dans certains cas, nous avons déjà dépassé le point de non-retour. Désormais, il n'est plus possible d'envisager l'éradication des drogues. Elles sont là pour rester, et la seule et unique question consiste à déterminer ce qui peut ou devrait être fait à leur sujet. L'idée de la «protection» contre les drogues n'est pas réaliste, aussi nous devons adopter une approche entièrement différente de ce problème. L'élément clé à cet égard est ce que j'appelle l'?acceptation de la complexité?. Nous vivons les débuts d'une situation complexe et dynamique. Elle deviendra de plus en plus complexe et de plus en plus difficile avec le temps.

Nous sommes devenus une organisation dont le but premier est l'entraide. Si vous étudiez notre histoire, vous constaterez qu'en 1987 nous étions une organisation axée sur la défense dont la raison d'être était d'empêcher le problème de s'étendre en s'attaquant aux racines du mal. Selon le point de vue où l'on se place, nous sommes soit occupés à couper des racines, soit à couper des têtes. Ce problème ne se prête pas bien à ce type de traitement, et j'ose espérer que nous l'avons compris maintenant.

À l'avenir, vous verrez que la CICAD se concentrera très massivement sur les mesures prises par les commissions nationales de lutte antidrogue au sein de l'Organisation des États américains, sur ce qui les encourage à aller de l'avant et sur ce qui les freine. Par ailleurs, nous mettrons aussi l'accent sur les observatoires. Les «observatoires» ont quelque chose de mythique, mais il ne devrait pas en être ainsi. Il s'agit en partie d'observer, et c'est tout.

Nous envisageons aussi de nous concentrer très fortement sur les activités menées à l'échelle municipale plutôt que nationale ou capitale des organisations. La programmation sera probablement davantage axée sur les collectivités que sur les capitales. Je vous en reparlerai plus longuement, si cela vous intéresse.

La CICAD a fait ses débuts à titre d'organisation chargée de s'attaquer à la confrontation qui existe entre les pays producteurs et les pays consommateurs. Ces distinctions sont sans importance dorénavant. Nous sommes allés de l'avant, et il faut bien l'admettre, en faisant notre possible. Personne n'avait de grand plan censé accomplir des merveilles ou même frôler la perfection. Et s'il en avait été ainsi, nous l'aurions adopté. Maintenant, nous devons nous concentrer sur la nature des problèmes. Quels sont-ils exactement, quelles sont leurs conséquences, et quelles sont les répercussions sur les individus, la santé et la société?

If you have that information, you can make some serious decisions, although you may not solve the problem.

Within CICAD, it is easy to focus subconsciously on North America, South America or the Caribbean, and forget about Central America. However, it is a mistake. There are regional emphases, but the reality in each region is different. We must look for what links us, which is a great deal.

I would like to discuss a few things that will matter as we go forward and try to make the future. One is the law itself. It turns out that CICAD is completely dependent on the law. One cannot do anything without a legal base, whether it is on supply or demand. If the law is maladjusted to reality, then the rest of the system will pay the price. However, because we view the law collectively, there is a tendency to try to make its image in contemporary times the same as it has been in the past. That is, the law is forever; the law is majestic; the law exists because it is the only thing that could be. However, that is difficult to do. Once again, a law that refuses to adjust is only penalizing the rest of the system. Of course, that is also communicated to the administrative or executive side of affairs, and just as an overly rigid law prevents a proper reaction, an overly rigid bureaucracy does the same. A bureaucracy or executive arm that has all its actions prescribed seldom does the right thing. Other things can cause the same paralysis.

As to what we will be facing in the future, we have seen the very idea of what constitutes drug trafficking change, in a little over 100 years, from where there was no official interest at all, except in a mercantile sense, to where its political cast has overriding importance. That will change again, and very quickly.

When we look back on the 1960s and ask ourselves why that happened, it is not at all difficult to figure out. We had changes in technology, in communication, in what I call "cultural carriers," and changes in substances themselves whose impacts are still rolling out today, but at the time were brand new. Things from the 1960s such as the nice, bright textiles and so forth were all new and looked like fun. For some people it was fun; for many it was not.

Whatever we think about that, we should be prepared to accept that it will happen much faster in the future. We will be looking at many more products, some that we will invent consciously and some that will just appear. We must learn how to deal with them and on an unexpected basis.

One gets the impression from some of the earlier testimony that where substances are concerned, the pleasurable effects, whether from an apple, a cigarette or whatever else, the principle is the same. However, we are just beginning to understand the exact effects on our biochemistry and neurology. While alcohol can have an effect on the liver over many years, certain kinds of drugs

Lorsqu'on dispose de cette information, on peut prendre des décisions sérieuses, même si on n'arrive pas à régler le problème.

Au sein de la CICAD, il est facile de se concentrer inconsciemment sur l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud ou les Caraïbes et d'oublier l'Amérique centrale. Mais c'est une erreur. Il y a des accentuations régionales, mais la réalité est différente dans chaque région. Nous devons regarder ce qui nous unit, et les points communs sont nombreux.

J'aimerais discuter de certaines choses qui prendront de l'importance avec le temps et aborder l'avenir. Une de ces choses est le droit. Nous sommes forcés d'admettre que la CICAD dépend entièrement du droit. Sans un fondement juridique, nous n'avons aucun pouvoir, ni sur l'offre ni sur la demande. Si la loi n'est pas bien adaptée à la réalité, le reste du système sera pénalisé. Toutefois, étant donné que nous envisageons la loi d'un point de vue collectif, nous avons tendance à superposer son image actuelle sur celle du passé. Autrement dit, la loi est immuable, la loi est majestueuse, la loi existe parce que rien d'autre ne peut la remplacer. Mais c'est difficile à faire. Je vous répète qu'une loi qui refuse de s'adapter ne réussit qu'à pénaliser le reste du système. Bien entendu, cela se communique aussi aux aspects administratifs ou exécutifs des affaires, et tout comme une loi exagérément rigoureuse empêche les interventions appropriées, la même chose se produit avec une bureaucratie trop rigide. La bureaucratie ou l'organe administratif dont toutes les actions sont prescrites arrive rarement à viser juste. D'autres facteurs peuvent entraîner le même type de paralysie.

Quant à ce qui nous attend dans le futur, nous avons pu constater que l'idée même du trafic des drogues a changé, depuis un peu moins de 100 ans. En effet, au début, il n'y avait aucun intérêt officiel, sauf en ce qui concerne les aspects mercantiles, alors qu'aujourd'hui les enjeux politiques sont au premier plan. Et cela risque de changer encore, et très rapidement.

Si on fait un retour en arrière, dans les années 60 et si on se demande pourquoi tout cela est arrivé, la réponse vient facilement. Nous avons vécu des changements dans la technologie, dans les communications, dans ce que j'appelle les «barrières culturelles» et des changements dans les drogues elles-mêmes dont les impacts se font encore sentir aujourd'hui, mais qui étaient entièrement nouveaux à l'époque. Des caractéristiques des années 60, comme les imprimés voyants et nouveaux et ainsi de suite semblaient très amusantes. Pour certains, c'était en effet très amusant, mais pour d'autres, ce ne l'était pas du tout.

Peu importe ce que nous en pensons, nous devons être prêts à accepter que les choses iront de plus en plus vite dans le futur. Nous devrons nous attaquer à beaucoup plus de produits, certains que nous aurons inventés consciemment et d'autres qui feront tout simplement leur apparition. Nous devons apprendre à composer avec ces produits et avec l'imprévu.

On a parfois l'impression d'après les témoignages entendus précédemment qu'en ce qui concerne les produits, et le plaisir que l'on en retire, qu'il s'agisse d'une pomme, d'une cigarette ou de quoi que ce soit d'autre, le principe est toujours le même. Mais, nous ne faisons que commencer à comprendre les effets précis en matière de biochimie et de neurologie. L'alcool peut avoir un effet

can have a similar effect on the brain overnight. What happens to the liver is in fact a change in the body's chemistry, and in the same way, what goes on in the brain is also frequently a chemical change. Our reaction times must become much faster than they have been.

cumulatif sur le foie avec les années, tandis que certains types de drogues peuvent avoir le même effet sur le cerveau du jour au lendemain. Ce qui se produit dans le foie, est en fait un changement dans la chimie de l'organisme, et de la même manière, ce qui se produit dans le cerveau est aussi souvent un changement de nature chimique. Nos temps de réaction doivent devenir beaucoup plus rapides que dans le passé.

Policy-wise, we will be looking at things in a far less simplistic way. The reason each question now gets so much attention has more to do with its associated value than its intrinsic value. Last week in Vienna, Sudan introduced a resolution that would make the language on marijuana stand out more sharply than it does now. It was interesting to hear how countries whose resource bases are already very narrow feel about the possibility of a shift. Countries such as Morocco and Libya, and organizations such as the Organization of African Unity, were talking about what this could mean for them. The question is not always about the thing itself, but all these associations. That is why we heard earlier today about arms trafficking. When these things first became of concern, it was not in the context of arms; today it is. These associations must all be looked at simultaneously.

Pour ce qui est de la politique, nous allons commencer à envisager les choses d'un angle beaucoup moins simpliste. La raison pour laquelle chaque question suscite aujourd'hui autant d'attention a davantage à voir avec la valeur qu'on lui attribue qu'à sa valeur intrinsèque. La semaine dernière à Vienne, le Soudan a présenté une résolution visant à modifier le langage qualifiant la marijuana afin qu'il frappe davantage les imaginations qu'il ne le fait aujourd'hui. Il a été intéressant de voir à quel point les pays dont les ressources sont restreintes envisagent la possibilité d'un changement. Des pays comme le Maroc et la Lybie, et des institutions comme l'Organisation de l'unité africaine ont décrit ce que cela signifiait pour eux. La question ne tourne pas toujours autour de l'objet lui-même, mais plutôt autour de toutes ces associations. C'est pourquoi plus tôt aujourd'hui nous avons entendu parler du trafic d'armes. Lorsque ces questions sont devenues préoccupantes au début, il n'était pas question d'armes; aujourd'hui, oui. Ces associations doivent être prises en compte de façon simultanée.

We are looking at a future in which the presence of drugs can be assumed; the only question is how we will deal with them. In other words, we do not have the option of preventing them from permeating the system. That has happened and will continue to happen.

On ne peut envisager l'avenir en faisant abstraction des drogues; tout ce qui nous reste à faire est de déterminer comment y faire face. Autrement dit, nous ne sommes pas en mesure d'empêcher leur intrusion dans le système. C'est déjà fait, et ça ne fait que continuer.

I now come back to the law. We must look at what the law needs to do in the future. This morning, you asked what we should do. We should be doing everything that we can. We were talking about the king who could actually do something, not just nudge it. If we had that choice, I would go for knowing what is going on, not only behaviourally but also scientifically. With that knowledge, the law can operate. Without it, the law, like any other part of the system, is working blind. That is the purpose of observatories and evaluation mechanisms.

J'aimerais revenir à la question des mesures législatives. Nous devons nous pencher sur ce que les lois doivent prévoir à l'avenir. Ce matin, vous avez demandé ce que nous devrions faire. Nous devons faire tout ce qui est en notre possible. Nous parlions du roi qui pouvait réellement faire quelque chose, et non seulement écarter le problème. Si nous avions le choix, j'opterais pour la possibilité de savoir ce qui se passe, non seulement sur le plan comportemental, mais aussi sur le plan scientifique. Si nous disposions de ces connaissances, la loi pourrait être efficace. Sans elles, à l'instar de toutes les autres facettes du système, la loi frappe à l'aveuglette. Voilà la raison d'être des observatoires et des mécanismes d'évaluation.

No matter how good a job we do, we will need to accept that much will go on outside the law that will constantly require action by the law and its agents, and here I am speaking of both health and enforcement agents. However, what happens outside the law will be constantly washed back onto us. The faster we are able to deal with it, the better job we will do.

Peu importe la qualité de notre travail, il nous faudra accepter que beaucoup de choses échappent à la loi et que ces événements nécessiteront constamment des interventions juridiques et des agents d'application de la loi, et je pense aussi aux agents des services de santé. Toutefois, ce qui échappe à la loi reviendra constamment nous hanter. Plus vite nous pourrons nous en occuper, et mieux cela vaudra.

Finally, there is the overriding issue of what the public understands. At this point, the public is bombarded with all sorts of things that constitute mass but not organization. We do not yet deal very well with the information that we have. I suspect that if we do better in the future, it will be due to the observatories

Enfin, il y a cet aspect primordial qui est ce que le public comprend. En ce moment, le public est bombardé de toutes sortes de données qui finissent par constituer une masse d'information, mais qui n'est pas organisée. Nous ne tirons pas le maximum de l'information dont nous disposons. Je prévois que nous pourrons

and the national commissions, because national laws are better able to articulate the problem and what it means to individuals and to communities.

Indirect controls or indirect influencing can sometimes be much more powerful than explicit measures, but the rationale behind those sorts of messages must be understood and communicated in a way that is relevant to the audience. I do not want to continue further; I would prefer to allow you to ask me questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Beall. I would also like to thank you for sending your brief to us. I will start with a technical question. You alluded to the budget of CICAD and I think you said that some 35 per cent of your budget comes from member countries?

Mr. Beall: It comes from the regular funds of the OAS, meaning that the Organization of American States has an overall budget of which we are a part.

The Chairman: OAS gives you 35 per cent of your budget. How is the remaining two-thirds funded?

Mr. Beall: It is completely voluntary donations by member states.

The Chairman: You mention permanent observer states in your brief. Who are they? Do they pay some kind of fee or make a contribution?

Mr. Beall: No. Membership in the Organization of American States is limited to countries in the hemisphere, but there is what we call "participation" via what are referred to as "permanent observers." These are countries around the globe that are interested in what goes on in this hemisphere. Some of them also have interests in the business that we are working on — drugs. Where they are interested and responsive, they provide resources.

The Chairman: That includes other partner organizations?

Mr. Beall: Yes. Sometimes it is the UN; sometimes it is the European Commission.

The Chairman: Those partners are all multilateral organizations?

Mr. Beall: No.

The Chairman: Are they corporations?

Mr. Beall: For example, a partner observer like Spain makes direct contributions, but so does the European Commission. Once again, they are two different authorities. Madrid acts for reasons peculiar to Madrid while Brussels does the same for the European Commission.

The Chairman: Are private corporations supporting some of your budgets?

nous améliorer avec le temps grâce aux observatoires et aux commissions nationales, parce que les lois nationales sont en meilleure position pour articuler le problème et ce qu'il représente pour les particuliers et les collectivités.

Des contrôles indirects ou des influences indirectes peuvent parfois se révéler beaucoup plus puissants que des mesures explicites, mais le raisonnement derrière ce type de messages doit être compris et communiqué d'une manière qui soit pertinente pour le public visé. Je crois que je vais m'arrêter ici, et répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Beall. Je vous remercie en outre de nous avoir fait parvenir votre exposé. Je vais commencer par une question technique. Vous avez fait allusion au budget de la CICAD et il me semble que vous avez mentionné que les pays membres contribuaient à environ 35 p. 100 de votre budget?

M. Beall: Ce budget provient du Fonds régulier de l'OEA, ce qui signifie que l'Organisation des États américains dispose d'un budget global et que nous en faisons partie.

Le président: Donc, la contribution de l'OEA représente 35 p. 100 de votre budget. Comment procédez-vous pour financer les deux tiers qui restent?

M. Beall: Le reste de notre financement provient de dons volontaires de la part de pays membres.

Le président: Dans votre exposé, vous mentionnez l'existence d'États ayant le statut d'observateurs permanents. Qui sont-ils? Est-ce que ces pays versent une certaine forme de cotisation ou de contribution?

M. Beall: Non. Les seuls pays autorisés à faire partie de l'Organisation des États américains sont ceux de l'hémisphère, mais il existe ce que nous appelons une «participation» par l'entremise de ce qu'il est convenu d'appeler des «observateurs permanents». Il s'agit de ces pays autour du globe qui s'intéressent à ce qui se passe dans notre hémisphère. Certains ont aussi des intérêts dans le marché qui nous occupe: les drogues. Étant donné qu'ils ont un intérêt et qu'ils sont sensibilisés à la question, ils fournissent des ressources.

Le président: Est-ce que cela inclut d'autres organisations partenaires?

M. Beall: Oui. Parfois, ce sont les Nations Unies, à d'autres moments, il s'agit de la Commission européenne.

Le président: Est-ce que ces partenaires sont tous des organisations multilatérales?

M. Beall: Non.

Le président: Est-ce que ce sont des sociétés?

M. Beall: Je vais vous donner l'exemple d'un partenaire comme l'Espagne qui contribue directement, tout comme la Commission européenne. Je vous le répète, il s'agit de deux entités différentes. Madrid intervient pour des raisons qui lui sont propres, tandis que Bruxelles fait de même pour la Commission européenne.

Le président: Est-ce que des sociétés privées contribuent aussi à votre budget?

Mr. Beall: In a way, yes, but not very extensively. However, I am pretty sure that that will change.

The Chairman: Your organization does receive private funds?

Mr. Beall: Yes.

The Chairman: To what level?

Mr. Beall: Not a very high one yet, but let me give you an example. A year and a half ago, we implemented a training program on anti-money-laundering in the hemisphere. It was basically for bank supervisors so that banks would be able to control what is going on in their own system. The training materials that we developed became of interest to the Banco Vizcaya of Spain. It bought the copyright and used it for its entire system. We received that benefit, and they received a benefit as well. I expect we will see a lot more of that, especially as we go forward into community levels, because I think the corporate interest in communities is quite high.

The Chairman: Do you have any pharmaceuticals involved in your funding?

Mr. Beall: No, but I do not see why we should not. I think that would make good sense.

The Chairman: You talked about observatories. Do you assess and evaluate the quality of the national information that you receive?

Mr. Beall: First of all, all the information is official. Second, I would say that the largest number of recommendations that we had dealt with information. Throughout the hemisphere, there is a general lack of what I would call "well-ordered" information. You start there when putting the house in order. Get to know what is going on, where it is going on, and how it is going on if you wish to start taking remedial measures.

We did not do a preliminary survey to find the major problems. When the negotiations to design the indicators took place, the ones that emerged seemed to be the most relevant to those gathered, but that is where the analysis stopped. When the results came in, I think people were surprised to find that the most serious lack was systematically reliable information.

Senator Rossiter: How would you go about standardizing the information?

Mr. Beall: All the information that we seek is on a standardized basis for all the countries.

Senator Rossiter: You have set the qualifications?

M. Beall: D'une certaine manière, oui, mais pas de façon très importante. Toutefois, je suis convaincu que les choses vont changer.

Le président: Votre organisation reçoit des contributions privées?

M. Beall: En effet.

Le président: De quel ordre?

M. Beall: Ces contributions ne sont pas élevées, mais permettez-moi de vous donner un exemple. Il y a un an et demi, nous avons mis sur pied un programme de formation sur la lutte contre le blanchiment de l'argent dans l'hémisphère. Ce programme s'adressait essentiellement aux superviseurs du domaine bancaire de sorte que les banques puissent contrôler ce qui se passe dans leur propre système. La trousse de formation que nous avons élaborée a intéressé la Banco Vizcaya d'Espagne. La banque a donc acquis les droits d'auteur de la trousse et l'a utilisée dans son système. Nous avons bénéficié de la transaction et la banque aussi. Je pense que nous verrons de plus en plus souvent ce genre de collaboration, surtout maintenant que nous commençons à intervenir au niveau des collectivités, parce que je pense que les sociétés s'intéressent de près à ce qui se passe dans les collectivités.

Le président: Est-ce que des compagnies pharmaceutiques participent à votre financement?

M. Beall: Non, mais je ne vois pas pourquoi elles ne le feraient pas. À mon avis, ce serait logique.

Le président: Vous avez mentionné les observatoires. Est-ce que vous évaluez la qualité de l'information que vous recevez de chaque pays?

M. Beall: Premièrement, toute l'information est de source officielle. Deuxièmement, je dirais que la plupart de nos recommandations avaient trait à l'information. Dans tout l'hémisphère, on constate de façon générale des lacunes sur le plan de ce que j'appellerais une information «structurée». Lorsque l'on veut mettre de l'ordre, il faut commencer par là. S'arranger pour savoir ce qui se passe, et où ça se passe avant de vouloir intervenir.

Nous n'avons pas fait d'enquête préliminaire afin de trouver les principaux problèmes. Lorsque les négociations visant à s'entendre sur les indicateurs ont commencé, les indicateurs qui ont émergé semblaient être les plus pertinents de ceux que nous avions recueillis, mais l'analyse s'est arrêtée là. Lorsque les résultats ont commencé à entrer, je pense que les intervenants ont été surpris de constater que les lacunes les plus sérieuses étaient de pouvoir compter sur de l'information fiable.

Le sénateur Rossiter: Comment procédez-vous pour normaliser l'information?

M. Beall: Toute l'information que nous recueillons se présente sous un format normalisé dans tous les pays.

Le sénateur Rossiter: Vous avez établi les paramètres?

Mr. Beall: They set them, exactly. Once you do that, you are asking for certain kinds of information transmitted in a certain way. A country may well come back and say, "We do not do that." The country is then in the position of either saying, "The information is irrelevant," or, "It is useful but we do not know how to do it." We have fairly cost-efficient methodologies already worked out for some of these questions, although they are not up to academic standards. I am simply underlining the point that it is the basic information that matters. You do not need to be 100 per cent right. If you are 70 or 80 per cent right, you are doing really well. The identification of the problem frequently leads to a focus on the solution.

We have some standard instruments on both the supply and the demand side. I expect we will be negotiating more. The most frequent recommendation was the need to establish a system to estimate national economic and social costs of drugs. That, in turn, ended up going to the third summit here in Quebec City and came back as a recommendation. We will be trying to do that because I consider it to be absolutely fundamental. If you have that basic information, then you can begin to make effective policy.

The Chairman: Other than the U.S., which countries have a regular, systematic, rigorous and scientific system of data collection on trends and patterns of use?

Mr. Beall: There are four countries in the hemisphere that have made significant progress toward collecting data on national economic and social costs. The problem is that when I answer that way, it distorts the picture. Different countries have information on different questions that is of much higher quality than one would expect. For instance, Colombia produces certain kinds of information on money laundering that is better than from anywhere else.

On a very general level, countries such as the U.S., Canada, Mexico and Chile are quite advanced, but not so advanced, in some instances, as my stating it that way might lead you to believe. What is available on certain things in certain places is often quite surprising. For example, you are likely to find the real answers to what matters in alternative development in places like Bolivia, Peru and Colombia, and not in the U.S.

The Chairman: I ask you that question because the last national survey on drug use and trends in Canada was done in 1994. I am anxious to hear your opinion on the quality and accuracy of Canadian information.

Mr. Beall: What comes out of this report is surprising. If you look at Canada in comparison to Nicaragua, you will quickly spot the identity of the country, but you will not see a differentiation in

M. Beall: Ce sont les pays qui les ont établis, exactement. Une fois que vous faites cela, vous demandez certains renseignements qui doivent être transmis d'une certaine manière. Il se peut fort bien qu'un pays vous dise: «Nous ne faisons pas cela.» Le pays se retrouve alors dans la position de dire soit que l'information n'est pas pertinente soit que l'information est utile, mais qu'il ne sait pas comment s'y prendre. Nous avons mis au point des méthodologies assez efficientes pour un certain nombre de ces questions, même si elles ne répondent pas aux normes universitaires. Je veux seulement insister sur le fait que ce qui importe, c'est l'information de base. Il n'est pas nécessaire d'être sûr à 100 p. 100. Si on dispose d'une certitude à 70 ou 80 p. 100, on s'en tire très bien. Cerner le problème est souvent le premier pas vers la solution.

Nous avons des instruments normalisés à la fois au titre de l'offre et de la demande. Je m'attends à ce que nous en négocions d'autres. La recommandation qui nous a été faite le plus souvent visait l'établissement d'un système pour évaluer les coûts économiques et sociaux des drogues par pays. Cette question s'est elle aussi retrouvée sur la table lors du Troisième Sommet de Québec et elle a refait surface à titre de recommandation. Nous allons nous y atteler parce que, à mon avis, il s'agit d'un outil absolument essentiel. À partir de cette information de base, il est possible de rédiger des politiques efficaces.

Le président: Mis à part les États-Unis, quels sont les pays à s'être dotés d'un système régulier, systématique, rigoureux et scientifique de collecte de données sur les tendances et les habitudes de consommation?

M. Beall: Quatre pays dans l'hémisphère ont fait des progrès importants en ce qui concerne la collecte de données sur les coûts économiques et sociaux à l'échelle nationale. Le problème est que lorsque je réponds de cette manière, je donne une idée fausse de la situation. Divers pays possèdent des renseignements sur certains aspects dont la qualité dépasse beaucoup celle à laquelle on pourrait s'attendre. La Colombie, par exemple, produit certains types de renseignements sur le blanchiment de l'argent dont la qualité est supérieure à tout ce que l'on peut trouver nulle part ailleurs.

À un niveau très général, des pays comme les États-Unis, le Canada, le Mexique et le Chili sont très avancés, mais pas aussi avancés, à certains égards, que ma façon de vous le dire pourrait vous le laisser croire. On est parfois très surpris des renseignements que l'on peut trouver dans certains endroits. Par exemple, on risque de trouver les vraies réponses sur les questions importantes dans le domaine du développement alternatif dans des endroits comme la Bolivie, le Pérou et la Colombie, mais pas aux États-Unis.

Le président: Je vous pose la question parce que la plus récente enquête sur la consommation des drogues et les tendances en ce domaine ayant été réalisée au Canada date de 1994. Je suis impatient de connaître votre opinion sur la qualité et l'exactitude de l'information canadienne.

M. Beall: Ce qui ressort de ce rapport est assez surprenant. Si l'on compare le Canada au Nicaragua, il est relativement facile de trouver l'identité du pays, mais vous ne verrez pas de différence

the filtering mechanism. In other words, the content of the report, the way it is constructed and the sense that you get of that country is the same in both cases, I think. On the other hand, the quality of information from each country is quite different. The extra ingredient is the expertise of government officials.

Canada's submissions to this process are done with a great deal of care. Speaking as an individual who has watched the process very carefully, I would say that experts pay a lot of attention to what Canada says because of the degree of care that goes into the responses. I am using the phrase "degree of care." A high degree of care does not always result in all the information you want. Those are two different things.

The Chairman: You have talked at length about law and respect for it and you referred to the behaviour of the population. How would you evaluate or qualify the behaviour of the population toward the corpus of drug law in Canada? How would you rate respect for the law, keeping in mind that 1.5 million Canadians annually use marijuana? Is that disrespectful behaviour that we should look into and try to understand? How would you qualify that disrespect for the law?

Mr. Beall: I used the word "behaviour" because, in the end, individuals react to the people and the circumstances around them according to interior lights. I think that generally speaking, respect for law in Canada is very high.

The Chairman: We believe that, too, although not on the subject matter of our concern. On that one, the population is not respectful of the law.

Mr. Beall: You asked my opinion, and my opinion is that the population is very respectful of the law.

I work in a multilateral setting, and I know that is not the case in the entire hemisphere. In some countries, justice has a very difficult time asserting itself on matters that are far different from decisions on whether or not to enjoy a particular substance. However, reverence for the law on a given subject ends up affecting the consideration of everything else. Where the law in general begins to fall into disrepute, then ordinary civic order becomes much more difficult to maintain, and once again you end up in a position where things that may not nominally be associated with drugs end up being affected by them or affecting them — both.

I would call behaviour and the law "first consequences." Whenever the law and behaviour begin to move apart, if the gap gets too wide, then the damage is not only to individuals and communities, but also to the concept of the law itself. There is always a need to be measuring that.

dans le mécanisme de filtrage. Autrement dit, le contenu du rapport, la façon dont il est construit et l'impression que vous en retirez sur ce pays sont les mêmes dans les deux cas, à mon avis. D'un autre côté, la qualité de l'information provenant de chaque pays est très différente. L'ingrédient qui fait toute la différence est l'expertise des fonctionnaires gouvernementaux.

Les documents que le Canada présente dans le cadre de ce processus sont réalisés très soigneusement. En tant que personne ayant surveillé le processus de très près, je dirais que les experts sont très attentifs à ce que dit le Canada en raison du degré de diligence qui est mis dans les réponses. J'ai retenu l'expression «degré de diligence» parce que je pense qu'un degré élevé de diligence ne vous permet pas toujours d'obtenir toute l'information que vous voulez. Ce sont deux choses complètement différentes.

Le président: Vous avez parlé en long et en large du droit et du respect de la loi et vous avez aussi mentionné le comportement de la population. Que pensez-vous du comportement de la population en ce qui concerne la législation sur les drogues au Canada et comment qualifieriez-vous ce comportement? Comment évalueriez-vous le respect de la loi, si on garde à l'esprit que chaque année 1,5 million de Canadiens consomment de la marijuana? Est-ce que c'est ce type de comportement déviant que nous devrions étudier et nous efforcer de comprendre? Que pensez-vous de ce manque de respect pour la loi?

M. Beall: J'ai choisi le mot «comportement» parce que, en bout de ligne, les individus réagissent aux personnes et aux circonstances de leur entourage en fonction de valeurs personnelles. Je pense que, en règle générale, le respect de la loi au Canada est très fort.

Le président: Nous le pensons aussi, quoique pas sur le sujet qui nous intéresse. En effet, à cet égard, la population est délinquante par rapport à la loi.

M. Beall: Vous m'avez demandé mon opinion, et à mon avis, la population est très respectueuse de la loi.

Je travaille dans un contexte multilatéral, et je sais que ce n'est pas la même chose dans tout l'hémisphère. Dans certains pays, la justice éprouve beaucoup de difficulté à se faire entendre sur des aspects qui sont très différents de la simple question de savoir si on peut ou non consommer une certaine drogue. Toutefois, le respect de la loi sur un sujet donné finit par avoir des répercussions sur tout le reste. Lorsque la loi en général commence à perdre du terrain, alors l'ordre public ordinaire devient de plus en plus difficile à maintenir, et vous vous retrouvez une fois de plus dans une position où des choses qui n'ont pas vraiment rapport avec la drogue finissent par subir son influence ou par avoir des répercussions sur elle — c'est vrai dans les deux sens.

J'appellerais le comportement et la loi des «conséquences premières». Chaque fois que la loi et le comportement commencent à prendre des distances l'une par rapport à l'autre, et que l'écart devient trop grand, alors les dommages ne se retrouvent pas seulement chez les individus et dans les collectivités, mais ils finissent par affecter le concept du droit lui-même. Il est toujours nécessaire de mesurer cette donnée.

The Chairman: As Canadians, we are looking at our numbers and the attitudes toward our laws. To us, 1.5 million Canadians disobeying a law is not respectful behaviour.

Do you your indicators contain a description of the information on drugs given to the population?

Mr. Beall: Yes.

The Chairman: How do you rate Canada's? We think that a well-informed population is key to any solution.

Mr. Beall: The recommendation that I think partially responds to your question was to develop a national monitoring centre on drug abuse to gather information on the municipal, provincial, territorial and federal levels, including information about NGO-administered programs. Our reaction to Canada's fulfilment of that recommendation was as follows:

> Canada informs that the establishment of a national monitoring centre on drug abuse is made difficult by its political structure, given that responsibility for the delivery of health care services and education rests with provincial and territorial governments. In order to overcome such difficulties, however, a clearinghouse has been established under the Canadian Centre on Substance Abuse, a national NGO mandated to provide a centralized source of information on alcohol and other drugs.

The CCSA is one more expression of the interest in observatories. That is, it is an indication of the interest in having an institution that can be interrogated on different aspects with the likelihood that you will get some pretty good factual responses, and, perhaps even more importantly in the long run, sources of information on follow-up questions.

The Chairman: The goal is, first to gather the information. That was mentioned in both the proposal by the Canadian government and your recommendation. However, it is not only that, it is to disseminate that information.

Mr. Beall: Exactly.

The Chairman: It is important to make it available and ensure that those who should be informed are.

Mr. Beall: That is exactly right. That is why the last line said that it was mandated to provide a centralized source of information to Canadians.

Le président: En tant que Canadiens, nous regardons les statistiques et les attitudes par rapport à nos lois. En ce qui nous concerne, 1,5 million de Canadiens qui désobéissent à la loi, ce n'est pas ce que nous appelons avoir un comportement respectueux.

Est-ce que vos indicateurs contiennent une description de l'information qui est donnée à la population en ce qui concerne les drogues?

M. Beall: Oui.

Le président: Comment se classe le Canada à cet égard? Nous sommes convaincus qu'une population bien informée est au coeur de la solution.

M. Beall: La recommandation qui, à mon avis, répond à votre question consistait à mettre sur pied un centre national de surveillance de l'abus des drogues chargé de recueillir de l'information à l'échelle municipale, provinciale, territoriale et fédérale, y compris des renseignements au sujet des programmes administrés par les ONG. Notre réaction en ce qui concerne les efforts du Canada en vue de satisfaire à cette recommandation s'énonce en substance comme suit:

> Le Canada fait valoir que la mise sur pied d'un centre national de surveillance de l'abus des drogues est rendue difficile par sa structure politique, étant donné que la responsabilité de la prestation des services de santé et de l'éducation relève des administrations provinciales et territoriales. En vue de surmonter ces obstacles, on a toutefois créé un carrefour d'information appelé Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies ou CCLAT, une ONG à laquelle on a confié le mandat de fournir une source centralisée de renseignements sur l'alcool et d'autres drogues.

Le CCLAT est une autre expression de l'intérêt que présentent les observatoires. C'est-à-dire qu'il est une indication de l'intérêt qu'il y a à avoir une institution vers laquelle se tourner pour obtenir des renseignements sur divers aspects avec de bonnes chances d'obtenir des réponses assez conformes aux faits et, ce qui est peut-être encore plus important à long terme, des sources d'information sur les questions de suivi.

Le président: Le but premier est de recueillir de l'information. Ce but a été mentionné dans la proposition du gouvernement canadien ainsi que dans votre recommandation. Toutefois, ce n'est pas le seul objectif, en effet le centre vise aussi à diffuser cette information.

M. Beall: Exactement.

Le président: Il est important de rendre cette information accessible et de faire en sorte que ceux qui doivent la recevoir en bénéficient.

M. Beall: Vous avez tout à fait raison. C'est la raison pour laquelle la dernière ligne dit que l'on a confié au centre le mandat de servir de source centralisée d'information pour les Canadiens.

I stated earlier that we expect some very powerful medical conclusions in the coming years. Connected to that is finding out how information can be said to affect people. If $100 million is spent on a given campaign, what did you get out of it? How can you measure that?

Currently, our ability to deal with that question is well behind where we are medically, and that will probably continue to be the case for some time.

One of the reasons why the countries are all so interested in observatories, even though not all understand precisely what an observatory ought to do, is that people want to know the why and what matters. We are not yet very successful at that. It will take work.

The Chairman: Are you familiar with the tool that France developed to disseminate information on drugs? They edited and printed a small booklet for mainstream use. After a few months, millions of copies had been sold. The population paid for the book. Are you familiar with that?

Mr. Beall: I am not.

The Chairman: It was printed in French, and I do not know of any English version of such a booklet.

Mr. Beall: That is a very good example. This type of booklet is very widespread. All countries have them. Frankly, there are far more of them than there is likelihood that individuals will seek them out. Any book that sells in the millions in a country the size of France ought to be examined.

The Chairman: That is why I am asking you the question.

Mr. Beall: I was not aware of that, but I am now. If you have a copy, I will take it with me.

The Chairman: We will give you a copy before you leave. It was so valuable that in Quebec, one of our provinces, the government decided to publish their own booklet. They adapted the book to our Canadian reality.

Senator Maheu: I would like to move on to a topic upon which we have yet to touch. The last annual report of the INCB talked about the Internet, of which they were very critical. We heard earlier from DFAIT that recipes for chemical production are quite easily accessible on the Internet. Have the Americans discussed this? Have they tried to address the problems of the Internet? If so, have they come up with anything?

Are any of the members getting anywhere with this? Every country is wrestling with it. Is there anything out there so far that has been successful?

J'ai dit un peu plus tôt que nous nous attendons à obtenir des conclusions très percutantes de la part du monde médical dans les années qui viennent. En rapport avec cela, il faut également être en mesure de déterminer à quel point cette information a des répercussions sur les gens. Si l'on consacre 100 millions de dollars à une campagne, il est important de pouvoir en mesurer les résultats. Et de trouver des moyens de le faire.

À l'heure actuelle, notre capacité de répondre à cette question est bien en deçà de nos connaissances sur le plan médical, et la situation risque de se prolonger durant un certain temps encore.

L'une des raisons pour lesquelles les pays s'intéressent tellement aux observatoires, même si tous ne comprennent pas parfaitement ce que l'on attend de ces observatoires, est que les gens veulent connaître les tenants et aboutissants. Nous n'avons pas encore obtenu de résultats concluants à cet égard. Il faudra redoubler d'efforts.

Le président: Avez-vous eu connaissance de cet outil mis au point en France pour diffuser de l'information sur les drogues? On a rédigé et imprimé une petite brochure destinée au grand public. Au bout de quelques mois, des millions d'exemplaires avaient été vendus. Les gens étaient prêts à payer pour lire ce livre. En avez-vous entendu parler?

M. Beall: Non, pas du tout.

Le président: La brochure a été imprimée en français, mais je ne sais pas s'il en existe une version en anglais.

M. Beall: C'est un très bon exemple. Ce type de brochure est très répandu. Tous les pays en ont. En toute sincérité, je pense qu'il y a davantage de ces documents qu'il n'y a de personnes intéressées à se les procurer. Mais un livre qui se vend à des millions d'exemplaires dans un pays de la taille de la France mérite que l'on s'y intéresse.

Le président: C'est pourquoi je vous pose la question.

M. Beall: Je n'étais pas au courant, mais maintenant je le suis. Si vous en avez un exemplaire, j'aimerais bien l'emporter avec moi.

Le président: Nous vous en remettrons un avant que vous ne partiez. On a trouvé cette publication tellement utile qu'au Québec, une de nos provinces, le gouvernement a décidé de publier la sienne. On y a adapté la brochure aux réalités canadiennes.

Le sénateur Maheu: J'aimerais aborder un sujet que nous n'avons pas encore effleuré. Le dernier rapport annuel de l'INCB s'est montré très critique à l'égard de Internet. Nous avons entendu un peu plus tôt des témoins du MAECI nous expliquer que l'on pouvait facilement trouver sur Internet des recettes pour la fabrication chimique de drogues. Est-ce que les Américains ont discuté de cette question? Est-ce qu'ils ont essayé d'aborder les problèmes associés à Internet? Est-ce que l'on a élaboré un plan d'action quelconque?

Est-ce que l'un ou l'autre des pays membres a fait des progrès en ce sens? Tous les pays sont aux prises avec ce problème. Est-ce que jusqu'ici on a réussi à trouver un moyen de s'attaquer à ce problème?

Mr. Beall: That has not been raised in CICAD, but it could be at any time. I suspect that it will be. The Internet only dates effectively from 1990, which is a very short time ago. To go from nothing to being as ubiquitous as the Net is today in the space of 10 years is an astonishing thing. Globally, nothing like that has ever happened before.

Developments that used to occur in one place and migrate very slowly across oceans, now hop around the world in a matter of weeks. The Internet issue will be but one expression of how countries deal with the fact that this kind of information, which used to be available only in the sanctity of university laboratories, is now available anywhere. That is not going to change.

You are raising a very valid question. How will we deal with that? We are becoming sensitive to it very quickly.

At the original negotiations, we did not have an indicator for what is called "displacement." In 1998 and 1999, especially 1998, no one was talking about displacement. Since then, that term has come to have a good deal of meaning in the Andes and elsewhere.

The countries' focus on information will surely lead them into the Internet. There is no question about it. However, they will go in frustrated.

The Chairman: In your remarks you said that if the law is maladjusted, all elements of the system suffer. Would you say that current laws on cannabis are well adjusted or maladjusted in the hemisphere?

Mr. Beall: Again, it depends on where you are.

The Chairman: Let us say Canada.

Mr. Beall: I am not sufficiently familiar with Canada to know.

The Chairman: Let us say the U.S.

Mr. Beall: I will give a different example. Brazil is presently considering a law that will remove criminal penalties for marijuana use and create higher penalties for traffickers. In the Brazilian context, this is a very significant shift.

It is universally recognized that the imprisonment of users ends up contributing to the problem. It is not a solution; it is a complication. The general concern — and this was very openly voiced in Vienna last week — of smaller countries is how to deal with the problem without reinforcing associated effects. If you make a change, it needs to be in such a way that it does not, through secondary effects or unintended consequences, make the problems worse. When that was coming from countries where

M. Beall: Cette question n'a pas été soulevée à la CICAD, mais le sujet risque de venir sur le tapis à tout moment. Je prévois que cela ne va pas tarder. Internet n'existe véritablement que depuis 1990, et c'est relativement récent. Partir de rien et devenir aussi répandu que l'est Internet aujourd'hui en l'espace de 10 ans tient presque du miracle. Dans le monde entier, il n'y a jamais rien eu de tel.

Des développements qui, dans le passé, voyaient le jour en un point du globe et franchissaient très lentement les océans, se retrouvent aujourd'hui aux quatre coins de la planète en l'espace de quelques semaines. Le problème inhérent à Internet ne représente qu'une facette des difficultés que doivent affronter les pays maintenant que ce genre d'information, qui auparavant n'existait que dans le secret des laboratoires de recherches universitaires, est désormais à la portée de tous et chacun. Et cela ne changera pas.

Votre question est très pertinente. Comment allons-nous nous attaquer à ce problème? Nous commençons à nous y intéresser de plus en plus.

Lors des négociations initiales, nous n'avions pas d'indicateur pour ce que nous appelons le «déplacement». En 1998 et 1999, et plus particulièrement en 1998, personne ne parlait du déplacement. Depuis lors, ce terme a pris beaucoup de signification dans les Andes et ailleurs.

L'accent que mettent désormais les pays sur l'information les conduira sûrement à Internet. C'est évident. Toutefois, ils ne manqueront pas d'en éprouver de la frustration.

Le président: Dans vos remarques, vous avez mentionné que le droit n'est pas bien adapté à la situation, que tous les éléments du système en souffrent. Diriez-vous que les lois actuelles sur le cannabis sont bien adaptées ou non dans l'hémisphère?

M. Beall: Je vous répète que tout dépend de l'endroit où l'on se trouve.

Le président: Disons au Canada.

M. Beall: Je ne connais pas suffisamment bien la situation au Canada.

Le président: Alors, disons les États-Unis.

M. Beall: Permettez-moi de vous donner un autre exemple. Le Brésil étudie actuellement la possibilité d'adopter une loi qui éliminerait les sanctions criminelles pour la consommation de la marijuana et en instituerait de plus sévères pour les trafiquants. Dans le contexte brésilien, il s'agit d'un changement très significatif.

Il est universellement reconnu que l'emprisonnement des consommateurs finit en bout de ligne par contribuer au problème. Ce n'est pas une solution; cela contribue plutôt à compliquer les choses. La préoccupation générale des petits pays — et elle s'est exprimée très ouvertement à Vienne la semaine dernière — consiste à s'attaquer au problème sans pour autant renforcer les effets connexes. Si vous opérez un changement, il faut faire en sorte que ce changement n'aggrave pas la situation

resources are short in every sense of the word, you could not help but pay attention to what they were saying.

My answer is that this is a part of the law that is going to change, in the sense that what the law does with an individual who is consuming something is ultimately going to have to be adjusted to the reality of that consumption. Here we are talking about a certain product, but the same question arises in other areas. If we are talking about cigarettes, which are legal in any volume, society faces the question of who pays the cancer treatment bill. Whose responsibility is that?

Whether or not we are talking about such things as punishment, the effects of consumption will be evaluated by society, by individuals, by communities, and the law will react. It depends on knowing what is actually taking place. We have talked about the dichotomy of personal freedom and how the effect that I have on others limits those freedoms. Every one of our applications, whether it is a teaching application or a penal application, must be looked at in terms of its effects on the problem. Did it do what it was designed to do? Is this bringing down the costs and the damage?

Senator Banks: Every law or change in regulation has unforeseen effects. You are widely experienced in these questions. I will ask you a personal question. I want your personal view, not that of CICAD or OAS.

You gave an example a few minutes ago of public behaviour and the law not moving together, and said when the gap gets too wide, serious problems result. Rather than either the law chasing public behaviour and conforming to it, which some people would regard as simply giving up, or getting out the whip, becoming repressive and driving the people back to loving the law, is there a third alternative we should try?

There is demonstrable, irrefutable disrespect for the law in the recreational use of cannabis on a very casual and occasional basis by large numbers of people. The majesty of the law occupies a very important place in the minds of most Canadians, but in that one respect, a significant number have a disregard for the law, and that is a problem. What would you do?

Mr. Beall: What we do must be part of what we learn. If we jump into these kinds of questions with answers based on what we brought with us, we will make a mistake.

Senator Banks: We have already done that. The current law in North America could reasonably be characterized, notwithstanding the way in which it is implemented, as repressive; it is based upon prohibition and interdiction. That law was arrived at on a constituent basis of some kind by people who believed they knew, God forbid, the truth. They are convinced of that, and we heard very compelling arguments from people to that effect. Those arguments are hard to contend

par ses effets secondaires ou ses conséquences imprévues. Ces préoccupations étaient exprimées par des pays dont les ressources sont limitées dans tous les sens du mot, aussi il est impossible de ne pas prêter attention à ce qu'ils disent.

À cela je répondrai que c'est une partie du droit qui est appelée à changer dans le sens où les répercussions de la loi sur le consommateur devront être ajustées à la réalité de la consommation. Ici, nous parlons d'un certain produit, mais la même question se pose dans d'autres domaines. Par exemple, concernant la cigarette, qui est un produit tout ce qu'il y a de licite, la société doit se demander qui paie la note des traitements pour le cancer. Qui doit en assumer la responsabilité?

Que nous parlions ou non de punition, les effets de la consommation seront évalués par la société, les individus, les collectivités et le droit sera appelé à intervenir. Tout dépend de ce qui se passe en vérité. Nous avons parlé de la dichotomie qui existe entre la liberté individuelle et le fait que l'exercice de cette liberté a une incidence sur la liberté d'autrui. Chacune de nos applications, qu'il s'agisse d'un programme d'enseignement ou d'une mesure pénale doit être envisagée en fonction de son incidence sur le problème. A-t-elle eu les effets escomptés? Contribue-t-elle à réduire les coûts et les dommages?

Sénateur Banks: Toute loi ou tout changement à la réglementation a des effets imprévus. Vous possédez une expérience profonde de ces questions. Je vais vous poser une question personnelle. J'aimerais connaître votre opinion personnelle, et non en tant que représentant de la CICAD ou de l'OEA.

Il y a quelques minutes, vous avez donné un exemple où le comportement du public et le droit allaient en sens inverse, et vous avez ajouté que lorsque l'écart est trop important, il en résulte des problèmes sérieux. Plutôt que de faire en sorte que le droit se calque sur le comportement du public et s'y conforme, ce que d'aucuns pourraient assimiler à une démission pure et simple, ou de sortir le fouet, autrement dit devenir répressifs et ramener les gens dans le droit chemin, y aurait-il une troisième voie que nous pourrions essayer?

On constate qu'énormément de gens font preuve d'un manque de respect manifeste et irréfutable à l'égard de la loi qui prend la forme d'une consommation désinvolte et répétée de cannabis à des fins récréatives. La majesté du droit occupe une place très importante dans l'esprit de la majorité des Canadiens, mais dans ce domaine en particulier, force est de constater qu'un grand nombre méprisent la loi, et c'est un problème. Qu'en pensez-vous?

M. Beall: L'attitude à adopter dépend de ce que nous avons appris. Si nous sautons rapidement à des conclusions qui s'inspirent de nos valeurs passées, nous commettrons une erreur.

Sénateur Banks: Nous l'avons déjà fait. Le droit actuellement en vigueur en Amérique du Nord pourrait raisonnablement être caractérisé, peu importe la manière dont il est mis en oeuvre, comme répressif; il est fondé sur l'interdiction. Ce droit a été établi par des personnes qui croyaient, Dieu nous en protège, détenir la vérité. Ces personnes en étaient persuadées et elles ont fait valoir des arguments très convaincants. Ces arguments sont très difficiles à réfuter, comme tout argument fondé sur une

against, as is any argument based on a literal belief. If you take the puritanical view, from which it could reasonably be said our present laws are derived, those people believed they were fully informed and right, and they still do. Just to be fair, some still do.

Mr. Beall: I am not quite sure how to respond to that. God will grant us the truth if we choose to look for it, but very few truths are immutable. We have a hard time accepting that because we want things to be true. It is a very convenient starting point.

Everything we are doing needs to be tested against experience. Societies, even fairly primitive ones, are subject to influences in number and force that was unimaginable 150 years ago. Despite what I said about the law, it is also true that the ordinary citizen here in Canada, as well as elsewhere, is bombarded constantly with messages to take all kinds of things. The number and frequency of those messages is quite forceful, especially for people whose only formation is what I would call "telekinetic." Because of our nature, we tend to be short-term in our responses, but the effects tend to be the opposite.

Regardless of my degree of conviction about any particular truth, it is important that what I am doing be examined in the light of the consequences that I am predicting. Any breach has to be accounted for sooner or later. Quite obviously, even if I am right in the short term — for the first 10 years I seem to be getting what I want — that may not be the case 25 years later. In all the things that we are doing, we have got to be willing to stick with it.

There was a conscious effort in the U.S. in about 1963 or 1964 to persuade the public not to use nicotine. Although it enjoyed high-level promotion, it did not have what I would call "Hollywood impacts," although after a while, it was noticed that every year the consumption of tobacco products was going down by 1 per cent. Continued over a number of years, that takes you where you want to go. It may not have been a very efficient vehicle, but it worked. That is, it worked until about three years ago. Suddenly, the curve began to go up again. Even when it looks as though you have it right, you have to keep working at it. That is especially true for substances as powerful and universal as the ones we are talking about.

Frankly, you are looking at a time when people will be taking substances recreationally because a certain effect can be had. Fooling around with marijuana is a very untargeted way of doing that. It is not efficient in the way that most steam engines are not efficient. If you want to be seriously efficient, you get rid of all the wastes and just use the things that work inside the body. That is coming.

simple croyance. Si on adopte un point de vue puritain, et on peut penser que nos lois actuelles s'en sont inspirées, ces personnes croyaient être parfaitement informées et avoir raison, et elles le croient toujours aujourd'ui. Nous sommes forcés d'admettre que certains en sont encore persuadés.

M. Beall: Je ne sais pas trop comment répondre à cela. Dieu nous permettra de voir la vérité si nous choisissons de la chercher, mais très peu de vérités sont immuables. Nous avons eu beaucoup de mal à l'admettre parce que nous voulons que les choses soient vraies. C'est un point de départ très rassurant.

Tout ce que nous faisons doit être mis en regard de l'expérience. Les sociétés, même les plus primitives, sont soumises à des influences qui, en termes de nombre et de force, étaient inimaginables il y a 150 ans. Malgré ce que j'ai dit au sujet du droit, il est également vrai que le citoyen ordinaire au Canada, comme partout ailleurs, est constamment bombardé de messages l'incitant à consommer toutes sortes de produits. Le nombre et la fréquence de ces messages sont très impressionnants, et en particulier pour ceux dont la formation se résume à ce que j'appellerais de la «télékinésie». Notre naturel nous pousse à opter pour des solutions à court terme, mais les effets ont quant à eux tendance à perdurer.

Peu importe ma conviction dans une vérité particulière, il est important que ce que je fais soit examiné à la lumière des conséquences que j'envisage. Tout manquement doit être pris en compte tôt ou tard. De toute évidence, même si j'ai raison à court terme — durant les 10 premières années, je peux sembler obtenir les résultats escomptés, il se peut qu'il en aille autrement pour les 25 années suivantes. Dans tout ce que nous faisons, nous devons nous tenir prêts à accepter cela.

Vers 1963 ou 1964, il y a eu un effort conscient aux États-Unis en vue de persuader le public de ne pas consommer de la nicotine. Même si la promotion à cet égard a été assez soutenue, elle n'a pas eu ce que j'appellerais des «impacts hollywoodiens», même si après un certain temps on s'est aperçu que chaque année la consommation des produits du tabac diminuait de 1 p. 100. Maintenue durant un certain nombre d'année, cette politique finit par donner des résultats. Ce n'était peut-être pas un véhicule très efficace, mais il fonctionnait. C'est-à-dire qu'il a fonctionné jusqu'à il y a environ trois ans. Soudain, la courbe de consommation a recommencé à grimper. Même lorsque les événements semblent vous donner raison, vous ne devez jamais cesser de vous remettre en question. C'est particulièrement vrai pour des drogues aussi puissantes et répandues que celles dont nous parlons.

Bien franchement, nous vivons à une époque où les gens consomment des drogues dans un but récréatif, pour éprouver certaines sensations. Perdre son temps avec la marijuana est un moyen très approximatif d'y arriver. Il n'est pas efficace, tout autant que les locomotives à vapeur ne le sont plus aujourd'hui. Si vous voulez vous montrer sérieusement efficaces, vous devez vous débarrasser de tous les déchets et vous concentrer sur les produits qui agissent à l'intérieur du corps. Ça s'en vient.

It is already happening throughout the hemisphere. We are seeing a rise in the consumption of synthetic drugs in centres of production of organic drugs. It is critically important to grasp that what we are seeing now will not last. Rather, there will be something else quite different and in a totally different context from what obtained not so many years ago.

As far as marijuana is concerned, THC or something like it will be into the market and into people's systems in a flash.

Senator Banks: That is inescapable, is it not? We know that that will happen.

Mr. Beall: Yes.

Senator Banks: We have seen it happen before.

Mr. Beall: Yes. Dealing with it is important.

Senator Banks: Prohibition of anything has never worked anywhere. The war on drugs is lost by its very nature — as you said, it will change next Thursday afternoon and then again the following Tuesday.

Comment on those two perceptions, please.

Mr. Beall: The words "prohibition" and " war" are close to absolute, and absolutes are seldom satisfying in the long run. It does not seem to have done the cause of interest in humanity any good to characterize opposition to drugs as a "war." Typically, although not always, wars are fought to be won by one side or the other, which means there will be an elimination.

It is unlikely that we will eliminate some of the history that you heard this morning from Professor McAllister, for example. He was quite convincing when he stated that it is all just part of being human. We will continue to face it.

Legal prohibition states that there are certain things you cannot do. No matter how forcefully the law states itself, some of those things will still be done. Then the law also provides for either remedy or compensation. That will also remain true. For me, the issue is not to prohibit or to pronounce a war, but to state or project this in such a way that individuals, their families and their communities make sensible decisions about what they do with their lives. That is what we have to aim for.

The trouble with prohibition is that, in the end, it has an arbitrary effect.

The more something seems arbitrary, the more people will challenge it.

The Chairman: As with adolescents.

C'est déjà commencé dans tout l'hémisphère. Nous assistons à une montée de la consommation des drogues synthétiques dans les centres où l'on produit des drogues organiques. Il est essentiel que nous comprenions que la situation actuelle ne durera pas. Nous nous dirigeons vers quelque chose d'entièrement différent et dans un contexte qui s'éloigne de tout ce que nous avons connu il n'y a pas si longtemps.

En ce qui concerne la marijuana, le THC ou quelque chose d'approchant fera son arrivée sur le marché et dans l'organisme des consommateurs en moins de temps qu'il ne le faut pour le dire.

Sénateur Banks: C'est inévitable, n'est-ce pas? Nous savons que ça va arriver.

M. Beall: Oui.

Sénateur Banks: Nous avons déjà vécu quelque chose de similaire.

M. Beall: En effet. Et il est important que nous nous en occupions.

Sénateur Banks: On n'a jamais rien gagné en interdisant quoi que ce soit, où que ce soit. La lutte antidrogue est perdue d'avance — comme vous l'avez dit, sa nature va changer jeudi après-midi, puis encore une fois le mardi suivant.

J'aimerais vous entendre sur ces deux points, s'il vous plaît.

M. Beall: Les expressions «interdiction» et «lutte» sont pratiquement des absolus, et il est rare que les absolus donnent des résultats satisfaisants à la longue. Il ne semble pas que l'on ait fait avancer la cause de l'humanité de quelque façon en assimilant l'opposition aux drogues à une «lutte». Habituellement, même si ce n'est pas toujours le cas, les guerres sont faites pour être gagnées par l'un ou l'autre des adversaires, ce qui implique l'élimination d'une des parties.

Il est peu probable que nous éliminions une partie de l'histoire que vous a racontée ce matin le professeur McAllister, par exemple. Il s'est montré très convaincant lorsqu'il a déclaré que tout cela fait partie de la nature humaine. Nous ne devons pas perdre cela de vue.

L'interdiction prévue par la loi stipule que vous ne pouvez pas faire certaines choses. Peu importe la rigueur avec laquelle la loi s'exprime, il reste que l'on continuera de faire ces choses. Alors, le droit prévoit aussi soit des mesures de redressement soit des compensations. Cela continuera d'être vrai. En ce qui me concerne, la question n'est pas d'interdire ou de déclarer la guerre, mais plutôt de la formuler ou de la projeter de telle manière que les individus, leur famille et leur collectivité prendront des décisions éclairées sur ce qu'ils doivent faire de leur existence. Voilà quel doit être notre objectif.

L'ennui avec l'interdiction, c'est qu'en bout de ligne elle finit par avoir un effet arbitraire.

Plus une chose paraît arbitraire, plus les gens auront envie de la transgresser.

Le président: Comme le font les adolescents.

Mr. Beall: Yes. It is not in the interests of the law to be constantly challenging the imagination of young people, but rather to bring understanding. It is a serious business.

You heard a little of that this morning too. Given a particular individual's biochemistry, a particular substance may or may not have any effect. A substance may be benign for me but deadly for you. That is a reality. People must learn to think with complexity because of the milieu in which we all live.

It is not difficult — this has been said before too — to state a proper answer to the issue of marijuana that makes all happy. Marijuana is no different from other things. You look at the damage it does or does not do and react accordingly.

The Chairman: Thank you, Mr. Beall. We will give you a copy of the French book and the Québec book, which are both in French. It will be up to you to have them translated.

[*Translation*]

Today we have completed the inventory of both Canadian and foreign knowledge of cannabis under the efficient leadership of the research director, Dr. Sansfaçon. We have collected masses of knowledge! I take this opportunity to thank all the researchers who contributed to this effort, and more specifically Mr. Gérald Lafrenière and Ms. Chantal Collin, both from the Parliamentary Research Branch of the Library of Parliament.

However, two important aspects I referred to earlier remain incomplete. First, despite serious efforts to accommodate them, it has not yet been possible to hear the American federal authorities. We remain confident that we will meet with them and reiterate our request for their appearance. Second, we wish to hear the Canadian federal government political representatives, which will be done on June 10.

I also take this opportunity to thank our interpreters and stenographers for understanding the fundamental message of our discussions.

The second phase of our proceedings will begin shortly. In April, May and June, we will travel across Canada to gather the opinions of Canadians on cannabis. A brief synthesis of our scientific findings is being drafted and will be available shortly. You will then be informed of the locations and dates of our Canada-wide hearings.

Before adjourning this session of the committee, I would like to thank our clerk, Mr. Blair Armitage, as well as all the members of his team, who adequately organized the proceedings throughout the past year and a half.

If you are interested in the committee's proceedings, you can read about the issue of illegal drugs on our web site at the following address: www.parl.gc.ca. This site includes the

M. Beall: C'est exact. Il n'est pas dans l'intérêt de la loi de constamment provoquer l'imagination des jeunes, il faudrait plutôt essayer de se rallier leur compréhension. C'est une affaire sérieuse.

On a déjà abordé cet aspect avec vous ce matin. Selon la biochimie d'un individu, une certaine drogue peut avoir un effet ou non. Une drogue peut avoir un effet bénin pour moi, mais se révéler mortelle pour vous. C'est la réalité. Les gens doivent apprendre à penser de manière plus complexe en raison du milieu dans lequel nous vivons.

Ce n'est pas difficile — et cela aussi a déjà été dit — de régler le problème de la marijuana à la satisfaction de tout le monde. Il en va de la marijuana comme du reste. Il suffit de considérer les ravages qu'elle fait ou qu'elle ne fait pas et d'agir en conséquence.

Le président: Je vous remercie, monsieur Beall. Nous vous remettrons des exemplaires du document français et du document québécois, les deux sont en français. Vous devrez vous occuper de les faire traduire.

[*Français*]

Nous concluons aujourd'hui l'inventaire des connaissances tant canadiennes qu'étrangères sur la question du cannabis, et ce sous la gouverne efficace du directeur de la recherche, le Dr Sansfaçon. Nous avons colligé une masse de savoir! J'en profite pour remercier tous les chercheurs qui ont participé à cet effort, plus particulièrement M. Gérald Lafrenière et Mme Chantal Collin, tous deux de la Division de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement.

Cependant, deux aspects importants auxquels j'ai fait référence tout à l'heure demeurent incomplets. Premièrement, malgré de sérieux efforts pour les accommoder, les autorités gouvernementales fédérales américaines n'ont pas pu être entendues à ce jour. Nous ne perdons toutefois pas espoir de les rencontrer et nous réitérerons notre demande de comparution. Deuxièmement, nous voulons entendre les représentants politiques canadiens du gouvernement fédéral, ce qui sera fait le 10 juin prochain.

Je profite également de l'occasion pour remercier nos interprètes et nos sténographes qui ont réussi à comprendre le message profond de nos propos.

Nous entreprendrons d'ici peu la deuxième étape de nos travaux. Au mois d'avril, mai et juin prochains, nous sillonnerons le Canada pour recueillir l'opinion des Canadiens au sujet du cannabis. Une courte synthèse de nos constats scientifiques est en cours de rédaction. Elle sera disponible sous peu. Vous connaîtrez alors les lieux et les dates de nos audiences pancanadiennes.

Avant de suspendre les travaux de cette séance de comité, je tiens à remercier notre greffier, M. Blair Armitage, ainsi que toute son équipe, qui ont su organiser adéquatement les travaux tout au long de cette dernière année et demie.

Si vous vous intéressez aux travaux du comité, vous pouvez lire et vous informer sur le sujet des drogues illicites en rejoignant notre site Internet à l'adresse suivante: www.parl.gc.ca. Vous y

presentations of all our witnesses, their biographies, and all the supporting documents they deemed necessary to provide. It also includes more than 150 Internet links relating to illegal drugs. You can also use this address to provide your comments or ask questions.

On behalf of the Special Committee on Illegal Drugs, I wish to thank you for your interest in our important research.

The committee adjourned.

retrouverez les exposés de tous nos témoins, leur biographie et toute la documentation argumentaire qu'ils auront jugée nécessaire de nous offrir. Vous trouverez aussi plus de 150 liens Internet relatifs aux drogues illicites. Vous pouvez aussi utiliser cette adresse pour nous transmettre vos commentaires ou vos questions.

Au nom du Comité spécial sur les drogues illicites, je désire vous remercier de l'intérêt que vous portez à notre importante recherche.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Poste-payé
Lettermail Poste-lettre
03159442
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada – Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

WITNESSES:

Afternoon meeting:

From the University of Virginia:

Mr. William B. McAllister, Professor.

From the Department of Foreign affairs and International Trade, International Crime Division:

Mr. Terry Cormier, Director.

Mr. Stephen Bolton, International Drug Officer.

Afternoon meeting:

From the Inter-American Drug Abuse Control Commission:

Mr. David Beall, Executive Secretary.

TÉMOINS :

Séance du matin:

De l'Université de la Virginie :

M. William B. McAllister, professeur.

Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, direction du crime international :

M. Terry Cormier, directeur.

M. Stephen Bolton, Drogues internationales.

Séance de l'après-midi:

De la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues:

M. David Beall, secrétaire exécutif.

Available from:
Public Works and Government Services Canada – Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

En vente:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca